



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 avril 2017 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2017.
- 10.03** Période de questions du public.
- 10.04** Communications des conseillers au public.
- 10.05** Résolution d'appui - Avril, Mois de la jonquille.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroyer un contrat de services professionnels à *Groupe ABS inc.* pour le contrôle de matériaux et la surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 129 653,28 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 129 653,28 \$ + incidences : 0,00 \$) - Appel d'offres public S17-006 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1176459005)
- 20.02** Octroyer un contrat à *Les Pavages Céka inc.* pour des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons de Verdun - Dépense totale de 1 368 514,93 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 1 328 655,27 \$ + incidences : 39 859,66 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-008 (7 soumissionnaires). (1176730003)
- 20.03** Octroyer un contrat à *XYZ technologie culturelle Inc.* pour la fourniture et l'installation des systèmes multimédias pour le projet d'aménagement du lieu culturel de proximité dans l'édifice Guy-Gagnon situé au 5160, boulevard LaSalle / Autoriser une dépense de 730 742,93 \$ comprenant le montant du contrat de 664 311,75 \$ et les contingences de 66 431,18 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 16-15771 (2 soumissionnaires). (1172735001)
- 20.04** Octroyer un contrat à la firme *Les entreprises de construction Ventec inc.* pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun en 2017 - Dépense totale de 757 854,84 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-007 (4 soumissionnaires). (1173461003)

- 20.05** Octroyer un contrat à *Les excavations Super Inc.* pour la reconstruction de la 3^e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 221 837,85 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 088 928,74 \$ + incidences : 132 909,11 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-002 (9 soumissionnaires). (1176459002)
- 20.06** Octroyer un contrat à *Pavages Chenail inc.* pour la reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning - Dépense totale de 3 515 488,61 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 329 376,08 \$ + incidences : 186 112,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-003 (3 soumissionnaires). (1176459003)
- 20.07** Octroyer un contrat à *Sintra inc. - Région Montérégie-Rive-Sud* pour la reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle - Dépense totale de 3 251 878,44 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 146 000,91 \$ + incidences : 105 877,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-001 (6 soumissionnaires). (1176459004)
- 20.08** Octroyer un contrat à *Sintra inc. - Région Montérégie-Rive-Sud* pour la reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 325 379,95 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 228 524,21 \$ + incidences : 96 855,74 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-012 (8 soumissionnaires). (1176730002)
- 20.09** Octroyer un contrat de services professionnels à *Solmatech inc.* pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative - Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - Verdun - Dépense totale de 212 537,04 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-005 (4 soumissionnaires). (1176730004)
- 20.10** Octroyer un contrat de services professionnels à *Solmatech inc.* pour le contrôle de matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1176459001)
- 20.11** Poursuivre le contrat octroyé à la firme *Lignco Sigma inc.* pour le marquage sur chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun en 2017 et 2018 - Dépense totale de 237 007,97 \$, contingences et taxes incluses, soit 118 503,99 \$, contingences et taxes incluses, par année - Appel d'offres public 16-15112. (1173461005)
- 20.12** Accorder une contribution financière de 3 500 \$, non taxable, à la *Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité* pour la tenue d'une exposition rétrospective du patrimoine religieux montréalais et pour un colloque sur le patrimoine religieux, et ce, à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal. (1174637009)
- 20.13** Accorder une contribution financière de 54 800 \$, non taxable, le cas échéant, à l'organisme *Action Prévention Verdun* pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun, et ce, pour l'année 2017. (1172586003)
- 20.14** Approuver les conventions de contribution relatives à l'animation et à la gestion de La Station - Maison intergénérationnelle, à intervenir avec l'organisme *Action Prévention Verdun*, et ce, pour l'année 2017. (1174536002)
- 20.15** Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Parapluie arc-en-ciel LGBTQ*, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière. (1174637008)

- 20.16** Rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux d'aménagement d'une plage urbaine à Verdun - Appel d'offres public S17-010 (3 soumissionnaires). (1173461004)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période de février 2017. (1177543008)
- 30.02** Dépôt des listes de virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour la période de février 2017. (1177543010)
- 30.03** Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de février 2017. (1177543009)
- 30.04** Dépôt de la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1^{er} au 28 février 2017. (1170357004)
- 30.05** Approuver une dépense de 2 400 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une table d'entreprise de 8 convives relativement à la soirée-bénéfice/campagne de financement *Les crabes* pour l'organisme *L'Ancre des jeunes*, qui aura lieu le 12 avril 2017. (1174637007)
- 30.06** Autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté, afin d'engager les dépenses prévues en 2017 dans le cadre du projet d'aménagement temporaire de la *place publique Wellington*. (1174992001)

40 – Réglementation

- 40.01** Demande de dérogation mineure quant à l'emplacement d'un abri d'auto, accompagnant un projet d'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 1680, rue Fayolle (lot 1 200 414). (1173203001)
- 40.02** Demande de dérogation mineure quant au respect de l'article 181 du Règlement de zonage 1700 qui exige des écrans visuels, accompagnant l'installation d'équipements mécaniques de réfrigération, pour le bâtiment de *l'Académie Beurling* sis au 6050, boulevard Champlain (lot 2 326 050). (1175291001)
- 40.03** Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la démolition et la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 338, rue Melrose. (1173203004)
- 40.04** Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs RCA16 210006 (exercice financier 2017). (1167185026)
- 40.05** Adoption du second projet de règlement - Règlement 1700-112. (1162959018)
- 40.06** Adoption - Règlement RCA17 210001 sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (exercice financier 2017). (1176811004)

- 40.07** Adoption - Règlement RCA17 210002 autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges. (1177543007)
- 40.08** Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu le mardi 14 mars 2017 pour la résolution CA17 210023 (349, rue de l'Église - Métro Bellemare). (1165291016)
- 40.09** Recommander la dérogation quant à la tarification / Approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement / Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics. (1174637006)

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation d'un maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai, juin, juillet et août 2017. (1172678003)
- 51.02** Renouveler le mandat de cinq membres afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Verdun pour une durée de deux ans. (1174992002)

60 – Information

- 60.01** Dépôt du compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 14 février 2017, à l'arrondissement de Verdun. (1170357005)
- 60.02** Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041)*. (1176960001)

70 – Autres sujets

- 70.01** Seconde période de questions du public.
- 70.02** Affaires nouvelles.
- 70.03** Communications du président au public.
- 70.04** Levée de la séance.



Dossier # : 1176459005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à "Groupe ABS inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 129 653,28 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 129 653,28 \$ + incidences : 0,00 \$) - Appel d'offres public S17-006 (4 soumissionnaires) ET approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

Au conseil d'arrondissement

1- D'autoriser une dépense de **44 648,40 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **34,4 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun (S17-006).

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

Au comité exécutif

1- D'autoriser une dépense de **85 004,88 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **65,6 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun (S17-006).

2- D'octroyer à la compagnie "Groupe ABS inc.", le soumissionnaire se situant au premier rang, après l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de **129 653,28 \$**, contingences, incidences et taxes incluse, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-006.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

4- D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2017-04-03 14:42

Signataire :

Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176459005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à "Groupe ABS inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 129 653,28 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 129 653,28 \$ + incidences : 0,00 \$) - Appel d'offres public S17-006 (4 soumissionnaires) ET approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le suivi et le contrôle des travaux de reconstruction de :

- La rue Crawford, entre le boulevard Champlain et la rue Penniston ;
- La rue Truman, entre les rues Crawford et Parkdale ;
- La rue Parkdale, entre la rue Truman et le boulevard Champlain.

L'échéancier des travaux se situe entre le 29 mai 2017 et le mi-octobre 2017.

Les infrastructures de ces tronçons des rues ont fait l'objet d'analyse par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun.

Ces évaluations ont permis d'établir les priorités suivantes et d'y effectuer les rénovations requises, à savoir :

- la reconstruction des réseaux d'aqueduc sur les 3 tronçons mentionnés ci-dessus.

Pour les travaux de reconstruction de la rue Crawford (entre le boulevard Champlain et la rue Penniston), de la rue Truman (entre la rue Parkdale et la rue Crawford) et de la rue Parkdale (entre le boulevard Champlain et la rue Truman), le dossier décisionnel 1176730002 est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1176730002 - 4 avril 2017 - Octroyer un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 325 379,95 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 228 524,21 \$ + incidences : 96 855,74 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-012 (8 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à "Groupe ABS inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun, au prix total de 129 653,29 \$, contingences et taxes incluses conformément à l'appel d'offres public S17-006 (4 soumissionnaires).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont :

Surveillance des travaux : qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes :

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur;
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériel granulaire, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique;
- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés;
- Participer aux réunions de chantier;
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;
- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation;
- Maintenir un journal de chantier quotidien;
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier et, en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux, tels que :

- Contrôle de la compaction des différents matériaux;
- Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art;
- Mise en place des massifs de fondation et des conduits souterrains;
- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires;
- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

Données concernant l'appel d'offres public S17-006 - Surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection Rues Crawford, Truman et Parkdale :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 09 février 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 27 février 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 27 février 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 19 jours de calendrier, soit 13 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 1

Addenda no 1: 17 février 2017, Correction du titre de l'appel d'offres

Analyse des soumissions :

Cinq (5) compagnies ont requis l'anonymat sur les six (6) entreprises qui se sont procurées les documents. Quatre (4) des entrepreneurs, soit 66,7 % des preneurs de cahier des charges, ont déposé des soumissions conformes.

Les quatre (4) soumissionnaires ayant déposés des offres de services professionnels sont : Solmatech inc., EnGlobe Corp., Groupe ABS inc. et Labo S.M. inc.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : la qualité de la proposition et le montant soumis.

Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

La Ville se doit de rejeter la soumission des soumissionnaires "Solmatech inc." puisqu'ils n'ont pas obtenu le pointage nécessaire.

Trois (3) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix ouverte. Les résultats des deux volets étaient ramenés dans la formule suivante:

Pointage final = ((Pointage intérimaire + 50) X 10 000) / (Prix soumissionné)

Suite aux analyses, Groupe ABS inc. est le soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Groupe ABS inc.	72,5	9,448	117 866,62 \$	11 786,66 \$	129 653,28 \$
Englobe corp.	79,9	8,923	132 347,71 \$	13 234,77 \$	145 582,49 \$
Labo S.M. inc.	75,0	7,696	142 603,49 \$	14 260,35 \$	156 863,84 \$
Solmatech inc.	65,5	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			133 589,80 \$	13 358,98 \$	146 948,78 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(17 295,49) \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100</i>	(11,77) %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale – adjudicataire)</i>	15 929,21 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	12,29 %

Le montant estimé par madame Chantal Couture, ingénieure de la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, était de 146 948,78 \$. Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix pour des travaux de contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2015 et 2016.

Les soumissions ont été analysées par madame Chantal Couture, ing., employée de l'arrondissement.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 27 210,56 \$ (20,99 %), avec un coût moyen se situant à 144 033,21 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 17 295,49 \$ (11,77 % en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission ayant obtenu la meilleure note finale est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Groupe ABS, 7950, rue Vauban, Montréal, Québec, S1J 2X5** dont le numéro de fournisseur est le 153156.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performante. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au comité exécutif la dépense et de voter les crédits, tels que décrits dans le sommaire décisionnel ci-dessous.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces services professionnels seront réalisés en 2017.

L'arrondissement de Verdun, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels qu'annotés" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif en vigueur. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Coûts :

Les coûts associés aux travaux de reconstruction des rues sont de 3 228 524,21 \$ (contingence taxes incluses).

Les coûts de la surveillance des travaux seront assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), par l'arrondissement de Verdun suivant la même répartition que les travaux.

Les frais de laboratoire sont de 129 653,29 \$ (taxes et contingences incluses), soit **4,02 %** du

montant des travaux.

Calcul du pourcentage de répartition après taxes								
Coût des travaux pour les différents contrats	Proratat du contrat		SIVT		DGSRE		Arr. Verdun	
Crawford	36,8%	47 712,41 \$	17 839,72 \$	13,8%	13 326,51 \$	10,3%	16 517,89 \$	12,7%
Truman	38,4%	49 786,86 \$	16 862,01 \$	13,0%	16 027,06 \$	12,4%	16 935,62 \$	13,1%
Parkdale	24,8%	32 154,02 \$	11 539,49 \$	8,9%	9 410,10 \$	7,3%	11 194,90 \$	8,6%
Cumulatif des rues	100,0%		46 241,21 \$		38 763,67 \$		44 648,40 \$	
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	129 653,29 \$							

Donc :

La participation de la SIVT est de 46 241,21 \$ (taxes et contingences incluses) ou 42 224,39 \$, net des ristournes de taxes ;

La participation de la DGSRE est de 38 763,67 \$ (taxes incluses) ou 35 396,40 \$, net des ristournes de taxes et est admissible à une subvention estimée à 35 396,40\$ au programme TF (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables ;

La participation de l'arrondissement de Verdun est de 44 648,40 \$ (taxes incluses) ou 40 769,5 \$, net des ristournes de taxes ;

Pour un total de 129 653,29 \$ (contingences et taxes incluses).

Répartition des coûts assumés par le SIVT, par type de travaux, par rue :

Les coûts assumés par le SIVT pour ces services professionnels sont répartis selon les tableaux suivants :

partie SIVT (rue **Crawford**) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée local	Trottoir local
Crawford	351 246,76 \$	275 262,04 \$	75 984,72 \$
% de répartition		78,4%	21,6%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	17 839,72 \$	13 980,47 \$	3 859,24 \$

partie SIVT (rue **Truman**) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée local	Trottoir local
Truman	331 996,64 \$	267 296,26 \$	64 700,38 \$
% de répartition		80,5%	19,5%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	16 862,01 \$	13 575,90 \$	3 286,11 \$

partie SIVT (rue **Parkdale**) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée local	Trottoir local
Parkdale	227 201,44 \$	165 693,04 \$	61 508,40 \$
% de répartition		72,9%	27,1%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	11 539,49 \$	8 415,50 \$	3 123,99 \$

Répartition des coûts assumés par la DGSRE, par type de travaux, par rue :

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont répartis selon les tableaux suivants :

partie DGSRE (rue **Crawford**) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Aqueduc	Entrées de service
Crawford	262 386,02 \$	195 034,54 \$	67 351,48 \$
% de répartition		74,3%	25,7%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	13 326,51 \$	9 905,74 \$	3 420,76 \$

partie DGSRE (rue **Truman**) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Aqueduc	Entrées de service
Truman	315 557,38 \$	214 804,98 \$	100 752,40 \$
% de répartition		68,1%	31,9%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	16 027,06 \$	10 909,88 \$	5 117,18 \$

partie DGSRE (rue **Parkdale**) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Aqueduc	Entrées de service
Parkdale	185 275,86 \$	123 624,29 \$	61 651,57 \$
% de répartition		66,7%	33,3%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	9 410,10 \$	6 278,84 \$	3 131,26 \$

Budget :

Se référer aux interventions des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 %, selon la *Politique nationale de l'eau* ;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour l'arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction de qui sont en instance d'être octroyés. L'arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'arrondissement de Verdun ne dispose pas de ressources suffisantes pour la surveillance quantitative ni l'expertise nécessaire pour le contrôle des matériaux. L'octroi de ce contrat est requis afin d'assurer le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection des rues Crawford, Truman et Parkdale qui sont en instance d'être octroyés. Par conséquent, les travaux ne pourront débuter qu'après l'obtention de la résolution du Comité exécutif. Le début des travaux de reconstruction des rues est prévu vers fin mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 795-2014 du 24 septembre 2014 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Groupe ABS" (1165977969), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 3 octobre 2014. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 8 mars 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 8 mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 12 décembre 2016 à 7 h 45 min 44 sec, a été faite le 8 mars 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 14 mars 2017

Kathy DAVID, 8 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois DUTIL
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Guy LAROCQUE
C/s sout.operationnel <<arr.verd>>

Le : 2017-03-08



Dossier # : 1176730003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à "Les Pavages Céka inc." pour des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons Verdun - Dépense totale de 1 368 514,93 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat 1 328 655,27 \$ + incidences 39 859,66 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-008 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense totale de 1 368 514,93 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour l'exécution de travaux de construction de saillies de trottoirs aux intersections des rues mentionnées au présent sommaire et faisant partie du réseau artériel;
2. D'octroyer un contrat de 1 328 655,27 \$ (contingences et taxes incluses) à la firme Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S17-008 (7 soumissionnaires);
3. D'autoriser une dépense de 39 859,66 \$ (taxes incluses) pour les incidences reliées au projet;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin ROBERGE **Le** 2017-03-23 10:07

Signataire : Martin ROBERGE

Directeur - travaux publics
Verdun , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176730003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à "Les Pavages Céka inc." pour des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons Verdun - Dépense totale de 1 368 514,93 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat 1 328 655,27 \$ + incidences 39 859,66 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-008 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) a été reconduit pour l'année 2017. Afin d'étendre les bénéfices des interventions de conservation des chaussées, une partie de ce programme (30 M \$) a été rendu disponible aux arrondissements pour la réalisation complète de travaux planage-revêtement sur les rues locales.

Les infrastructures des rues énumérées plus bas ont fait l'objet d'analyse par l'arrondissement de Verdun et par la DGSRE afin de s'assurer qu'aucune intervention au niveau des conduites souterraines et au niveau du pavage n'était prévue dans les cinq (5) prochaines années.

- allée des **Brises-du-Fleuve** au Sud de la rue Galt ;
- rue **Galt** à l'Est du boulevard LaSalle ;
- place **du Commerce** du no civique 3 au no civique 7 ;
- rue **O'Reilly** à l'Est de la rue Berlioz ;
- rue **Ferland** au Sud de la rue O'Reilly ;
- chemin **Marie-Le Ber** au Nord du boul. de l'Île-des-Soeurs ;
- rue **de La Noue** à l'Ouest du chemin Marie-Le Ber ;
- rue **Abélard** au Sud du boul. de l'Île-des-Soeurs ;
- rue **Corot** au Sud du boul. de l'Ile-des-Soeurs ;
- rue **de Gaspé** au Nord de la rue du Grand-Duc.

Ces rues ont été choisies pour les raisons suivantes :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et de réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de la longueur.
- Les trottoirs, actuellement considérés en mauvais état (pente inversée, fissuration, problèmes d'accès aux entrées charretières) seront remplacés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le dossier décisionnel portant le numéro 1176730004 visant à octroyer un contrat de services professionnels pour la "Surveillance qualitative et quantitative - Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - Verdun" est en préparation.

DESCRIPTION

Le présente dossier vise à octroyer un contrat pour des "Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons Verdun" suite au lancement de l'appel d'offres public S17-008 pour lequel il y a eu sept (7) soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans, le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences.

Les travaux incluent notamment:

- Le remplacement de 29 275 m² de chaussée souple ;
- La reconstruction de 1 105 m² de trottoirs ;
- La reconstruction de 305 m. de bordures ;
- La réfection et l'ajustement des parties supérieures de puisards endommagés ;
- La réfection et l'ajustement des parties supérieures de regards et de chambres de vannes ;
- La réfection des aménagements derrières les trottoirs et bordures reconstruits ;
- Le marquage de la chaussée.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S17-008 - Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons Verdun :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 22 février 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 14 mars 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 14 mars 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 21 jours de calendrier, soit 16 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 0

Analyse des soumissions:

Mis à part les sept (7) compagnies qui ont requis l'anonymat, dix (10) entreprises se sont procurées les documents. Sept (7) entrepreneurs (70 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions conformes.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Pavages Céka inc.	1 207 868,43 \$	120 786,84 \$	1 328 655,27 \$

Les Entreprises Canbec Construction inc.	1 274 388,64 \$	127 438,86 \$	1 401 827,50 \$
Les Pavages Chenail inc.	1 347 211,16 \$	134 721,12 \$	1 481 932,28 \$
Aménagement de Sousa inc.	1 416 015,77 \$	141 601,58 \$	1 557 617,35 \$
Sintra inc.	1 433 917,50 \$	143 391,75 \$	1 577 309,25 \$
Pavages Métropolitain inc.	1 463 761,72 \$	146 376,17 \$	1 610 137,90 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 745 161,28 \$	174 516,13 \$	1 919 677,40 \$
Dernière estimation réalisée	1 881 602,09 \$	188 160,21 \$	2 069 762,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 553 879,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			16,95 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			591 022,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			44,48%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(741 107,03) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(35,81) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			73 172,23 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			5,51 %

Les coûts prévus dans l'estimation SEAO établie le 21 février 2017, par Chantal Couture, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 2 069 762,30 \$ (contingences et taxes incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2015 et 2016.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mme Chantal Couture, ing., employée de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Aucune erreur de calcul n'a été décelée dans les soumissions reçues.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 591 022,14 \$ (44,48 %), avec une moyenne se situant à 1 553 879,56 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 35,81 % (741 107,03 \$ en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Les Pavages Céka inc, 1143, boul. Saint-Jean-Baptiste, Mercier Québec, J6R 2L1, dont le numéro de fournisseur est le 143631.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de réfection de ces rues sont de 1 328 655,27 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 39 859,66 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (3%) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies d'utilités publics (exemple: déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz, etc.).

Les coûts totaux pour les travaux sont de 1 368 514,93 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de 1 249 636,54 \$.

Les travaux seront assumés par le SIVT.

<i>Répartition globale</i>			
	Contrat	SIVT	Dépenses
CHAUSSEE	835 368,75 \$	835 368,75 \$	835 368,75 \$
TROTTOIRS	215 180,00 \$	215 180,00 \$	215 180,00 \$
Sommes	1 050 548,75 \$	1 050 548,75 \$	1 050 548,75 \$
Contingences (10%)	105 054,88 \$	105 054,88 \$	105 054,88 \$
Sous-total	1 155 603,63 \$	1 155 603,63 \$	1 155 603,63 \$
Frais incidents (3%)		34 668,11 \$	34 668,11 \$
Sous-total	1 155 603,63 \$	1 190 271,73 \$	1 190 271,73 \$
T.P.S. (5%)	57 780,18 \$	59 513,59 \$	59 513,59 \$
T.V.Q. (9,975%)	115 271,46 \$	118 729,61 \$	118 729,61 \$
Grand total	1 328 655,27 \$	1 368 514,93 \$	1 368 514,93 \$
Remboursement T.P.S.	57 780,18 \$	59 513,59 \$	59 513,59 \$
Remboursement T.V.Q.	57 635,73 \$	59 364,80 \$	59 364,80 \$
Crédits nets	1 213 239,36 \$	1 249 636,54 \$	1 249 636,54 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à assurer le maintien des infrastructures urbaines ce qui engendre une meilleure sécurité et qualité de vie pour les résidents.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Améliorer le déplacement et la sécurité des usagers en réparant les trottoirs et les chaussées endommagés ;
- Réduire les risques de fissurations ;
- Réduire les risques d'orniérages ;
- Améliorer le drainage en corrigeant les profils des cours d'eau et en réparant les puisards endommagés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste en d'importants travaux de réfection de la chaussée, de sections de trottoirs et de réparations et d'ajustements au niveau du pavage, de puisards, têtes de regards et de chambres de vannes . Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

Les travaux seront planifiés de manière à donner un accès en tout temps aux nombreux stationnements desservants le secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 4 avril 2017 (Conseil d'arrondissement)

- Début des travaux: vers le 29 mai 2017
- Fin des travaux: début septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Les Pavages Céka inc." (numéro d'entreprise 1160427812), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en attente de renouvellement depuis le 13 mai 2014. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 14 mars 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 14 mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 6 janvier 2017 à 8 h 34 min 22 sec, a été faite le 14 mars 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC*» (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats*» (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats*» (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction*» (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 14 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal COUTURE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy LAROCQUE
C/s sout.operationnel <<arr.verd>>

Le : 2017-03-08



Dossier # : 1172735001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Octroyer un contrat à XYZ technologie culturelle Inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes multimédias pour le projet d'aménagement du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160, boulevard LaSalle. Autoriser une dépense de 730 742,93 \$ comprenant le montant du contrat de 664 311,75 \$ et les contingences de 66 431,18 \$, toutes taxes incluses (appel d'offres public numéro 16-15771 (2 soumissionnaires)).

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense de 730 742,93 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des systèmes multimédias pour la salle de spectacle dans le cadre du projet d'aménagement du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, comprenant tous les frais accessoires, les contingences, le cas échéant ;
2. D'accorder à XYZ Technologie culturelle Inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de **730 742,93 \$**, toutes contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 16-15771;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin ROBERGE **Le** 2017-03-23 12:21

Signataire :

Martin ROBERGE

Directeur - travaux publics
Verdun , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1172735001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Octroyer un contrat à XYZ technologie culturelle Inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes multimédias pour le projet d'aménagement du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160, boulevard LaSalle. Autoriser une dépense de 730 742,93 \$ comprenant le montant du contrat de 664 311,75 \$ et les contingences de 66 431,18 \$, toutes taxes incluses (appel d'offres public numéro 16-15771 (2 soumissionnaires)).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du réaménagement de l'Édifice Guy-Gagnon et de sa transformation en un lieu culturel de proximité, l'arrondissement de Verdun souhaite faire l'acquisition des systèmes de sonorisation, d'éclairage de scène et de vidéo lesquels permettront de recevoir une programmation diversifiée. Les systèmes comprennent :

Pour la salle de spectacles :

les appareils de prises de son, mélangeur audionumérique, traitement du signal, restitution en salle, moteurs pour enceintes, moniteurs de scène, ambiophonie, les interconnexions et câblages, la réseautique, les rallonges électriques, les intercommunications, le système pour malentendants, l'appel pour les artistes, l'appel au public, l'automatisation, ajustements et programmation des composantes, la main d'oeuvre et la formation.

Pour la salle de médiation :

la sonorisation, la régie et contrôle, le câblage, les projecteurs et accessoires, les accessoires d'éclairage, la diffusion, la projection et la vidéo ainsi que la main-d'oeuvre.

Les travaux de construction de la partie du Studio B sont en voie de se terminer. Les systèmes de levage et d'habillage sont en fin d'installation.

En vue d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation des systèmes multimédias du projet d'aménagement du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres publics le 12 décembre 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 13 février 2017.

Le présent sommaire décisionnel recommande d'octroyer le contrat à la firme XYZ Technologie Culturelle Inc., le plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 210011 - Autoriser une dépense additionnelle de 344 925,00 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le montant des contingences prévues au contrat de *Entreprise de construction T.E.Q. inc.*, dans le cadre du projet d'aménagement du lieu culturel de proximité et du réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160 à 5190 boulevard LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 13 770 325,80 \$ à 14 115 250,80 \$ / Autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour augmenter le montant des incidences reliées aux travaux de 137 703,26 \$ à 195 190,76 \$. (1161357001)

CM16 1424 - Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Yann Pocreau, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Archéologies » au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance du Service de la culture vers l'arrondissement de Verdun pour la portion assumée par le Bureau d'art public

CA16 210191 - Octroyer un contrat à Artotech intégration Inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes de levage et d'habillage pour la salle de spectacle du projet d'aménagement du lieu culturel de proximité dans l'édifice Guy-Gagnon, situé au 5160 boulevard LaSalle. Autoriser une dépenses de 502 329,48 \$ comprenant le montant du contrat de 456 663,17 \$ et les contingences de 45 666,32 \$, toutes taxes incluses - appel d'offres public 16 - 15212 (2 soumissionnaires). (1162735004).

CA16 210072 - Autoriser, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la tenue d'un concours sur invitation par le Service de la culture, pour l'acquisition d'une œuvre d'art public au Lieu culturel de proximité et l'École de cirque de Verdun (Édifice Guy-Gagnon) / Négocier et conclure un contrat avec le lauréat du concours et assurer le suivi de réalisation de l'œuvre / Autoriser une dépense de 26 128,07 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours. (1162735001)

CA15 210293- Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour l'exécution de travaux dans le cadre du projet d'aménagement du lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160 à 5190, boulevard LaSalle / Autoriser une dépense de 13 908 029,06 \$, toutes taxes incluses comprenant le montant du contrat de 13 770 325,80 \$, contingences et taxes incluses et les incidences de 137 703,26 \$, taxes incluses et autoriser l'appropriation d'un montant de 6 354 223,94 \$ du surplus accumulé non affecté dans l'attente du remboursement de 2 639 530,18 \$ qui sera fait par l'École du cirque de Verdun, conditionnellement à la signature de la convention de remboursement avec l'École de cirque afin d'engager les dépenses prévues dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon - Appel d'offres public S15-016 (8 soumissionnaires). (1151357001)

CA14 210377 - Séance ordinaire du mardi 7 octobre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 21 557,82 \$, taxes incluses, pour la révision par la firme Octave acoustique inc. de l'acoustique du projet corrigé du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée en 2014 par les professionnels du projet initial et approuver un projet de nouvelle convention de services professionnels avec la firme Octave acoustique majorant ainsi le montant total du contrat de 51 738,75 \$ (CA12 210127) à 73 296,57 \$, taxes incluses et autoriser une affectation du

surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 7 778,30 \$, pour le financement de cette dépense. (1141357007)

CA14 210372 - Séance ordinaire du mardi 7 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 51 738,75 \$, taxes incluses, pour la révision par la firme Go Multimédia de la scénographie du projet révisé du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée en 2014 par les professionnels du projet initial et approuver un projet de convention de services professionnels avec la firme Go Multimédia à cet effet. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 18 667,92 \$, pour le financement de cette dépense. (1141357006)

CA14 210380- Séance ordinaire du mardi 7 octobre 2014- Autoriser une dépense additionnelle de 32 366,62 \$, taxes incluses, pour la révision par la firme SNC-Lavalin inc. des plans et devis en génie structural du projet corrigé du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée en 2014 par les professionnels du projet initial et approuver un projet d'addenda numéro 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin inc. (CA12 210143), majorant ainsi le montant total du contrat de 261 246,81 \$ à 293 613,43 \$, toutes taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 11 678,24 \$, pour le financement de cette dépense. (1141357005)

CA14 210379- Séance ordinaire du mardi 7 octobre 2014- Autoriser une dépense additionnelle de 60 465,36 \$, taxes incluses, pour la révision par la firme Les Consultants S.M. inc. des plans et devis en génie électrique et mécanique du bâtiment du projet corrigé du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée en 2014 par les professionnels du projet initial et approuver un projet d'addenda numéro 3, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Les Consultants S.M. inc. (CA12 210142), majorant ainsi le montant total du contrat de 216 516,70 \$ à 276 982,06 \$, toutes taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 16 456,81 \$, pour le financement de cette dépense. (1141357004)

CA14 210378- Séance ordinaire du mardi 7 octobre 2014- Autoriser une dépense additionnelle de 43 564,03 \$, taxes incluses, pour la révision par la firme Les Architectes Brodeur Gauthier Lavoie des plans et devis en architecture du projet corrigé du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée en 2014 par les professionnels du projet initial et pour les services supplémentaires requis par l'arrondissement; approuver à cette fin un projet d'addenda numéro 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Les Architectes Brodeur Gauthier Lavoie (CA12 210012) qui faisait affaires sous le nom de Les Architectes FABG, majorant ainsi le montant total du contrat de 652 756,74 \$ à 696 320,77 \$, toutes taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 13 101,15 \$, pour le financement de cette dépense. (1141357003)

C A14 210259- Séance ordinaire du mercredi 2 juillet 2014 - Accepter le projet révisé du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée par les professionnels du projet initial et mandater la Division de l'ingénierie pour demander les coûts auxdits professionnels pour la révision des plans en vue d'un appel d'offres pour la réalisation dudit projet en 2015. (1141357002)

CA 14 210073- Séance ordinaire du mardi 4 mars 2014- Confirmer la vocation de l'édifice Guy-Gagnon comme lieu culturel de proximité, mandater la Division de l'ingénierie pour faire revoir le projet initial par les professionnels, afin que celui-ci réponde plus adéquatement à l'énoncé des besoins et aux contraintes financières de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation du surplus de l'arrondissement d'un montant maximum de 25 927,67 \$, pour le financement de cette étude. (1141357001)

CA13 210388 - Séance extraordinaire du lundi 18 novembre 2013- Modifier la résolution CA13 210347 afin de corriger l'imputation budgétaire et la répartition des coûts entre les Studios A et B et autoriser une affectation du surplus de l'arrondissement d'un montant de 642,21 \$. (1123461006)

CA13 210387 - Séance extraordinaire du lundi 18 novembre 2013- Modifier la résolution CA13 210348 afin de corriger l'imputation budgétaire. (1121357001)

CA13 210386 - Séance extraordinaire du lundi 18 novembre 2013- Modifier la résolution CA13 210346 afin de corriger l'imputation budgétaire. (1121357002)

CA13 210348 - Séance ordinaire du mardi 1er octobre 2013- Autoriser une dépense additionnelle de 2 663,20 \$, taxes incluses, afin d'ajuster à la hausse les honoraires professionnels en génie du bâtiment: mécanique et électrique, pour la phase conception du projet initial du Centre de diffusion culturelle et de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, en fonction du dernier coût estimé des travaux révisé à la hausse avant l'appel d'offres public S12-013. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Les Consultants SM inc. (CA12 210142), majorant ainsi le montant total du contrat initial de 134 290,80 \$ à 216 516,70 \$, taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 2 547,38 \$. (1121357001)

CA13 210347 - Séance ordinaire du mardi 1er octobre 2013- Autoriser une dépense additionnelle de 48 250,12 \$, taxes incluses, afin d'ajuster à la hausse les honoraires professionnels en architecture pour la phase conception du projet initial du Centre de diffusion culturelle et de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, en fonction du dernier coût estimé des travaux révisé à la hausse avant l'appel d'offres public S12-013. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Les Architectes FABG (CA12 210012), majorant ainsi le montant total du contrat initial de 432 022,40 \$ à 652 756,74 \$, taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 46 151,83 \$. (1123461006)

CA13 210346 - Séance ordinaire du mardi 1er octobre 2013- Autoriser une dépense additionnelle de 110 629,56 \$, taxes incluses, afin d'ajuster à la hausse les honoraires professionnels en génie structural pour la phase conception du projet initial du Centre de diffusion culturelle et de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, en fonction du dernier coût estimé des travaux révisé à la hausse avant l'appel d'offres public S12-013. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec SNC Lavalin inc. (CA12 210143), majorant ainsi le montant total du contrat initial de 120 493,80 \$ à 261 246,81 \$, taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 105 818,53 \$. (1121357002)

CA13 210091- Séance ordinaire du mardi 9 avril 2013- Octroyer un contrat à Entreprise de construction TEQ inc., pour les travaux de réaménagement de l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160 à 5190, boulevard LaSalle, arrondissement de Verdun, dans le cadre du Projet du Centre de diffusion culturelle et École de cirque de Verdun, autorisation d'une dépense de 16 509 030,30 \$, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 16 440 045,30 \$, contingences et taxes incluses et les incidences de 68 985,00\$, taxes incluses, et autorisation d'une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 7 995 629,56 \$ - Appel d'offres public S12-013 (5 soumissionnaires): Proposition rejetée, en conséquence le contrat n'est pas octroyé.

CA13 210084 - Séance extraordinaire du vendredi 15 mars 2013 - Autoriser un virement budgétaire additionnel au montant de 1 165 227 \$ (NET) de l'enveloppe de la Direction de la culture et du patrimoine en provenance du Fonds des équipements culturels vers le

Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement de Verdun pour le projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon.

CA13 210011 - Séance ordinaire du mardi 5 février 2013- Modifier la résolution CA12 210284, afin de corriger l'imputation budgétaire.

CA13 210010 - Séance ordinaire du mardi 5 février 2013- Modifier la résolution CA12 210283, afin de corriger l'imputation budgétaire.

CA13 210009 - Séance ordinaire du mardi 5 février 2013- Modifier la résolution CA12 210282, afin de corriger l'imputation budgétaire.

CA12 210403 - 2 octobre 2012 - Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun pour une durée de trente (30) ans, en vigueur à compter de mai 2013.

CA12 210402 - 2 octobre 2012 - Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun, relativement à l'exécution et au remboursement des travaux de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun, dans l'Édifice Guy-Gagnon.

CA12 210350 - 11 septembre 2012 - Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours par invitation pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public au Centre de diffusion culturelle et École de cirque de Verdun (Édifice Guy-Gagnon).

CA12 210284 - 3 juillet 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 79 562,70 \$, toutes taxes incluses, afin d'inclure au mandat de services professionnels en génie du bâtiment, mécanique et électrique, la portée des travaux du Studio A (Réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun), conformément à l'appel d'offres public S12-002, approuver un projet d'addenda no 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Les consultants SM inc. (CA12 210142), majorant ainsi le montant total du contrat de 134 290,80 \$ à 213 853,50 \$, toutes taxes incluses, et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 69 200,00 \$ pour le financement de cette dépense.

CA12 210283 - 3 juillet 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 30 123,45 \$, toutes taxes incluses, afin d'inclure au mandat de services professionnels en génie structural, la portée des travaux du Studio A (Réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun), conformément aux documents de l'appel d'offres public S12-003, approuver un projet d'addenda no 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC Lavalin inc. (CA12 210143), majorant ainsi le montant total du contrat de 120 493,80 \$ à 150 617,25 \$, toutes taxes incluses, et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 26 200,00 \$ pour le financement de cette dépense.

CA12 210282 - 3 juillet 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 172 484,22 \$, toutes taxes incluses, afin d'inclure au mandat de services professionnels en architecture, la portée des travaux du Studio A (Réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun), conformément aux documents de l'appel d'offres public S11-028, approuver un projet d'addenda no 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Les Architectes FABG (CA12 210012), majorant ainsi le montant total du contrat de 432 022,40 \$ à 604 506,62 \$, toutes taxes incluses, et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 135 018,89 \$ pour le financement de cette dépense.

CA12 210243 - 5 juin 2012 - Confirmer l'appui de l'arrondissement de Verdun à la demande de financement adressée par l'École de cirque de Verdun au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du gouvernement du Québec, relativement au

projet de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun et confirmer l'intention de l'arrondissement de Verdun de renouveler la convention de bail avec l'École de cirque de Verdun.

CA12 210186 - 1er mai 2012 - Habilitier le chef de la Division de l'ingénierie ou son représentant désigné, à présenter les documents requis pour approbation et obtention des permissions et autorisations requises du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour le projet d'agrandissement et de réaménagement du Centre de diffusion culturelle de Verdun (Édifice Guy-Gagnon) situé au 5190, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun.

CA12 210143 - 3 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels en génie structural à la firme SNC-Lavalin inc. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance en continu des travaux pour le projet Agrandissement et réaménagement- Centre de diffusion culturelle, édifice Guy-Gagnon Studio B, pour une somme maximale de 120 493,80 \$ taxes incluses. Appel d'offres public no.S12/ 003 - 5 soumissionnaires ET autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 46 101,52 \$

CA12 210142 - 3 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels en génie du bâtiment: mécanique et électrique à la firme Les consultants SM inc. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance en continu des travaux pour le projet Agrandissement et réaménagement- Centre de diffusion culturelle, édifice Guy-Gagnon Studio B, pour une somme maximale de 134 290,80 \$ taxes incluses. Appel d'offres public no.S12/ 002 - 9 soumissionnaires ET autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 51 380, 32 \$

CA12 210127 - 3 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Octave acoustique inc., pour l'acoustique du projet de Centre de diffusion culturelle de Verdun - Réaménagement et agrandissement du Studio B de l'Édifice Guy-Gagnon, pour un montant de 51 738,75 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation C12-002 (1 soumissionnaire) et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'Arrondissement d'un montant de 19 795,50 \$.

CA12 210078 - 6 mars 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Go multimédia, pour la scénographie du projet de Centre de diffusion culturelle de Verdun - Réaménagement et agrandissement du Studio B - Édifice Guy-Gagnon, pour un montant de 80 482,50 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation C12-003 (2 soumissionnaires).

CA12 210012 - 7 février 2012 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture à la firme les Architectes FABG, lauréate de la seconde étape du concours d'architecture du projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour une somme maximale de 432 022,40\$ taxes incluses. Appel de candidature S11-028 - 4 finalistes. - Approuver un projet de convention à cette fin.

CA11 210555 - 6 décembre 2011 - Approuver les critères de sélection pour les services professionnels dans le cadre du projet de lieu de diffusion culturelle et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon.

CA11 210530 - 17 novembre 2011 - Octroyer quatre contrats de services professionnels aux firmes Les Architectes FABG, Saucier + Perrotte Architectes, Manon Asselin Architecte et Jodoin Lamarre Pratte Architectes en consortium ainsi que Dan S. Hanganu Architectes, finalistes de la première étape du concours d'architecture dans le cadre du projet de lieu de diffusion culturelle et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans

l'Édifce Guy-Gagnon - Dépense totale 227 850 \$ - Appel de candidatures S11-028 (10 candidatures).

CA11 210500 - 1er novembre 2011 - Confirmer l'appui de l'arrondissement de Verdun à la demande de financement adressée par l'École de cirque de Verdun au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du gouvernement du Québec, relativement au projet de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun et confirmer l'intention de l'arrondissement de Verdun de renouveler la convention de bail avec l'École de cirque de Verdun.

CA11 210477 - 21 octobre 2011 - Abroger la résolution CA11 210455 et approuver le règlement et le programme sommaire du concours d'architecture en deux étapes pour le projet de lieu de diffusion culturelle de l'arrondissement et le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun, dans l'Édifce Guy-Gagnon, tels que modifiés par le contentieux et tels que joints au dossier addenda.

CA11 210455 - 4 octobre 2011 - Approuver le règlement et le programme du concours d'architecture en deux étapes, pour le projet de lieu de diffusion culturelle de l'arrondissement et le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifce Guy-Gagnon.

CA11 210358 - 18 août 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Amiot Bergeron Architectes - Louise Amiot, architecte, pour la préparation et la conduite du concours d'architecture pour le projet de lieu de diffusion culturel dans l'Édifce Guy-Gagnon, pour une somme maximale de 45 342,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation C11-018 - 1 soumissionnaire, et approuver un projet de convention à cette fin.

CE11 1321 - 17 août 2011- Autoriser un virement budgétaire au montant de 7 391 000 \$ de l'enveloppe de la Direction de la culture et du patrimoine en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Verdun pour le projet de Lieu de diffusion culturelle dans l'Édifce Guy-Gagnon.

CA11 210320 - 5 juillet 2011 - Autoriser de procéder par voie de concours d'architecture pour la conception du Lieu de diffusion culturelle dans l'Édifce Guy-Gagnon, autoriser un appel d'offres sur invitation pour retenir les services professionnels d'un conseiller professionnel pour la mise en oeuvre et la programmation du concours et en approuver la grille de pondération, demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) l'autorisation d'octroyer après la tenue d'un concours de design (concours d'architecture), au lauréat de ce concours, un contrat de services professionnels.

CA10 210366 - 7 septembre 2010 - Confirmer l'engagement de l'arrondissement de Verdun visant à fournir les crédits requis, pour l'aménagement et l'exploitation d'une salle de spectacle au Studio B de l'Édifce Guy-Gagnon et autoriser le dépôt du Programme fonctionnel et technique d'un lieu de diffusion culturelle dans l'Édifce Guy-Gagnon et la demande de financement auprès de la Ville de Montréal et du Forum des équipements culturels municipaux à cette fin. Autoriser la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, madame Diane Vallée, à déposer le Programme fonctionnel et technique du projet de développement d'un lieu de diffusion culturel dans le Studio B à Verdun.

CE10 0044 - 13 janvier 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation auprès des firmes suivantes pour réaliser le programme fonctionnel et technique du projet de développement d'un lieu de diffusion culturelle professionnel dans l'édifice Guy-Gagnon (arrondissement de Verdun) et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CA09 210397 - 29 septembre 2009 - Accord de principe à la prolongation pour une période de dix ans de la convention entre l'arrondissement de Verdun et l'École de cirque de Verdun dans le cadre de l'obtention de financement pour le projet d'agrandissement de ladite école.

CA09 210396 - 29 septembre 2009 - Mandater Madame Diane Vallée, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à effectuer les démarches auprès de Patrimoine Canada dans le cadre du programme Espaces culturels Canada pour le projet de Pôle des arts de la scène et du cirque.

CA09 210285 - 7 juillet 2009 - Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun quant à la location du Studio A de l'édifice Guy-Gagnon pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2007 et autoriser la radiation partielle du compte à recevoir et de la provision pour mauvaises créances.

CA09 210284 - 7 juillet 2009 - Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun quant à la location du Studio A de l'édifice Guy-Gagnon pour une durée de dix (10) ans, du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2017 et approuver l'entente d'entretien ménager pour une durée de quatre (4) ans, du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2011, selon les termes et conditions présentés.

CA09 210282 - 7 juillet 2009 - Modifier l'imputation budgétaire relative à la résolution CA09 210163 (optimisation du Studio B).

CA09 210163 - 5 mai 2009 - Autoriser l'appropriation d'un montant de 45 000,00\$ du surplus accumulé non affecté pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité pour l'optimisation du Studio B de l'Édifice sis au 5160, boul. LaSalle en l'arrondissement de Verdun (connu sous le nom de l'aréna Guy-Gagnon) et d'une autre étude pour la réévaluation des coûts d'aménagement et des équipements scénographiques.

CA09 210110 - 7 avril 2009 - Reconnaître l'Édifice sis au 5160 et 5190, boulevard LaSalle, en l'arrondissement de Verdun (connu sous le nom de l'Aréna Guy Gagnon), comme équipement culturel dans le but d'en faire un lieu multidisciplinaire professionnel de création et de diffusion culturelle.

CA07 210507 - Le 6 novembre 2007 - Déléguer monsieur Mo Carpels, directeur de la programmation de la TOHU, comme représentant de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de l'École de cirque de Verdun.

CA05 210481 - le 8 novembre 2005 - Reconduire le bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et l'École de cirque pour la location du studio A à l'Aréna Guy-Gagnon pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2006 aux mêmes conditions que celles entendues et signées au précédent bail en date du 31 juillet 1998, la police d'assurance-responsabilité générale demandée étant 2 000 000\$ au lieu de 1 000 000\$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour fabriquer, fournir, livrer, installer, ajuster, programmer et mettre en services les équipements décrits au présent document soit :

Pour la salle de spectacles :

Les systèmes de sonorisation : prise de son, mélangeur audionumérique, traitement de signal, restitution en salle, moteurs pour enceintes, moniteurs de scène, ambiophonie, interconnexions et câblages, réseautique, rallonge électrique, intercommunication, système d'aide à l'audition, appel artistes, appel public, automatisations, ajustements, programmation

et autres

Les systèmes d'éclairage : régie et contrôle, câblage, projecteurs et accessoires, accessoires pour éclairage

Les systèmes vidéo : équipements de diffusion du hall, coulisses et loges, incluant les câbles, ordinateurs, équipements de projection

Pour la salle de médiation :

Les systèmes de sonorisation : système de son et ses accessoires, système d'aide à l'audition, enceintes acoustiques, amplificateurs

Les systèmes vidéo : équipements de projection

Ceci comprend également les dessins d'atelier, l'identification du matériel, l'utilisation des lieux, la mise en marche et formation, les manuels d'opération, d'entretien et «tel que construit» et les garanties.

Aux termes de l'appel d'offres public, deux (2) firmes ont déposé une soumission: il s'agit de :

- XYZ technologies culturelles INC.
- Solotech INC.

Leurs soumissions sont jugées conformes au niveau administratif.

Leurs soumissions sont jugées conformes au niveau technique.

Quatre (4) addendas ont été émis pendant l'appel d'offres en réponse aux questions et remarques des preneurs de cahier des charges.

Le présent sommaire vise à accorder le contrat à XYZ Technologie culturelle Inc. pour la fourniture et installation des systèmes multimédias pour la salle de spectacle relativement au projet d'aménagement du lieu culturel de proximité et de l'École de cirque de Verdun.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLIC numéro 16-15771 (fait par le service de l'approvisionnement) :

Fourniture et installation des systèmes multimédias

Date de lancement : **Lundi 12 décembre 2016**

Date d'ouverture : **Lundi 13 février 2017**

Dix (10) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres sur SEAO, le Service Électronique d'Appel d'Offres.

Deux (2) firmes ont effectué la visite facultative de l'Édifice Guy-Gagnon à l'une ou l'autre des dates prévues, soient les 3 et 8 février 2017.

Deux (2) firmes ont déposé une soumission.

La dernière estimation réalisée par les professionnels du projet, établissait en date du 2 juin 2016 les coûts des travaux à 917 238,53 \$, taxes incluses.

Les contingences sont estimées à 10 % des coûts des travaux, soit 91 723,86, taxes incluses.

Résultat préliminaire des soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13

février 2017:

	Coût des travaux (avec taxes / avant contingences) Montant de la soumission	Contingences 10 %	Montant forfaitaire total (avec taxes et 10 % contingences)
Dernier estimé réalisé le 2 juin 2016	917 238,53 \$	75 935,24 \$	1 008 962,39 \$
SOUMISSIONNAIRES conformes			
1. XYZ Technologie es Inc	664 311,75 \$	66 431,18 \$	730 742,93 \$
2. Solotech Inc.	770 999,61 \$	77 099,96 \$	848 099,57 \$

Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	717 655,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	8,03 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	106 687,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	16,06 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-252 926,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-27,57 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	- 106 687,86\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	16,06 %

Tous les coûts indiqués comprennent les taxes.

La dernière estimation des coûts relatifs à cette acquisition a été basée sur le prix courant d'équipements similaires acquis et installés ailleurs au Québec. Les documents de l'appel d'offres publics étaient suffisamment clairs et des réponses ont été apportées par addenda à toutes les questions posées par les firmes qui ont disposé du temps nécessaire pour chercher et soumettre leurs meilleurs prix.

Les validations requises voulant que la firme recommandée ne fasse pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement. De plus, la firme recommandée est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il ressort de cette analyse, que les écarts **favorables** sont principalement reliés à des

estimations budgétaires prudentes réalisées en 2016. L'estimation a été réalisée dans une période où les conjonctures économiques n'étaient pas favorables, d'où la raison de l'écart favorable entre les estimations et le montant reçu à l'ouverture des soumissions.

Le plus bas soumissionnaire conforme a fourni tous les formulaires et attestations requis lors du dépôt de sa soumission, notamment son *"Attestation de Revenu Québec"*, sa licence en règle d'entrepreneur général, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À l'issue de l'appel d'offres publics numéro 16-15771, le financement requis pour la fourniture et l'installation des systèmes multimédias.

Le coût total du contrat est de 664 311,75 \$, toutes taxes incluses. Ce coût est prévu dans l'estimation des coûts du projet. Un montant de contingences de 10 % est ajouté au montant (66 431,18 \$) pour un total de 730 742,93 \$, toutes taxes incluses.

Pour la portion de l'arrondissement soit 40 % :

Arrondissement de Verdun (40%) :

Travaux : 265 724,70 \$

Contingences 10 % : 26 572,47 \$

Total (toutes taxes incluses) : 292 297,17 \$

Pour la portion du Service de la culture soit 60 % :

Un montant maximal de 400 359,44 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 09-017 - Forum des équipements culturels

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016 - 2017

La dépense de 400 359,44 \$ est subventionnée au montant de 0.00 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 400 359,44 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-04.01.04.00-0026.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création d'un lieu de diffusion de proximité à l'Édifice Guy-Gagnon répond à un besoin criant de l'arrondissement de Verdun de se doter d'une nouvelle salle de spectacles, d'une salle d'exposition professionnelle et d'une salle de médiation culturelle. Selon le diagnostic du Réseau Accès culture de 2009, l'arrondissement de Verdun ne comporte pas de lieu de diffusion professionnel municipal selon les normes professionnelles. Le projet permettra à l'Arrondissement de répondre aux orientations du Réseau par l'amélioration de son offre culturelle. Cet aspect faisait partie des pistes d'actions du premier plan d'action du Réseau Accès culture 2010-2014 notamment en termes d'équipements.

L'octroi du contrat permettra de doter la salle de son équipement professionnel de base pour permettre l'installation des équipements multimédias, son et éclairage. Sans ces

équipements, la salle de spectacle ne pourra recevoir de spectacles et ne pourra être fonctionnelle. Ceux-ci sont vus comme capitaux pour que la salle puisse être utilisée et agir comme équipement culturel.

Tout retard à l'octroi de contrat mettra en péril l'échéancier de travail et la salle ne pourra ouvrir au public en septembre 2017.

Pour finaliser le projet, il reste à installer les équipements informatiques, l'achat du mobilier pour les différentes salles du lieu culturel, l'achat des équipements multimédias pour le hall, les achats d'équipements pour la salle d'exposition, les loges, les bureaux administratifs et la salle de préproduction, la signalisation intérieure et extérieure, le concours de murale et la réalisation de celle-ci, ainsi que la mise en place de l'oeuvre d'art public, l'acquisition des différents permis nécessaires à la mise en opération du lieu sont aussi à réaliser.

Les travaux pour l'aménagement de la place publique, l'aménagement du site à l'arrière du bâtiment, le stationnement se feront au printemps et l'été.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avril 2017 octroi de contrat pour l'installation et fourniture des équipements multimédias;
- Vers mars 2017 : Fin des travaux d'installation des systèmes de levage et d'habillage;
- Avril-septembre 2017 : Installation des équipements multimédias, son et éclairage;
- mars-septembre achat des différents équipements, ameublement et système informatique
- mars-septembre installation de la signalisation intérieure et extérieure
- Avril - septembre 2017 : Ajustement et rodage des équipements;
- août 2017 : installation de l'oeuvre d'art public
- Septembre 2017 : Ouverture du lieu culturel de proximité au public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et la Politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats" (C-OG-SDO-11-002) et « Confidentialité des estimations des contrats » (C-OG-DG-D-12-005).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO
PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHARLEBOIS, Service de la culture
Jean-Pierre GAUTHIER, Verdun

Lecture :

Sophie CHARLEBOIS, 22 mars 2017
Jean-Pierre GAUTHIER, 22 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy RAYMOND
Chef division culture, bibliothèques et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2017-02-22



Dossier # : 1173461003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les entreprises de construction Ventec inc. pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun en 2017 - Dépenses totales 757 854,84 \$ (contingences et taxes incluses) - Appel d'offres public S17-007 (4 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'autoriser une dépense de 757 854,84 \$, contingences et taxes incluses, afin d'octroyer un contrat pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun au cours de l'année 2017.
2. D'octroyer le contrat à la firme Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S17-007 (4 soumissionnaires).
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

Signé par Martin ROBERGE **Le** 2017-03-24 12:34

Signataire :

Martin ROBERGE

Directeur - travaux publics
Verdun , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1173461003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les entreprises de construction Ventec inc. pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun en 2017 - Dépenses totales 757 854,84 \$ (contingences et taxes incluses) - Appel d'offres public S17-007 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, durant la période estivale, l'arrondissement procède à des travaux variés mineurs en génie civil, tels que la reconstruction de trottoirs, de puisards, de cours d'eau et des travaux de plantation d'arbres dans le but de corriger les dégradations compilées durant l'année par la Division de l'ingénierie et d'embellir notre environnement. L'arrondissement investit ainsi annuellement plus de 500 000 \$.

Ces travaux visent principalement la reconstruction des sections endommagées avec le temps, lors des travaux de reconstruction des branchements de services, lors de construction de nouveaux développements ou lors des interventions d'urgence de nos équipes ou le personnel des services d'utilité publique.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux incluent notamment :

- la reconstruction de trottoirs - 1 950 mètres carrés ;
- l'installation de pavé de béton - 300 mètres carrés ;
- la reconstruction de cours d'eau - 430 mètres carrés ;
- la réfection de coupes en béton bitumineux - 450 mètres carrés ;
- la fourniture et la pose de gazon - 2 800 mètres carrés ;
- l'enlèvement de plate-bande asphaltée - 2 630 mètres carrés.

Lorsque requis, d'autres travaux mineurs peuvent se greffer au présent contrat.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S17-007 - Reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun en 2017 :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 21 février 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 10 mars 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 10 mars 2017

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 18 jours de calendrier, soit 14 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 0

Analyse des soumissions :

Mis à part les sept (7) compagnies qui ont requis l'anonymat, neuf (9) entreprises se sont procurées les documents. Quatre (4) entrepreneurs 44,44 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions conformes.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix (avant taxes)	Contingences (avant taxes)	Total (taxes comprises)
Les entreprises Ventec inc.	599 225,00 \$	59 922,50 \$	757 854,84 \$
Cojalac inc.	624 815,00 \$	62 481,50 \$	790 219,15 \$
Bordure et trottoir RSF inc.	755 205,00 \$	75 520,50 \$	955 126,64 \$
Les Excavation Gilbert Théorêt inc.	765 650,00 \$	76 565,00 \$	968 336,70 \$
Dernière estimation réalisée	633 155,00 \$	63 315,50 \$	800 766,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			754 846,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			14,52 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			183 067,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			27,77 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(37 323,00) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(5,36) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			28 149,00 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	4,27 %
---	--------

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEAO établie le 17 février 2017, par Ilona Lavrenova de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 800 766,96 \$ (contingences et taxes incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2015 et 2016.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Madame Lavrenova, employée de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 183 067,50 \$ (27,8 %), avec une moyenne se situant à 754 846,13 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 5,36 %, soit 37 323 \$ en moins de l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Les entreprises de construction Ventec inc., Québec (NEQ 1145668878) ayant une place d'affaires au 5600, rue Notre-Dame Ouest, Montréal QC H4C 1V1 dont le numéro de fournisseur est le 413942.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux correspond au prix soumissionné de 757 854,84\$, incluant 10 % des travaux contingents prévus et les taxes, soit un total de 692 022,48 \$ net de ristournes. Les crédits nets pour le projet, incluant ceux des contingences, égalent 260 160,49 \$ et sont prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

Les crédits nets au montant de 45 215,17 \$ sont prévus au budget de fonctionnement (TP) de l'arrondissement de Verdun.

Les dépôts de la part des demandeurs sont suffisants pour couvrir les dépenses recouvrables de tiers (DRT) dont le montant net s'élève à 63 713,75 \$.

Les coûts nets assumés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) sont de 322 933,04 \$.

Coûts	PTI	TP	DRT	SIVT	TOTAL
Montant	225 274,00 \$	39 152,00 \$	55 170,00 \$	279 629,00 \$	599 225,00 \$
Contingences 10 %	22 527,40 \$	3 915,20 \$	5 517,00 \$	27 962,90 \$	59 922,50 \$
TPS 5 %	12 390,07 \$	2 153,36 \$	3 034,35 \$	15 379,60 \$	32 957,38 \$
TVQ 9,975 %	24 718,19 \$	4 295,95 \$	6 053,53 \$	30 682,29 \$	65 749,96 \$
Contrat	284 909,66 \$	49 516,51 \$	69 774,88 \$	353 653,79 \$	757 854,84 \$
Ristourne TPS (100 %)	(12 390,07) \$	(2 153,36) \$	(3 034,35) \$	(15 379,60) \$	(32 957,38) \$
Ristourne TVQ (50 %)	(12 359,09) \$	(2 147,98) \$	(3 026,76) \$	(15 341,15) \$	(32 874,98) \$
Crédits nets	260 160,49 \$	45 215,17 \$	63 713,75 \$	322 933,04 \$	692 022,48 \$

Les crédits prévus au budget de fonctionnement seront imputés au compte suivant :

Imputation - budget de fonctionnement TP

2436	0010000	305748	03161	55402	014731	0000	000000	000000	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme ce projet consiste en plusieurs petits chantiers répartis à travers l'arrondissement, les impacts pour les résidents sont minimales. Les résidents seront néanmoins informés, au besoin, par différents médias des inconvénients reliés à ce chantier (accès limité à la rue, bruit, etc).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 4 avril 2017

- Phase I : Début des travaux : 15 mai 2017; Fin des travaux : 9 juin 2017;
- Phase II : Début des travaux : 17 juillet 2017; Fin des travaux : 29 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Les entreprises Ventec inc." (numéro d'entreprise 1145668878), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 22 août 2013. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 13 mars 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 13 mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 24 janvier 2017 à 15 h 30 min 7 sec, a été faite le 13 mars 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 14 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ilona LAVRENOVA
Agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Guy LAROCQUE
C/s sout.operationnel <<arr.verd>>

Le : 2017-02-14



Dossier # : 1176459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à "Les excavations Super Inc." pour la reconstruction de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 221 837,85 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 088 928,74 \$ + incidences : 132 909,11 \$, taxes incluse) - Appel d'offres public S17-002 - neuf (9) soumissionnaires.

Il est recommandé :

Au conseil d'arrondissement

1- D'autoriser une dépense de **147 500,11 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **4,6 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle (S17-002).

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

Au conseil municipal

1- D'autoriser une dépense de **3 074 337,74 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **95,4 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle (S17-002).

2- D'octroyer à la compagnie "**Les excavations Super inc.**", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **3 088 928,74 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-002.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signataire :

Martin ROBERGE

Directeur - travaux publics
Verdun , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à "Les excavations Super Inc." pour la reconstruction de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 221 837,85 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 088 928,74 \$ + incidences : 132 909,11 \$, taxes incluse) - Appel d'offres public S17-002 - neuf (9) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, ont fait l'objet d'analyse par l'arrondissement de Verdun et par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau. Ces analyses ont mis en évidence les éléments suivants :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et de réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur.
- Le plan directeur de l'égout du bassin 2 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial pour le tronçon situé entre la rue Wellington et le boulevard LaSalle afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aurait pour effet de soulager le réseau unitaire existant.
- L'aqueduc existant, construit en 1913 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue Wellington, a un diamètre de 150 mm. Selon l'étude hydraulique une conduite de 200 mm est requise.
- L'aqueduc existant, construit en 1971 pour le tronçon de la rue Wellington à la rue de Verdun, a un diamètre de 150 mm. Suite à un relevé, il a été constaté que ±38 résidences du tronçon était en plomb. Le remplacement des branchements résidentiels occasionnerait une multitude de nouveaux percements dans la conduite ce qui affaiblirait celle-ci, provoquant subséquemment des fuites. Selon l'étude hydraulique une conduite de 200 mm est requis.
- L'égout unitaire existant, construit en 1923 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue Wellington, présente des défauts significatifs à plusieurs endroits. Selon les notes de calcul de la DGSRE (division des plans directeurs), le diamètre s'avère insuffisant sur une portion de la rue pour assurer adéquatement le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales provenant des toits.
- Aucune intervention n'est prévue sur le tronçon entre les rues de Verdun et Wellington pour l'égout unitaire existant, construit en 1925.
- Plusieurs sections de trottoirs sont considérées en mauvais état ou présentant d'autres défauts (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.).

- La majorité des branchements de service d'aqueduc et d'égout sont respectivement en plomb et en grès. Le remplacement de ces conduites a pour but de réduire les risques de bris sous les nouvelles structures et d'assurer une eau de meilleure qualité.
- Un manque en arbres est constaté sur cette rue. De plus, un aménagement végétal est requis par la création de saillies de trottoirs. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452 - 20 décembre 2016 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la reconstruction de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, suite au lancement de l'appel d'offres public S17-002 pour lequel il y a eu neuf (9) soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans, le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences.

Les travaux incluent notamment :

- Le remplacement de 7200 m² de chaussée souple ;
- La construction de 2930 m² de trottoirs avec et sans talon ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 150 mm de diamètre sur ± 330 m de conduite 200 mm;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 200 mm de diamètre sur ± 330 m de conduite 200 mm
- La construction de 3 chambres de vannes;
- La construction de 5 boîtes de vannes
- La construction de 6 bornes d'incendie ;
- La construction d'un égout pluvial
 - 375 mm de diamètre sur ± 160 m ;
 - 450 mm de diamètre sur ± 150 m.
- La remplacement de l'égout combiné existant
 - 450 mm de diamètre sur ± 150 m ;
 - 525 mm de diamètre sur ± 165 m.
- La reconstruction de 21 puisards de rue, 5 puisards trottoir et de 7 regards;
- Le remplacement d'environ 130 services d'aqueduc et d'égout combiné ;
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Au niveau de la DGSRE, les travaux comprennent :

3e Avenue entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 660 m.l.

Pour le tronçon du boul. LaSalle à la rue Wellington, la conduite d'aqueduc existante est en fonte grise, de 150 mm de diamètre et date de 1913. La reconstruction de cette conduite est recommandée car elle est située dans la même tranchée que la conduite d'égout à reconstruire et risque d'être fragilisée par les travaux de reconstruction de la chaussée. De plus, elle est à atteint sa durée de vie utile, a des joints en plomb et a une grande probabilité d'entrées de service en plomb. Selon l'étude hydraulique, une conduite de 200 mm est requise.

Pour le tronçon de la rue Wellington à la rue de Verdun, la conduite d'aqueduc est en fonte grise, de 150 mm de diamètre et date de 1971. La reconstruction de cette conduite est justifiée par la présence de joints en plomb, une grande quantité d'entrées de service en plomb, ainsi que par la reconstruction de la chaussée. En effet, l'ampleur des travaux de compactage lors de la reconstruction de la chaussée pourrait affaiblir l'état structural des conduites d'aqueduc existantes en raison de la présence des joints en plomb et des entrées de service en plomb. Des bris pourraient donc survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée : 450 mm sur 150 m.l. et 525 mm sur 165 m.l.

Pour le tronçon du boul. LaSalle à Wellington, la conduite d'égout existante est en grès, de 375 mm de diamètre et date de 1923. La reconstruction de cette conduite d'égout combiné est justifiée car elle a une mauvaise condition structurale (CIS=5/ CPB=5) et sa capacité hydraulique est insuffisante.

Pour le tronçon de la rue Wellington à la rue de Verdun, la conduite d'égout existante est en béton armé, de 600 mm x 900 mm de diamètre, et date de 1925. Cette conduite d'égout est en bonne condition. Toutefois, les entrées de service d'égout seront remplacées conjointement avec les entrées de service d'aqueduc étant donné qu'ils sont dans la même tranchée.

Conduite d'égout pluvial :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout pluvial proposée : 375 mm sur 160 m.l et 450 mm sur 150 m.l.

Pour le tronçon du boul. LaSalle à Wellington, la construction d'une conduite d'égout pluvial est justifiée, car le plan directeur de l'égout du bassin 2 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial sur ce tronçon afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aura pour effet de soulager le réseau unitaire existant.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S17-002 : Reconstruction de 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle.

Date de lancement de l'appel d'offres : le 25 janvier 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 15 février 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 15 février 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 22 jours de calendrier, soit 16 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 120 jours

Nombre d'addenda émis : 1

Addenda 01 : 3 février 2017 - Modification de la date d'ouverture, ajout du plan d'aménagement paysager, modification au bordereau

Analyse des soumissions :

Vingt-et-une (21) entreprises se sont procurées les documents. Neuf (9) entrepreneurs (42,86 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions dont huit (8) étaient conformes.

L'entrepreneur "Excavation Gricon et/ou 3286916 Canada Inc. et/ou 9237-4032 Québec Inc." est déclaré non conforme puisqu'il n'a pas pris en compte dans sa soumission l'addenda 01.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les excavations Super Inc.	2 808 117,03 \$	280 811,70 \$	3 088 928,74 \$
9129 2201 Québec Inc Travaux Routiers Métropole	2 868 006,53 \$	286 800,65 \$	3 154 807,19 \$
Gérald Théorêt Inc.	3 008 247,90 \$	300 824,79 \$	3 309 072,69 \$
Les pavages Chenail Inc.	3 029 241,61 \$	302 924,16 \$	3 332 165,77 \$
Excavation Gilbert Théorêt Inc	3 081 263,31 \$	308 126,33 \$	3 389 389,65 \$
Duroking Construction	3 198 893,78 \$	319 889,38 \$	3 518 783,15 \$
Pavages D'amour inc.	3 562 569,36 \$	356 256,94 \$	3 918 826,30 \$
Les entreprises Claude Chagnon Inc.	3 962 334,56 \$	396 233,46 \$	4 358 568,02 \$
Dernière estimation réalisée	3 257 325,41 \$	325 732,54 \$	3 583 057,95 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 508 817,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			13,59 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 269 639,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			41,10 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(494 129,21) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(13,79) %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	65 878,45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,13 %

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEAO établie le 3 février 2017, par Madame Maude Robillard, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 3 583 057,95 \$ (taxes et contingences incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014, 2015 et 2016.

Au cours du mois de janvier et février, l'arrondissement a lancé trois (3) appels d'offres pour la reconstruction de rues, afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs. Les dates d'ouverture ont été décalées de plusieurs journées, soit le 24 février 2017 pour l'appel d'offres S17-001, le 15 février 2017 pour l'appel d'offres S17-002 (objet du présent GDD) et le 1er mars 2017 pour l'appel d'offres S17-003). Ceci semble avoir un effet positif puisque l'arrondissement a reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas pour des contrats de l'arrondissement. Aussi, dans tous les cas les prix sont plus bas que les estimations.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Maude Robillard, ing., employé de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun. Aucune erreur de calcul dans les soumissions n'a été décelée.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 1 269 639,28 \$ (41,10 %), avec une moyenne se situant à 3 508 817,69 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 13,79 % (494 129,21 \$ en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Les excavations Super inc., Québec, H4A 2E9 dont le numéro de fournisseur est le 118339.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits, tels que décrits dans le sommaire décisionnel ci-dessous.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de reconstruction des infrastructures sur la 3e av. entre Wellington et LaSalle sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Les travaux de reconstruction d'aqueduc sur la 3e av. entre Verdun et Wellington seront payés par règlement d'emprunt. Les travaux seront réalisés en 2017.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif en vigueur. Une copie

devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Coûts :

Les coûts des travaux de reconstruction de cette rue sont de 3 088 928,74 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 132 909,11 \$ (taxes incluses). Un montant de **3%** (92 667,86 \$ taxes incluses) a été prévu pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies de services publics (exemples : déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz, etc.). Un montant de 5 748,75 \$ (taxes incluses) a été prévu suite à une estimation des coûts par Gaz métropolitain pour la déviation de trois (3) branchements de services. Un montant de 34 492,50 \$ (taxes incluses) a été prévu pour couvrir les frais de plantation de végétaux dans les six (6) saillis de trottoir, la plantation se fera dans le cadre d'un contrat externe. Les coûts totaux pour les travaux sont de 3 221 837,85 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de 2 941 967,40 \$.

Les travaux seront assumés par la DGSRE, le SIVT et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par la DGSRE est de 1 570 538,49 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux : reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout, incluant le remplacement des services (aqueduc et égout combiné) et les travaux y référant tels que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, de la démolition et de la réfection des trottoirs en béton vis-à-vis des emplacements de ces services.
- Pour la DGSRE, une dépense est admissible à une subvention estimée à 1 039 707,26 \$ net de ristournes au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)
- Le montant alloué par la DGSRE pour la reconstruction de l'aqueduc pour le tronçon des rues De Verdun et Wellington, n'est pas admissible à une subvention e sera payé par règlement d'emprunt. Le montant estimé est de 394 403,73 \$
- Le montant alloué par le SIVT est de 1 503 799,25 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, trottoirs, pavage et marquage) et la reconstruction de bordures, de trottoirs, incluant des avancées en saillis.
- Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun est de 147 500,11 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour l'aménagement paysager et la plantation d'arbres des deux tronçons.

Tableau de répartition des montants :

Répartition des coûts entre les partenaires

	Contrat	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	1 159 689,75 \$	1 067 289,75 \$	16 660,00 \$	75 740,00 \$
chaussée	-	678 424,75 \$	- \$	- \$
trottoir	-	388 865,00 \$	- \$	- \$
mobilisation aqueduc	-	- \$	8 500,00 \$	- \$
mobilisation égout pluvial	-	- \$	3 060,00 \$	- \$
mobilisation égout combiné	-	- \$	5 100,00 \$	- \$
EGOUT	567 524,08 \$	52 758,65 \$	567 524,08 \$	- \$
pluvial	-	- \$	205 351,82 \$	- \$
combiné	-	52 758,65 \$	362 172,27 \$	- \$
AQUEDUC	609 686,22 \$	- \$	609 686,22 \$	- \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	36 739,35 \$	- \$	- \$	36 739,35 \$
MARQUAGE	973,80 \$	973,80 \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTÉ	15 000,00 \$	6 900,00 \$	7 350,00 \$	750,00 \$
Sommes	2 389 613,20 \$	1 127 922,20 \$	1 201 220,30 \$	113 229,35 \$
Contingences (10 %)	238 961,32 \$	112 792,22 \$	120 122,03 \$	11 322,94 \$
S/total contingences	2 628 574,52 \$	1 240 714,42 \$	1 321 342,33 \$	124 552,29 \$
T.P.S. (5 %)	131 428,73 \$	62 035,72 \$	68 067,12 \$	6 227,61 \$
T.V.Q. (9,975 %)	262 200,31 \$	123 761,26 \$	131 803,90 \$	12 424,09 \$
Total	3 022 203,55 \$	1 426 511,40 \$	1 519 213,34 \$	143 203,99 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	2 759 674,67 \$	1 302 595,05 \$	1 387 244,28 \$	130 764,33 \$
S/total contingences	2 628 574,52 \$	1 240 714,42 \$	1 321 342,33 \$	124 552,29 \$
Frais incidents (3%)	- \$	37 221,43 \$	39 640,27 \$	3 736,57 \$
Frais incidents saillis	- \$	30 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Frais incidents gaz	- \$	0,00 \$	5 000,00 \$	0,00 \$
S/total contingences et incidents	2 628 574,52 \$	1 307 935,85 \$	1 365 982,60 \$	128 288,85 \$
T.P.S. (5 %)	131 428,73 \$	65 396,79 \$	68 299,13 \$	6 414,44 \$
T.V.Q. (9,975 %)	262 200,31 \$	130 466,60 \$	136 256,76 \$	12 796,81 \$
Total	3 022 203,55 \$	1 503 799,25 \$	1 570 538,49 \$	147 500,11 \$
		Ville centre	Arr. Verdun	
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		3 074 337,74 \$	147 500,11 \$	
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		95,4%	4,6%	
TOTAL (net de ristourne)	2 759 674,67 \$	1 373 169,15 \$	1 434 110,98 \$	134 687,26 \$

Répartition des dépenses selon la nature des travaux.

1 - Partie SIVT

	Artériel	Local	TOTAL
CHAUSSEE	78 657,65 \$	599 767,10 \$	678 424,75 \$
TROTTOIRS	47 031,00 \$	341 834,00 \$	388 865,00 \$
EGOUT	11 621,55 \$	41 137,10 \$	52 758,65 \$
AQUEDUC	- \$	- \$	- \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	973,80 \$	- \$	973,80 \$
PLAN TEL QU'ANNONTE	900,00 \$	6 000,00 \$	6 900,00 \$
Sommes	139 184,00 \$	988 738,20 \$	1 127 922,20 \$
Contingences (10 %)	13 918,40 \$	98 873,82 \$	112 792,22 \$
S/total contingences	153 102,40 \$	1 087 612,02 \$	1 240 714,42 \$
T.P.S. (5 %)	7 655,12 \$	54 380,60 \$	62 035,72 \$
T.V.Q. (9,975 %)	15 271,96 \$	108 489,30 \$	123 761,26 \$
Total	176 029,48 \$	1 250 481,92 \$	1 426 511,40 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	160 738,38 \$	1 141 856,67 \$	1 302 595,05 \$
S/total contingences	153 102,40 \$	1 087 612,02 \$	1 240 714,42 \$
Frais incidents (3%)	4 593,07 \$	32 628,36 \$	37 221,43 \$
Frais incidents saillis	30 000,00 \$	0,00 \$	30 000,00 \$
S/total contingences et incidents	187 695,47 \$	1 120 240,38 \$	1 307 935,85 \$
T.P.S. (5 %)	9 384,77 \$	56 012,02 \$	65 396,79 \$
T.V.Q. (9,975 %)	18 722,62 \$	111 743,98 \$	130 466,60 \$
TOTAL contingences & incidences	215 802,87 \$	1 287 996,38 \$	1 503 799,25 \$
TOTAL (net de ristourne)	197 056,78 \$	1 176 112,37 \$	1 373 169,15 \$

2 - Partie DGSRE

	Aqueduc	Égout	TOTAL
CHAUSSEE ET TROTTOIRS	8 500,00 \$	8 160,00 \$	16 660,00 \$
EGOUT	- \$	567 524,08 \$	567 524,08 \$
EGOUT Pluvial	- \$	205 351,82 \$	205 351,82 \$
EGOUT Combiné	- \$	362 172,27 \$	362 172,27 \$
AQUEDUC	609 686,22 \$	- \$	609 686,22 \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	- \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTE	3 750,00 \$	3 600,00 \$	7 350,00 \$
Sommes	621 936,22	579 284,08 \$	1 201 220,30 \$
Contingences (10 %)	62 193,62 \$	57 928,41 \$	120 122,03 \$
S/total contingences	684 129,84 \$	637 212,49 \$	1 321 342,33 \$
T.P.S. (5 %)	34 206,49 \$	31 860,62 \$	66 067,12 \$
T.V.Q. (9.975 %)	68 241,95 \$	63 561,95 \$	131 803,90 \$
Total	786 578,28 \$	732 635,06 \$	1 519 213,34 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	718 250,81 \$	668 993,46 \$	1 387 244,28 \$
S/total contingences	684 129,84 \$	637 212,49 \$	1 321 342,33 \$
Frais incidents (3%)	20 523,90 \$	19 116,37 \$	39 640,27 \$
Frais incidents gaz	0,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
S/total contingences et incidents	704 653,73 \$	661 328,87 \$	1 365 982,60 \$
T.P.S. (5 %)	35 232,69 \$	33 066,44 \$	68 299,13 \$
T.V.Q. (9.975 %)	70 289,21 \$	65 967,55 \$	136 256,76 \$
Total	810 175,63 \$	760 362,86 \$	1 570 538,49 \$
TOTAL (net de ristourne)	739 798,34 \$	694 312,64 \$	1 434 110,98 \$

Note : La répartition par tronçon se trouve dans les pièces jointes.

Budget :

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales directement au fleuve ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout;
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

Le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs. D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout combiné, d'égout pluvial, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 15 mai 2017 (Conseil municipal)

- Début des travaux: vers le 29 mai 2017
- Fin des travaux: fin septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Les excavations Super Inc." (numéro d'entreprise du Québec 1142493619), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 11 février 2015. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 15 février 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 15 février 2017 à 12 h 11 min 13 sec.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 13 février 2017 à 16 h 6 min 4 sec, a été faite le 15 février 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels qu'annotés / Plans TQC*» (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats*» (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats*» (C-RM-GREF-D-16-001) ;

- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 7 mars 2017

Kathy DAVID, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2017-02-22



Dossier # : 1176459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Pavages Chenail inc. pour la reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning - Dépense totale de 3 515 488,61 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 329 376,08 \$ + incidences : 186 112,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-003 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

Au conseil d'arrondissement

1- D'autoriser une dépense de **168 425,75 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **4,80 %** du coût total du contrat pour des travaux de "Reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle et de la rue de Verdun entre les rues Godin et Manning" (S17-003).

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

Au conseil municipal

1- D'autoriser une dépense de **3 347 062,86 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **95,20 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning (S17-003).

2- D'octroyer à la compagnie "**Pavages Chenail inc.**", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **3 329 376,08 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-003.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Martin ROBERGE **Le** 2017-03-24 12:33

Signataire :

Martin ROBERGE

Directeur - travaux publics
Verdun , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Pavages Chenail inc. pour la reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning - Dépense totale de 3 515 488,61 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 329 376,08 \$ + incidences : 186 112,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-003 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et celles de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, ont fait l'objet d'analyse par l'arrondissement de Verdun et par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du Plan d'intervention sur les réseaux d'eau. En effet, ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces analyses ont mis en évidence les éléments suivants :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et de réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur.

Rue Brault (entre la rue Bannantyne et le boul. LaSalle) :

- Le plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial pour le tronçon de la rue Brault situé entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aurait pour effet de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux.
- L'étude hydraulique effectuée par la DGSRE a démontré que la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre était insuffisante pour desservir le secteur et devait être remplacée par une conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre. De plus, cette conduite d'aqueduc secondaire existante est très âgée. Elle a été construite en 1926 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue de Verdun et en 1928 pour le tronçon des rues de Verdun à Bannantyne. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite d'aqueduc de cet âge et en particulier les effets

de la compaction des matériaux, provoquent subséquemment des fuites. Cette donnée, combinée au sous-dimensionnement de la conduite justifient sont remplacement.

- L'égout unitaire existant, construit en 1926 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue de Verdun et 1928 pour le tronçon des rues de Verdun à Bannantyne, présente des défauts significatifs à plusieurs endroits. Aussi, selon les notes de calcul de la DGSRE (Division des plans directeurs), le diamètre s'avère insuffisant sur une portion de la rue pour assurer adéquatement le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales provenant des toits.

Rue de Verdun (entre les rues Godin et Manning) :

- Le plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial pour le tronçon de la rue de Verdun situé entre les rues Godin et Manning afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aurait pour effet de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux.
- L'étude hydraulique effectuée par la DGSRE concernant le plan directeur de l'aqueduc a démontré que la conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre était suffisante pour desservir le secteur. Cependant, cette conduite d'aqueduc secondaire existante est très âgée. Elle a été construite en 1925 pour le tronçon de la rue Godin à la rue Brault et en 1926 pour le tronçon de la rue Brault à la rue Manning. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite d'aqueduc de cet âge et en particulier les effets de la compaction des matériaux, provoquent subséquemment des fuites.
- L'égout unitaire existant, construit en 1926 pour le tronçon de la rue Godin à la rue Manning, est considéré en bon état. Aussi, selon les notes de calcul de la DGSRE (Division des plans directeurs), le diamètre s'avère suffisant afin d'assurer adéquatement le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales provenant des toits. L'égout sera donc conservé.

Pour les deux rues :

- Plusieurs sections de trottoirs sont considérées comme en mauvais état ou présentant d'autres défauts (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.).
- La majorité des branchements de service d'aqueduc et d'égout est respectivement en plomb et en grès. Le remplacement de ces conduites a pour but de réduire les risques de bris sous les nouvelles structures et d'assurer une eau de meilleure qualité.
- Un manque en arbres est constaté sur ces rues. La rue Brault se verra bonifiée de feuillus lors des travaux alors que l'intervention sur la rue de Verdun se fera ultérieurement, dans le cadre d'un autre projet. De plus, un aménagement végétal est requis par la création de saillies de trottoirs. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452 - 20 décembre 2016 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, suite au lancement de l'appel d'offres public S17-003 pour lequel il y a eu trois (3) soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans et représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences. À ce montant s'ajoutent les frais incidents prévus pour l'aménagement des saillies ainsi que pour la déviation de conduites de gaz en travaux intégrés.

Les travaux incluent notamment :

- Le remplacement de 8 595 m² de chaussée souple ;
- La construction de 1 665 m² de trottoirs avec et sans talon ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 150 mm de diamètre sur ± 420 m de conduite 200 mm ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 200 mm de diamètre sur ± 345 m de conduite 200 mm ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 250 mm de diamètre sur ± 52 m de conduite 250 mm ;
- La construction de 6 chambres de vannes ;
- La construction de 3 boîtes de vannes
- La construction de 6 bornes d'incendie ;
- La construction d'un égout pluvial
 - 375 mm de diamètre sur ± 270 m ;
 - 450 mm de diamètre sur ± 10 m ;
 - 525 mm de diamètre sur ± 155 m ;
 - 600 mm de diamètre sur ± 15 m ;
 - 900 mm de diamètre sur ± 170 m.
- La remplacement de l'égout combiné existant
 - 375 mm de diamètre sur ± 300 m ;
 - 525 mm de diamètre sur ± 145 m.
 - 900 mm x 600 mm de diamètre sur 5 m.
- La reconstruction de 31 puisards de rue et de 16 regards ;
- Le remplacement d'environ 57 services d'aqueduc et d'égout combiné ;
- Le remplacement de l'éclairage de rue sur Brault ;
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Au niveau de la DGSRE, les travaux de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et celles de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, comprennent:

Rue Brault entre la rue Bannantyne et boul LaSalle

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 420 m.l. ; 250 mm, 52 m.l.

La conduite d'aqueduc existante est en fonte grise, de 150 mm et 250 mm de diamètre et

date de 1926 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue de Verdun et 1928 pour le tronçon des rues de Verdun à Bannantyne. Cette conduite a atteint sa durée de vie utile. De plus, la conduite d'aqueduc est dans la même tranchée que la conduite d'égout combiné à reconstruire. Selon l'étude hydraulique, une conduite de 200 mm est requise.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée : 375 mm, 270 m.l. ; 525 mm, 130 m.l.

La conduite d'égout combiné existante est en grès, de 375 mm de diamètre et date de 1926 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue de Verdun et 1928 pour le tronçon des rues de Verdun à Bannantyne. La reconstruction de la conduite d'égout existante est requise due à une mauvaise condition structurale (CIS= 3, 4 / CPB=3).

Conduite d'égout pluvial :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout pluvial proposée : 375 mm, 270 m.l. ; 525 mm, 40 m.l.

Pour le tronçon entre la rue Bannantyne et le boul. LaSalle, la construction d'une conduite d'égout pluvial est justifiée, car le plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial sur ce tronçon afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aura pour effet de soulager le réseau unitaire existant.

Rue de Verdun entre Godin et Manning

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 345 m.l.

La conduite d'aqueduc existante est en fonte grise, de 200 mm de diamètre et date de 1925 -1926. Cette conduite a atteint sa durée de vie utile, elle a des joints en plomb et a une grande possibilité d'entrées de service en plomb. La reconstruction de cette conduite est justifiée puisque des bris risquent de survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée: 375 mm, 30 m.l. ; 525 mm, 15 m.l.

Pour le tronçon entre les rues Godin et Brault, la conduite d'égout existante n'est pas critique et ne nécessite pas d'intervention pour le moment.

Pour le tronçon à l'intersection de la rue de Verdun et de la rue Brault (amorces de la rue Brault), la conduite d'égout existante est en grès, de 375 mm et date de 1928. La reconstruction de cette conduite d'égout est justifiée, car elle a une mauvaise condition structurale (CIS=4/ CPB=2).

Pour le tronçon entre les rues Brault et Richard, la conduite d'égout existante en béton armé, de type ovoïde 600 x 900 mm et datant de 1926 a été gainée en 2015.

Pour le tronçon entre les rues Richard et Manning, la conduite d'égout existante n'est pas critique et ne nécessite pas d'intervention pour le moment.

Pour le tronçon de Godin à Manning, les entrées de service d'égout seront remplacées conjointement avec les entrées de service d'aqueduc étant donné qu'ils sont dans la même tranchée.

Conduite d'égout pluvial :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout pluvial proposée : 525 mm, 115 m.l.; 900 mm, 170 m.l.;

Pour le tronçon entre les rues Godin et Manning, la construction d'une conduite d'égout pluvial est justifiée, car le plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial sur ce tronçon afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aura pour effet de soulager le réseau unitaire existant.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S17-003 - Reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 10 février 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 1er mars 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 1er mars 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 20 jours de calendrier, soit 14 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 3

Addenda 01 : 22 février 2017 - Modifications aux cahiers des charges et ajout d'item au bordereau

Addenda 02 : 23 février 2017 : Modifications aux cahiers des charges et des quantités au bordereau

Addenda 03 : 24 février 2017 : Précisions aux cahiers des charges et modifications des quantités au bordereau

Analyse des soumissions :

Mis à part les dix (10) compagnies qui ont requis l'anonymat, vingt-et-une (21) entreprises se sont procurées les documents. Trois (3) entrepreneurs (14,28 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions conformes.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Pavages Chenail inc.	3 026 705,53 \$	302 670,55 \$	3 329 376,08 \$
Gérald Théorêt inc.	3 263 328,10 \$	326 332,81 \$	3 589 660,91 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	3 892 464,89 \$	389 246,49 \$	4 281 711,37 \$
Dernière estimation réalisée	3 660 461,95 \$	366 046,19 \$	4 026 508,14 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 733 582,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			12,14 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme))</i>	952 335,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	28,60 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation))</i>	(697 132,06) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(17,31) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>	260 284,84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,82 %

Les coûts prévus dans l'estimation SEAO établie le 24 février 2017, par Monsieur Jean-François Dutil, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 4 026 508,14 \$ (contingences et taxes incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014, 2015 et 2016.

Au cours du mois de janvier et février, l'arrondissement a lancé quatre (4) appels d'offres pour la reconstruction de rues, afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs. Les dates d'ouverture ont été décalées de plusieurs journées, soit le 24 février 2017 pour l'appel d'offres S17-001, le 15 février 2017 pour l'appel d'offres S17-002 et le 1er mars 2017 pour l'appel d'offres S17-003 (objet du présent dossier) et le 27 février pour l'appel d'offres S17-012. Ceci semble avoir un effet positif puisque l'arrondissement a reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas pour des contrats de l'arrondissement. Aussi, dans tous les cas les prix sont plus bas que les estimations.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Chantal Couture, ing., employée de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Aucune erreur de calcul n'a été décelée dans les soumissions reçues.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 952 335,29 \$ (28,60 %), avec une moyenne se situant à 3 373 582,79 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 17,31 % (697 132,06 \$ en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Les Pavages Chenail inc., 104, boul. Saint-Rémi, C.P. 3220, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, dont le numéro de fournisseur est le 115290.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performante. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits, tels que dé dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de reconstruction des infrastructures sur la rue Brault entre la rue Bannantyne et le boul. LaSalle et la rue de Verdun entre les rues Godin et Manning sont admissibles à différents programmes de subvention. Les travaux seront réalisés en 2017.

L'arrondissement de Verdun, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Il devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, il devra aussi fournir les plans "tels que construits", conformément à l'encadrement administratif en vigueur. Une copie devra également être transmise à la Direction la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Coûts :

Les coûts des travaux de reconstruction de cette rue sont de 3 329 376,08 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 99 881,28 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (%) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies de services publics (exemples : déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz, etc.) ainsi que les frais déjà connus pour l'aménagement de saillies et la déviation de conduites de gaz en mode travaux intégrés pour une valeur de 86 231,25 \$ (taxes incluses).

Les coûts totaux pour les travaux sont de 3 515 488,62 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de 3 210 109,68 \$.

Les travaux seront assumés par la DGSRE, le SIVT et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par la DGSRE est de 1 788 788,64 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux : reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout, incluant le remplacement des services (aqueduc et égout combiné) et les travaux y référant, tels que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, de la démolition et de la réfection des trottoirs en béton vis-à-vis des emplacements de ces services. Pour la DGSRE, Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un maximum de 83 %, laissant ainsi un impact estimé de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût de certaines rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ou financé par la réserve de l'eau locale.
- Le montant alloué par le SIVT est de 1 558 274,23 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, trottoirs, pavage et marquage) et la reconstruction de bordures, de trottoirs, incluant des avancées en saillies.
- Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun est de 168 425,75 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour l'aménagement paysager et la plantation d'arbres des tronçons.

Tableau de répartition des montants :

	rues Brault et de Verdun			
Répartition des coûts entre les partenaires				
	Contrat	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSEE ET TROTTOIRS	1 208 800,56 \$	1 165 655,80 \$	39 257,84 \$	3 886,92
chaussée	-	799 137,48 \$	- \$	-
trottoir	-	366 518,32 \$	- \$	-
mobilisation aqueduc	-	- \$	19 823,27 \$	-
mobilisation égout pluvial	-	- \$	9 173,12 \$	-
mobilisation égout combiné	-	- \$	10 261,46 \$	-
EGOUT	638 264,77 \$	- \$	638 264,77 \$	-
pluvial	-	- \$	302 373,64 \$	-
combiné	-	- \$	335 891,14 \$	-
AQUEDUC	645 526,76 \$	- \$	645 526,76 \$	-
ELECTRICITE	80 135,74 \$	- \$	- \$	80 135,74
AMENAGEMENT PAYSAGER	44 711,70 \$	- \$	- \$	44 711,70
MARQUAGE	3 219,54 \$	3 219,54 \$	- \$	-
PLAN TEL QU'ANNOTE	11 831,06 \$	5 277,97 \$	5 994,40 \$	558,69
Sommes	2 632 490,13 \$	1 174 153,31 \$	1 329 043,78 \$	129 293,04
Contingences (10 %)	263 249,01 \$	117 415,33 \$	132 904,38 \$	12 929,30
S/total contingences	2 895 739,14 \$	1 291 568,64 \$	1 461 948,15 \$	142 222,35
T.P.S. (5 %)	144 786,96 \$	64 578,43 \$	73 097,41 \$	7 111,12
T.V.Q. (9,975 %)	288 849,98 \$	128 833,97 \$	145 829,33 \$	14 186,68
Total	3 329 376,08 \$	1 484 981,05 \$	1 680 874,89 \$	163 520,14
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	3 040 164,13 \$	1 355 985,63 \$	1 534 862,82 \$	149 315,69
S/total contingences	2 895 739,14 \$	1 291 568,64 \$	1 461 948,15 \$	142 222,35
Frais incidents (3%)	- \$	38 747,06 \$	43 858,44 \$	4 266,67
Frais incidents saillis	- \$	25 000,00 \$	0,00 \$	0,00
Frais incidents gaz	- \$	0,00 \$	50 000,00 \$	0,00
S/total contingences et incidents	2 895 739,14 \$	1 355 315,70 \$	1 555 806,60 \$	146 489,02
T.P.S. (5 %)	144 786,96 \$	67 765,79 \$	77 790,33 \$	7 324,45
T.V.Q. (9,975 %)	288 849,98 \$	135 192,74 \$	155 191,71 \$	14 612,28
Total	3 329 376,08 \$	1 558 274,23 \$	1 788 788,64 \$	168 425,75
		Ville centre	Arr. Verdun	
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		3 347 062,86 \$	168 425,75	
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		95,2%	4,8	
TOTAL (net de ristourne)	3 040 164,13 \$	1 422 912,07 \$	1 633 402,45 \$	153 795,16

Répartition des dépenses selon la nature des travaux :

1 - Partie SIVT			
	Artériel	Local	TOTAL
CHAUSSEE	444 685,99 \$	354 451,49 \$	799 137,48 \$
TROTTOIRS	143 390,56 \$	223 127,76 \$	366 518,32 \$
EGOUT	- \$	- \$	- \$
AQUEDUC	- \$	- \$	- \$
ELECTRICITE	- \$	- \$	- \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	2 104,95 \$	1 114,59 \$	3 219,54 \$
PLAN TEL QU'ANNONTE	2 839,45 \$	2 438,51 \$	5 277,97 \$
Sommes	593 020,95 \$	581 132,36 \$	1 174 153,31 \$
Contingences (10 %)	59 302,10 \$	58 113,24 \$	117 415,33 \$
S/total contingences	652 323,05 \$	639 245,59 \$	1 291 568,64 \$
T.P.S. (5 %)	32 616,15 \$	31 962,28 \$	64 578,43 \$
T.V.Q. (9,975 %)	65 069,22 \$	63 764,75 \$	128 833,97 \$
Total	750 008,43 \$	734 972,62 \$	1 484 981,05 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	684 857,66 \$	671 127,97 \$	1 355 985,63 \$
S/total contingences	652 323,05 \$	639 245,59 \$	1 291 568,64 \$
Frais incidents saillis	25 000,00 \$	0,00 \$	25 000,00 \$
Frais incidents (3%)	19 569,69 \$	19 177,37 \$	38 747,06 \$
S/total contingences et incidents	696 892,74 \$	658 422,96 \$	1 355 315,70 \$
T.P.S. (5 %)	34 844,64 \$	32 921,15 \$	67 765,79 \$
T.V.Q. (9,975 %)	69 515,05 \$	65 677,69 \$	135 192,74 \$
TOTAL contingences & incidences	801 252,43 \$	757 021,80 \$	1 558 274,23 \$
TOTAL (net de ristourne)	731 650,27 \$	691 261,81 \$	1 422 912,07 \$

2 - Partie DGSRE			
	Aqueduc	Égout	TOTAL
CHAUSSEE ET TROTTOIRS	19 823,27 \$	19 434,58 \$	39 257,84 \$
EGOUT	- \$	638 264,77 \$	638 264,77 \$
EGOUT Pluvial	- \$	302 373,64 \$	302 373,64 \$
EGOUT Combiné	- \$	335 891,14 \$	335 891,14 \$
AQUEDUC	645 526,76 \$	- \$	645 526,76 \$
ELECTRICITE	- \$	- \$	- \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	- \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTE	3 023,49 \$	2 970,91 \$	5 994,40 \$
Sommes	668 373,52	660 670,26 \$	1 329 043,78 \$
Contingences (10 %)	66 837,35 \$	66 067,03 \$	132 904,38 \$
S/total contingences	735 210,87 \$	726 737,28 \$	1 461 948,15 \$
T.P.S. (5 %)	36 760,54 \$	36 336,86 \$	73 097,41 \$
T.V.Q. (9,975 %)	73 337,28 \$	72 492,04 \$	145 829,33 \$
Total	845 308,70 \$	835 566,19 \$	1 680 874,89 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	771 879,51 \$	762 983,31 \$	1 534 862,82 \$
S/total contingences	735 210,87 \$	726 737,28 \$	1 461 948,15 \$
Frais incidents (3%)	22 056,33 \$	21 802,12 \$	43 858,44 \$
Frais incidents gaz	0,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$
S/total contingences et incidents	757 267,19 \$	798 539,40 \$	1 555 806,60 \$
T.P.S. (5 %)	37 863,36 \$	39 926,97 \$	77 790,33 \$
T.V.Q. (9,975 %)	75 537,40 \$	79 654,31 \$	155 191,71 \$
Total	870 667,96 \$	918 120,68 \$	1 788 788,64 \$
TOTAL (net de ristourne)	795 035,90 \$	838 366,56 \$	1 633 402,45 \$

Note : La répartition par tronçon se trouve dans les pièces jointes.

Budget :

Se référer aux interventions des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales directement au fleuve ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout ;
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux) ;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout ;
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

Le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs. D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout combiné, d'égout pluvial, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et sur le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 15 mai 2017 (Conseil municipal)

- Début des travaux: vers le 29 mai 2017
- Fin des travaux: début octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "**Les Pavages Chenail inc.**" (numéro d'entreprise 1142533042), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 23 février 2017. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 2 mars 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 2 mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 19 décembre 2016 à 14 h 52 min 57 sec, a été faite le 2 mars 2017

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC*» (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats*» (C-OG-DG-D-12-010) ;

- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 6 mars 2017

Jean CARRIER, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois DUTIL
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2017-03-02



Dossier # : 1176459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Sintra inc. Région Montérégie-Rive-Sud pour la reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle - Dépense totale de 3 251 878,44 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 146 000,91 \$ + incidences : 105 877,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-001 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

Au conseil d'arrondissement

1- D'autoriser une dépense de **38 354,70 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **1,2 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle (S17-001).

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

Au conseil municipal

1- D'autoriser une dépense de **3 213 523,74 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **98,8 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle (S17-001).

2- D'octroyer à la compagnie "**Sintra inc. Région Montérégie-Rive-Sud**", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **3 146 000,91 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-001.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Martin ROBERGE **Le** 2017-03-24 12:33

Signataire :

Martin ROBERGE

Directeur - travaux publics
Verdun , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Sintra inc. Région Montérégie-Rive-Sud pour la reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle - Dépense totale de 3 251 878,44 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 146 000,91 \$ + incidences : 105 877,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-001 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et celles de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle, ont fait l'objet d'analyse par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), par la Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun. Ces analyses ont mis en évidence les éléments suivants :

- La conduite d'aqueduc de la rue Egan, construite en 1913 sur le tronçon de Verdun – Wellington et en 1929 sur le tronçon Bannantyne – de Verdun, est en fonte grise et a un diamètre de 150 mm. De plus, le plan directeur prévoit la construction d'une conduite de 200 mm sur cette rue;
- La conduite d'aqueduc de la rue Wellington devra être remplacé par une conduite de 300 mm, selon une étude de la DGSRE;
- Vu l'âge du réseau d'aqueduc, plusieurs services d'aqueduc sont en plomb;
- La conduite d'égout unitaire de la rue Egan entre les rues de Verdun et Wellington est construite en 1927. Le diamètre de cet égout (380 mm) s'avère insuffisant pour assurer adéquatement le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales provenant des toits. De ce fait, et en conformité avec les études hydrauliques, il est proposé de construire une nouvelle conduite d'égout pluvial, entre de Verdun et Wellington, afin de convertir le réseau d'égout unitaire en un réseau pseudo-séparatif qui ne desservira que les branchements des maisons. Le réseau d'égout pluvial projeté sert à drainer les eaux de ruissellement en provenance de la rue et des terrains privés. À court terme, ce réseau sera connecté au réseau d'égout existant sur la rue Wellington. Une augmentation du diamètre de la conduite est aussi prévue;
- La majorité des branchements de services d'égout sont en grès. Un remplacement de ces branchements est donc requis afin de réduire les risques de bris sous la nouvelle chaussée;
- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur et est classée D (très mauvais) selon la Classe d'intervention préliminaire;

- Les trottoirs aussi sont considérés comme en mauvais état puisque plusieurs sections présentent des défauts (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.).

Ces évaluations et ces facteurs ont permis de mettre en priorité la reconstruction de ces tronçons de rues.

Lors de la réalisation de ces travaux, nous effectuerons également :

- le remplacement des services d'aqueduc et d'égout dans l'emprise publique afin d'éliminer les services en plomb et d'éviter d'éventuelles fuites sous la nouvelle chaussée;
- des travaux d'amélioration d'aménagement de paysage tel le remplacement de l'asphalte en arrière trottoir par du gazon et la plantation d'arbres.

Un appel d'offres a été publié dans le SEAO en date du 8 février 2017. Les soumissionnaires disposaient d'un délai de 17 jours de calendrier pour préparer et déposer leurs soumissions.

Un addenda a été émis le 14 février 2017. Cet addenda visait principalement l'intégration de l'implantation d'arbre dans les travaux.

L'ouverture des enveloppes a eu lieu 24 février 2017. Les soumissions de l'appel d'offres public objet du présent dossier sont valides pour une période de 120 jours soit jusqu'au 24 juin 2017.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452 - 20 décembre 2016 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

DESCRIPTION

Octroyer un contrat à "Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-sud)" (fournisseur no 115583) pour la "Reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle". Dépense totale de 3 251 878,44 \$, contingences, incidences et taxes incluses. - Appel d'offres public S17-001 - 6 soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement des travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans. Le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences et un montant de 10 000 \$ (avant taxes) pour la déviation de 6 branchements de service de gaz, jugée requise.

Les travaux visent la reconstruction des actifs de la Ville dans la limite de l'emprise publique et incluent notamment :

- Le remplacement de 8 100 m² de chaussée souple ;
- Le remplacement de près de 3 100 m² de trottoirs ;
- L'ajout de 8 arbres;

- Le remplacement de la conduite d'aqueduc sur près de 760 m ;
- La construction d'une nouvelle conduite d'égout pluvial sur près de 350 m ;
- Le remplacement de la conduite d'égout combiné existant de 375 mm de diamètre par une conduite d'égout pseudo-séparatif de 450 mm de diamètre sur près de 460 m ;
- Le remplacement de services d'aqueduc et d'égout privés ;
- La construction d'autres ouvrages connexes, tel que les chambres de vannes, les puisards, les regards et les bornes d'incendie.

Au niveau de la DGSRE, les travaux comprennent :

Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 711 m.l.

La conduite d'aqueduc existante est en fonte grise, de 150 mm de diamètre et date de 1929 pour le tronçon entre les rues Bannantyne et de Verdun et de 1913 pour le tronçon entre les rues de Verdun et Wellington. Cette conduite a atteint sa durée de vie utile. Elle a des joints en plomb et a une grande probabilité d'entrées de service en plomb. La reconstruction de cette conduite est justifiée puisque des bris risquent de survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée. De plus, la conduite d'aqueduc sur Egan, entre les rues de Verdun et Wellington est dans la même tranchée que la conduite d'égout combiné à reconstruire.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée : 450 mm, 357 m.l.

Pour le tronçon entre les rues Bannantyne et de Verdun, la conduite d'égout combiné existante est en béton armé, de 600 mm x 900 mm de diamètre et date de 1929. Cette conduite est en bonne condition. Toutefois, les entrées de service d'égout seront remplacées conjointement avec les entrées de service d'aqueduc étant donné qu'ils sont dans la même tranchée.

Pour le tronçon entre les rues de Verdun et Wellington, la conduite d'égout combiné existante est en grès, de 375 mm de diamètre et date de 1927. La reconstruction de la conduite d'égout est requise due à une mauvaise condition structurale (CIS=5/ CPB=4) et sa capacité hydraulique est insuffisante.

Conduite d'égout pluvial :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout pluvial proposée : 375 mm, 125 m.l. ; 450 mm, 228 m.l.

Le plan directeur de l'égout pour le bassin 2 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial pour le tronçon situé entre la rue de Verdun et la rue Wellington, afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aura pour effet de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux.

Wellington, entre les rues Egan et Argyle

Conduite d'aqueduc : Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 300 mm, 100 m.l.

Pour le tronçon Wellington, entre les rues Egan et Woodland, la conduite d'aqueduc existante desservant les immeubles est située sur le boulevard LaSalle. Cette conduite d'aqueduc est en fonte grise, de 150 mm de diamètre et sa construction date du début des années 1910.

La reconstruction de la conduite d'aqueduc est justifiée par son taux de bris élevé (4). De plus, les entrées de service d'aqueduc existantes sont très longues ce qui augmente la probabilité de fuite.

Pour le tronçon Wellington, entre les rues Woodland et Argyle, la conduite d'aqueduc existante est en fonte ductile, de 300 mm de diamètre et date de 1991. Étant donné que celle-ci est située dans la même tranchée que la conduite d'égout combiné existante, elle devra être reconstruite lors de la construction de la nouvelle conduite d'égout combiné.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée : 750 mm, 100 m.l.

Pour intercepter à l'intersection Egan/ Wellington la nouvelle conduite d'égout unitaire proposée, ainsi que de façon temporaire la conduite pluviale proposée, une conduite d'égout combiné de 750 mm doit être construite sur la rue Wellington entre Egan et Argyle.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLIC S17-001 - Reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington et de la rue Wellington entre les rues Egan et Argyle.

Date de lancement de l'appel d'offres, sur SÉAO et le Journal de Montréal : 8 février 2017

Date de réception et d'ouverture des soumissions : le 24 février 2017

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 17 jours de calendrier, soit 13 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 1

Addenda 01 : 14 février 2017 - Ajouts d'arbres au projet

Analyse des soumissions

Mis à part les huit (8) compagnies qui ont requis l'anonymat, quatorze (14) entreprises se sont procurées les documents. Six (6) entrepreneurs (42,86 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions dont cinq (5) étaient conformes.

L'entrepreneur "Excavation Gilbert Théorêt" est déclaré non conforme puisqu'il n'a pas pris en compte dans sa soumission l'addenda 01.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Sintra Inc. Région Montérégie-Rive-Sud	2 860 000,83 \$	286 000,08 \$	3 146 000,91 \$
Gérald Théorêt	3 004 243,86 \$	300 424,39 \$	3 304 668,25 \$
Les pavages Chenail	3 102 162,21 \$	310 216,22 \$	3 412 378,43 \$
Duroking Construction	3 295 830,35 \$	329 583,03 \$	3 625 413,38 \$
Cojalac inc	3 722 143,16 \$	372 214,32 \$	4 094 357,48 \$

Dernière estimation réalisée	2 943 256,95 \$	294 325,69 \$	3 237 582,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 516 563,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			11,78 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			948 356,57 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			30,14 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(91 581,73) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(2,83) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			158 667,34 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			5,04 %

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEAO établie le 23 février 2017, par madame Maude Robillard, ing. à la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 3 237 582,64 \$ (contingences et taxes incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014, 2015 et 2016.

Au cours du mois de janvier et février, l'arrondissement a lancé trois (3) appels d'offres pour la reconstruction de rues afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs. Les dates d'ouverture ont été décalées de quelques jours, soit le 24 février 2017 pour l'appel d'offres S17-001 (objet du présent dossier), le 13 février 2017 pour l'appel d'offres S17-002 et le 1er mars 2017 pour l'appel d'offres S17-003. Ceci semble avoir un effet positif puisque l'arrondissement a reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas pour des contrats de l'arrondissement. Aussi, dans tous les cas les prix sont plus bas que les estimations.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mazen Albouchi et Maude Robillard, ingénieurs à la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Une erreur de calcul dans les taxes a été décelée dans la soumission de Duroking. Le montant corrigé sa soumissions, taxes incluses, est de 3 625 413,38 \$ au lieu de 3 338 757,12 \$;

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 948 356,57 \$ (30,14 %), avec une moyenne se situant à 3 516 563,69 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 91 581,73 \$ (2,83 % en moins) à l'estimation.

Recommandation

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), 7, rang Saint-Régis Sud, Saint-Isidore, Québec, J0L 2A0 dont le numéro de fournisseur est le 115583.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat (coûts des travaux de reconstruction incluant les contingences et les taxes) est de 3 146 000,91 \$ excluant la majoration de 105 877,53 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers tels que des interventions requises par des compagnies d'utilités publiques. Les coûts totaux pour les travaux sont de 3 251 878,44 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de **2 969 398,45 \$**.

Les travaux seront assumés par la DGSRE, le SIVT et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par la DGSRE, pour les travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, incluant le remplacement des services d'aqueduc et d'égout combiné, la reconstruction des puisard là ou la conduite d'égout est à reconstruire et les travaux y référant, tels que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, est de 1 512 391,89 \$ (contingences, incidences et taxes incluses), soit **1 381 015,38 \$ net** de ristournes ;
- Le montant alloué par le SIVT pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, pavage et marquage), des trottoirs ainsi que la construction de puisards sur Egan entre de Verdun et Bannantyne, est de 1 701 131,84 \$ (contingences, incidences et taxes incluses), soit **1 553 360,12 \$ net** de ristournes;
- Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun pour les travaux de plantation d'arbres est de 38 354,70 \$ (contingences, incidences et taxes incluses), soit **35 022,95 \$ net** de ristournes.

Les tableaux récapitulatifs suivants représentent la répartition des coûts entre les partenaires :

	Contrat	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	1 305 396,50 \$	1 259 959,02 \$	43 142,81 \$	2 294,66 \$
chaussée				
trottoir				
mobilisation aqueduc			22 064,72 \$	
mobilisation égout pluvial			3 318,68 \$	
mobilisation égout combiné			17 759,41 \$	
ÉGOUT	560 917,08 \$	43 384,00 \$	517 533,08 \$	
pluvial			87 797,58 \$	
combiné			429 735,50 \$	
AQUEDUC	588 296,42 \$		588 296,42 \$	- \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	28 585,00 \$	359,11 \$	1 077,33 \$	27 148,56 \$
MARQUAGE	1 475,00 \$	1 475,00 \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTÉ	2 828,00 \$	707,00 \$	2 121,00 \$	- \$
Sommes	2 487 498,00 \$	1 305 884,14 \$	1 152 170,65 \$	29 443,22 \$
Contingences (10 %)	248 749,80 \$	130 588,41 \$	115 217,06 \$	2 944,32 \$
S/total contingences	2 736 247,80 \$	1 436 472,55 \$	1 267 387,71 \$	32 387,54 \$
T.P.S. (5 %)	136 812,39 \$	71 823,63 \$	63 369,39 \$	1 619,38 \$
T.V.Q. (9,975 %)	272 940,72 \$	143 288,14 \$	126 421,92 \$	3 230,66 \$
Total	3 146 000,91 \$	1 651 584,31 \$	1 457 179,02 \$	37 237,57 \$

TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	2 872 718,16 \$	1 508 116,62 \$	1 330 598,67 \$	34 002,87 \$
S/total contingences	2 736 247,80 \$	1 436 472,55 \$	1 267 387,71 \$	32 387,54 \$
Frais incidents (3%)	- \$	43 094,18 \$	38 021,63 \$	971,63 \$
Frais incidents gaz	- \$	0,00 \$	10 000,00 \$	0,00 \$
S/total contingences et incidents	2 736 247,80 \$	1 479 566,73 \$	1 315 409,34 \$	33 359,16 \$
T.P.S. (5 %)	136 812,39 \$	73 978,34 \$	65 770,47 \$	1 667,96 \$
T.V.Q. (9,975 %)	272 940,72 \$	147 586,78 \$	131 212,08 \$	3 327,58 \$
Total	3 146 000,91 \$	1 701 131,84 \$	1 512 391,89 \$	38 354,70 \$
		Ville centre		Arr. Verdun
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		3 213 523,74 \$		38 354,70 \$
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		98,8%		1,2%
TOTAL (net de ristourne)	2 872 718,16 \$	1 553 360,12 \$	1 381 015,38 \$	35 022,95 \$

SIVT :

1 - Partie SIVT			
	Artériel	Local	TOTAL
CHAUSSÉE	117 285,97 \$	636 361,19 \$	753 647,16 \$
TROTTOIRS	94 562,27 \$	411 749,60 \$	506 311,87 \$
ÉGOUT	- \$	43 384,00 \$	43 384,00 \$
AQUEDUC	- \$	- \$	- \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	179,56 \$	179,56 \$	359,11 \$
MARQUAGE	226,92 \$	1 248,08 \$	1 475,00 \$
PLAN TEL QU'ANNONTÉ	353,50 \$	353,50 \$	707,00 \$
Sommes	212 608,22 \$	1 093 275,92 \$	1 305 884,14 \$
Contingences (10 %)	21 260,82 \$	109 327,59 \$	130 588,41 \$
S/total contingences	233 869,04 \$	1 202 603,51 \$	1 436 472,55 \$
T.P.S. (5 %)	11 693,45 \$	60 130,18 \$	71 823,63 \$
T.V.Q. (9,975 %)	23 328,44 \$	119 959,70 \$	143 288,14 \$
Total	268 890,93 \$	1 382 693,39 \$	1 651 584,31 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	245 533,26 \$	1 262 583,36 \$	1 508 116,62 \$
S/total contingences	233 869,04 \$	1 202 603,51 \$	1 436 472,55 \$
Frais incidents (3%)	7 016,07 \$	36 078,11 \$	43 094,18 \$
S/total contingences et incidents	240 885,11 \$	1 238 681,62 \$	1 479 566,73 \$
T.P.S. (5 %)	12 044,26 \$	61 934,08 \$	73 978,34 \$
T.V.Q. (9,975 %)	24 028,29 \$	123 558,49 \$	147 586,78 \$

TOTAL contingences & incidences	276 957,66 \$	1 424 174,19 \$	1 701 131,84 \$
TOTAL (net de ristourne)	252 899,26 \$	1 300 460,86 \$	1 553 360,12 \$

DGSRE :

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif en vigueur. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

2 - Partie DGSRE			
	Aqueduc	Égout	TOTAL
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	22 064,72 \$	21 078,09 \$	43 142,81 \$
ÉGOUT	- \$	517 533,08 \$	517 533,08 \$
ÉGOUT Pluvial	- \$	87 797,58 \$	87 797,58 \$
Branchement de services d'égout		99 942,00 \$	99 942,00 \$
ÉGOUT Combiné	- \$	329 793,50 \$	329 793,50 \$
AQUEDUC	588 296,42 \$	- \$	588 296,42 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	538,67 \$	538,67 \$	1 077,33 \$
MARQUAGE	- \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTÉ	1 060,50 \$	1 060,50 \$	2 121,00 \$
Sommes	611 960,31	540 210,34 \$	1 152 170,65 \$
Contingences (10 %)	61 196,03 \$	54 021,03 \$	115 217,06 \$
S/total contingences	673 156,34 \$	594 231,37 \$	1 267 387,71 \$
T.P.S. (5 %)	33 657,82 \$	29 711,57 \$	63 369,39 \$
T.V.Q. (9,975 %)	67 147,35 \$	59 274,58 \$	126 421,92 \$
Total	773 961,50 \$	683 217,52 \$	1 457 179,02 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	706 730,01 \$	623 868,66 \$	1 330 598,67 \$
S/total contingences	673 156,34 \$	594 231,37 \$	1 267 387,71 \$
Frais incidents (3%)	20 194,69 \$	17 826,94 \$	38 021,63 \$
Frais incidents gaz	0,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$
S/total contingences et incidents	693 351,03 \$	622 058,31 \$	1 315 409,34 \$
T.P.S. (5 %)	34 667,55 \$	31 102,92 \$	65 770,47 \$
T.V.Q. (9,975 %)	69 161,77 \$	62 050,32 \$	131 212,08 \$

Total	797 180,35 \$	715 211,54 \$	1 512 391,89 \$
TOTAL (net de ristourne)	727 931,91 \$	653 083,47 \$	1 381 015,38 \$

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de reconstruction des infrastructures sur la rue Egan et la reconstruction de l'aqueduc sur la rue Wellington sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Pour la reconstruction de la conduite d'égout sur Wellington, la DGSRE est en attente d'une réponse du Ministère pour valider si ces travaux sont admissibles à un programme de subvention. Si la réponse est négative, la reconstruction sera entièrement financée par règlement d'emprunt. Les travaux seront réalisés en 2017.

Note : La répartition détaillée par tronçon se trouve dans les pièces jointes.

BUDGET

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales directement au fleuve ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout ;
- Installer un nouveau réseau d'éclairage ;
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux) ;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout ;
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

Pour la rue Egan, le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs.

Pour la rue Wellington, le projet est assujéti à l'approbation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) selon l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement. Une demande est déposée au Ministère à cet effet. Les travaux sur cette rue ne peuvent donc débuter avant l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC.

D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout combiné, d'égout pluvial, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 15 mai 2017 (Conseil municipal)

- Début des travaux: vers fin mai 2017
- Fin des travaux: vers fin septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)" (numéro d'entreprise 1146770582), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en attente de renouvellement depuis le 13 avril 2016.

Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 1 mars 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 1 mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 5 janvier 2017 à 14 h 17 min 0 sec, a été faite le 3 mars 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 6 mars 2017

Jean CARRIER, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mazen ALBOUCHI
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2017-03-02



Dossier # : 1176730002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 325 379,95 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 228 524,21 \$ + incidences : 96 855,74 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-012 (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

Au conseil d'arrondissement

1- D'autoriser une dépense de **1 145 153.38 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **34,4 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun (S17-012).

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

Au conseil municipal

1- D'autoriser une dépense de **2 180 226,56 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **65,6 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun (S17-012).

2- D'octroyer à la compagnie "**Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)**", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **3 228 524,21 \$**, contingences, incidences et taxes incluse, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-012.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signataire :

Martin ROBERGE

Directeur - travaux publics
Verdun , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176730002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 325 379,95 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 228 524,21 \$ + incidences : 96 855,74 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-012 (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la rue Crawford, entre le boulevard Champlain et la rue Penniston, de la rue Truman, entre la rue Crawford et la rue Parkdale, ainsi que celles de la rue Parkdale, entre la rue Truman et le boulevard Champlain, ont fait l'objet d'analyse par l'arrondissement de Verdun et par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du Plan d'intervention sur les réseaux d'eau.

Ces analyses ont mis en évidence les éléments suivants :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et de réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur.
- Les conduites dans le secteur à reconstruire font parti d'un secteur "Wartime" et le remplacement de toutes les entrées de services en plomb est nécessaire. Elles ont été construites en 1946 pour le tronçon de la rue Crawford entre le boulevard Champlain et la rue Penniston. Et, en 1947 pour les tronçons de la rue Truman, entre la rue Crawford et le boulevard Champlain, et de la rue Parkdale, entre la rue Truman et le boulevard Champlain. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite d'aqueduc de cet âge et, en particulier, les effets de la compaction des matériaux provoquent subséquemment des fuites.
- Plusieurs sections de trottoirs sont considérées comme en mauvais état ou présentant d'autres défauts (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.).
- La majorité des branchements de services d'aqueduc et d'égout est respectivement en plomb et en grès. Le remplacement de ces conduites a pour but de réduire les risques de bris sous les nouvelles structures et d'assurer une eau de meilleure qualité.
- Un manque en arbres est constaté sur cette rue. De plus, un aménagement végétal est requis par la création de saillies de trottoirs. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452 - 20 décembre 2016 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la reconstruction de la rue Crawford, entre le boulevard Champlain et la rue Penniston, la rue Truman entre les rues Crawford et Champlain, ainsi que celles de la rue Parkdale entre la rue Truman et le boulevard Champlain, suite au lancement de l'appel d'offres public S17-012 pour lequel il y a eu huit (8) soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans, le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences.

Les travaux incluent notamment :

- Le remplacement de 9 245 m² de chaussée souple ;
- La construction de 2 325 m² de trottoirs avec et sans talon ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 150 mm de diamètre sur ± 815 m de conduite 200 mm ;
- La construction de 8 boîtes de vannes ;
- La construction de 3 bornes d'incendie ;
- La reconstruction de 45 puisards de rue ;
- Le remplacement d'environ 80 services d'aqueduc et d'égout combiné ;
- Le remplacement de l'éclairage de rue ;
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Au niveau de la DGSRE, les travaux des rues Crawford, Truman et Parkdale, comprennent :

Conduite d'aqueduc :

Rue Crawford, entre le boul. Champlain et la rue Penniston

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante : 150 mm, 340 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 340 m.l.

Rue Truman, entre la rue Parkdale et la rue Crawford

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante : 150 mm, 250 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 250 m.l.

Rue Parkdale, entre le boulevard Champlain et la rue Truman

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante : 150 mm, 225 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 225 m.l.

Les conduites d'aqueduc sont en fonte grise. Ces conduites ont atteint leur durée de vie utile, elles ont des joints en plomb et ont une grande probabilité d'avoir des entrées de services en plomb. La reconstruction de ces conduites est justifiée puisque des bris risquent de survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée.

Les conduites d'aqueduc existantes sur ces trois rues sont en fonte grise et datent de 1946

(Crawford) et 1947 (Truman et Parkdale). Le remplacement de ces trois conduites d'aqueduc est justifié par le matériau des conduites (fonte grise), l'âge, la présence de joints en plomb, une majorité d'entrées de services en plomb, ainsi que par la reconstruction de la chaussée. En effet, l'ampleur des travaux de compactage lors de la reconstruction de la chaussée pourrait affaiblir l'état structural des conduites d'aqueduc existantes en raison de la présence des joints en plomb et des entrées de service en plomb. Des bris pourraient donc survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée.

De plus, les rues Crawford, Truman et Parkdale sont situées dans un secteur Wartime de l'arrondissement de Verdun. La stratégie élaborée par la DGSRE pour éliminer les entrées de service en plomb priorise les travaux d'infrastructures dans les secteurs Wartime.

Les conduites d'égout existantes sur les rues Crawford, Truman et Parkdale sont en bonne condition. Toutefois, les entrées de service d'égout seront remplacées conjointement avec les entrées de service d'aqueduc étant donné qu'ils sont dans la même tranchée.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S17-012 - Reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 6 février 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 27 février 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 27 février 2017 à 14 h 00

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 22 jours de calendrier, soit 16 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 4

Addenda 01 : 16 février 2017 - Ajouts et corrections d'item de la soumission - report de la date d'ouverture

Addenda 02 : 17 février 2017 - Réponses aux questions reçues et modification au bordereau

Addenda 03 : 21 février 2017 - Réponses aux questions reçues

Addenda 04 : 24 février 2017 - Précisions aux cahiers des charges

Analyse des soumissions :

Huit (8) compagnies ont requis l'anonymat sur les dix-neuf (19) entreprises qui se sont procurées les documents. Huit (8) entrepreneurs, soit 42 % des preneurs de cahier des charges, ont déposé des soumissions conformes.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	2 935 022,01 \$	293 502,20 \$	3 228 524,21 \$
Travaux Routiers Métropole	3 103 573,06 \$	310 357,31 \$	3 413 930,37 \$
Les Pavages Chenail. inc.	3 256 896,72 \$	325 689,67 \$	3 582 586,39 \$

Gérald Théorêt inc.	3 258 297,40 \$	325 829,74 \$	3 584 127,14 \$
Duroking Construction	3 287 444,99 \$	328 744,50 \$	3 616 187,49 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	3 462 885,38 \$	346 288,54 \$	3 809 173,92 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	3 533 766,97 \$	353 376,70 \$	3 887 143,67 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	4 051 169,99 \$	405 117,00 \$	4 456 286,99 \$
Dernière estimation réalisée	3 241 352,78 \$	324 135,28 \$	3 565 488,06 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 697 245,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			14,52 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 227 762,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			38,03 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(336 963,84) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(9,45) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			185 406,16 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			5,74 %

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEO établie le 24 février 2017, par Monsieur Jean-François Dutil, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 3 565 488,06 \$ (contingences et taxes incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014, 2015 et 2016.

Au cours du mois de janvier et février, l'arrondissement a lancé quatre (4) appels d'offres pour la reconstruction de rues afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs. Les dates d'ouverture ont été décalées de plusieurs journées, soit le 24 février 2017 pour l'appel d'offres S17-001, le 15 février 2017 pour l'appel d'offres S17-002 et le 1er mars 2017 pour l'appel d'offres S17-003 et le 27 février pour l'appel d'offres S17-012 (objet du présent dossier). Ceci semble avoir un effet positif puisque l'arrondissement a reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas pour des contrats de l'arrondissement. Aussi, dans tous les cas les prix sont plus bas que les estimations.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mme Chantal Couture, ing., employée de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Aucune erreur de calcul n'a été décelée dans les soumissions reçues.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 1 227 762,78 \$ (14,52

%), avec une moyenne se situant à 3 697 245,27 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 9,45 % (336 963,84 \$ en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), 7 rang Saint-Régis Sud, Saint-Isidore, Québec, J0L 2A0, dont le numéro de fournisseur est le 115583.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performante. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits, tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de reconstruction des infrastructures sur les rues Crawford, Truman et Parkdale sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Les travaux seront réalisés en 2017.

L'arrondissement de Verdun, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Il devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, il devra aussi fournir les plans "tels que construits", conformément à l'encadrement administratif en vigueur. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Coûts :

Les coûts des travaux de reconstruction de cette rue sont de 3 228 524,21 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 96 855,73 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (10 %) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies de services publics (exemples : déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz, etc.).

Les coûts totaux pour les travaux sont de 3 325 379,94 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de 3 036 515,13 \$.

Les travaux seront assumés par la DGSRE, le SIVT et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par la DGSRE est de 994 220,35 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc, incluant le remplacement des services (aqueduc et égout combiné) et les travaux y référant tels que les frais de l'excavation de la disposition des sols, de la démolition et de la réfection des trottoirs en béton à-vis des emplacements de ces services.
- Le montant alloué par la DGSRE pour la reconstruction des infrastructures, est admissible à une subvention, ne laissant aucune charge aux contribuables. Le montant estimé est de 907 855,70 \$ net de ristournes.

- Le montant alloué par le SIVT est de 1 186 006,21 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, trottoirs, pavage et marquage) et la reconstruction de bordures, de trottoirs.
- Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun est de 1 145 153,38 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour l'aménagement paysager et la plantation d'arbres et la réfection de l'éclairage des trois tronçons.

Tableau de répartition des montants :

Répartition des coûts entre les partenaires				
	Contrat	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	1 579 119,00 \$	903 131,45 \$	20 700,00 \$	655 287,55 \$
chaussée	- \$	701 671,45 \$	- \$	453 827,55 \$
trottoir	- \$	201 460,00 \$	- \$	201 460,00 \$
mobilisation aqueduc	- \$	- \$	14 490,00 \$	- \$
mobilisation entrées de service	- \$	- \$	6 210,00 \$	- \$
ENTRÉES DE SERVICE	222 753,27 \$		222 753,27 \$	- \$
AQUEDUC	517 154,73 \$	- \$	517 154,73 \$	- \$
ELECTRICITÉ	163 714,00 \$			163 714,00 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	57 031,00 \$		- \$	57 031,00 \$
MARQUAGE	4 174,00 \$	4 174,00 \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTE	8 802,00 \$	3 139,38 \$	2 611,26 \$	3 051,36 \$
Sommes	2 552 748,00 \$	910 444,83 \$	763 219,26 \$	879 083,91 \$
Contingences (10 %)	255 274,80 \$	91 044,48 \$	76 321,93 \$	87 908,39 \$
S/total contingences	2 808 022,80 \$	1 001 489,31 \$	839 541,19 \$	966 992,30 \$
T.P.S. (5 %)	140 401,14 \$	50 074,47 \$	41 977,06 \$	48 349,62 \$
T.V.Q. (9,975 %)	280 100,27 \$	99 898,56 \$	83 744,23 \$	96 457,48 \$
Total	3 228 524,21 \$	1 151 462,34 \$	965 262,48 \$	1 111 799,40 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	2 948 072,94 \$	1 051 438,59 \$	881 413,30 \$	1 015 221,04 \$
S/total contingences	2 808 022,80 \$	1 001 489,31 \$	839 541,19 \$	966 992,30 \$
Frais incidents (3%)	- \$	30 044,68 \$	25 186,24 \$	29 009,77 \$
S/total contingences et incidents	2 808 022,80 \$	1 031 533,99 \$	864 727,42 \$	996 002,07 \$
T.P.S. (5 %)	140 401,14 \$	51 576,70 \$	43 236,37 \$	49 800,10 \$
T.V.Q. (9,975 %)	280 100,27 \$	102 895,52 \$	86 256,56 \$	99 351,21 \$
Total	3 228 524,21 \$	1 186 006,21 \$	994 220,35 \$	1 145 153,38 \$
		Ville centre		Arr. Verdun
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		2 180 226,56 \$		1 145 153,38 \$
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		65,6%		34,4%
TOTAL (net de ristourne)	2 948 072,94 \$	1 082 981,75 \$	907 855,70 \$	1 045 677,67 \$

1 - Partie SIVT		
	Local	TOTAL
CHAUSSEE	701 671,45 \$	701 671,45 \$
TROTTOIRS	201 460,00 \$	201 460,00 \$
EGOUT	- \$	- \$
AQUEDUC	- \$	- \$
ELECTRICITE	- \$	- \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$
MARQUAGE	4 174,00 \$	4 174,00 \$
PLAN TEL QU'ANNONTE	3 139,38 \$	3 139,38 \$
Sommes	910 444,83 \$	910 444,83 \$
Contingences (10 %)	91 044,48 \$	91 044,48 \$
S/total contingences	1 001 489,31 \$	1 001 489,31 \$
T.P.S. (5 %)	50 074,47 \$	50 074,47 \$
T.V.Q. (9,975 %)	99 898,56 \$	99 898,56 \$
Total	1 151 462,34 \$	1 151 462,34 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	1 051 438,59 \$	1 051 438,59 \$
S/total contingences	1 001 489,31 \$	1 001 489,31 \$
Frais incidents (3%)	30 044,68 \$	30 044,68 \$
S/total contingences et incidents	1 031 533,99 \$	1 031 533,99 \$
T.P.S. (5 %)	51 576,70 \$	51 576,70 \$
T.V.Q. (9,975 %)	102 895,52 \$	102 895,52 \$
TOTAL contingences & incidences	1 186 006,21 \$	1 186 006,21 \$
TOTAL (net de ristourne)	1 082 981,75 \$	1 082 981,75 \$

2 - Partie DGSRE			
	Aqueduc	Entrées de service	TOTAL
CHAUSSEE ET TROTTOIRS	14 490,00 \$	6 210,00 \$	20 700,00 \$
ENTREES DE SERVICE	- \$	222 753,27 \$	222 753,27 \$
AQUEDUC	517 154,73 \$	- \$	517 154,73 \$
ELECTRICITE	- \$	- \$	- \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	- \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTE	1 819,08 \$	792,18 \$	2 611,26 \$
Sommes	533 463,81	229 755,45 \$	763 219,26 \$
Contingences (10 %)	53 346,38 \$	22 975,54 \$	76 321,93 \$
S/total contingences	586 810,19 \$	252 730,99 \$	839 541,19 \$
T.P.S. (5 %)	29 340,51 \$	12 636,55 \$	41 977,06 \$
T.V.Q. (9,975 %)	58 534,32 \$	25 209,92 \$	83 744,23 \$
Total	674 685,02 \$	290 577,46 \$	965 262,48 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	616 077,35 \$	265 335,95 \$	881 413,30 \$
S/total contingences	586 810,19 \$	252 730,99 \$	839 541,19 \$
Frais incidents (3%)	17 604,31 \$	7 581,93 \$	25 186,24 \$
S/total contingences et incidents	604 414,50 \$	260 312,92 \$	864 727,42 \$
T.P.S. (5 %)	30 220,73 \$	13 015,65 \$	43 236,37 \$
T.V.Q. (9,975 %)	60 290,35 \$	25 966,21 \$	86 256,56 \$
Total	694 925,57 \$	299 294,78 \$	994 220,35 \$
TOTAL (net de ristourne)	634 559,67 \$	273 296,03 \$	907 855,70 \$

Note : La répartition par tronçon se trouve dans les pièces jointes.

Budget : Se référer aux interventions des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout combiné, d'égout pluvial, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et sur le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 15 mai 2017 (Conseil municipal)

- Début des travaux: vers le 29 mai 2017
- Fin des travaux: fin septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)" (numéro d'entreprise 1146770582), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en attente de renouvellement depuis le 13 avril 2016. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 1er mars 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 1er mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 10 février 2017 à 15 h 40 min 7 sec, a été faite le 1er mars 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Kathy DAVID, 6 mars 2017
Jean CARRIER, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois DUTIL
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2017-03-02



Dossier # : 1176730004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative - Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - Verdun - Dépense totale de 212 537,04 \$, contingences et taxes incluses. - Appel d'offres public S17-005 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 212 537,04 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative - Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - Verdun.
2. D'octroyer à la firme Solmatech inc., soumissionnaire se situant au premier rang après l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S17-005 (4 soumissionnaires)
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2017-04-03 10:42

Signataire : Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176730004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative - Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - Verdun - Dépense totale de 212 537,04 \$, contingences et taxes incluses. - Appel d'offres public S17-005 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative dans un premier volet de la réfection de la chaussée par planage revêtement et reconstruction partielle de trottoirs aux endroits suivants :

- allée des **Brises-du-Fleuve** au Sud de la rue Galt ;
- rue **Galt** à l'Est du boulevard LaSalle ;
- place **du Commerce** du no civique 3 au no civique 7 ;
- rue **O'Reilly** à l'Est de la rue Berlioz ;
- rue **Ferland** au Sud de la rue O'Reilly ;
- chemin **Marie-Le Ber** au Nord du boul. de l'Île-des-Soeurs ;
- rue **de La Noue** à l'Ouest du chemin Marie-Le Ber ;
- rue **Abélard** au Sud du boul. de l'Île-des-Soeurs ;
- rue **Corot** au Sud du boul de l'Île-des-Soeurs ;
- rue **de Gaspé** au Nord de la rue du Grand-Duc

Dans un deuxième volet la construction de saillies de trottoirs aux intersections suivantes (la structure de chaussée et le revêtement bitumineux aux intersections seront refaits en entier) :

- rue Bannantyne et 4^e Avenue ;
- rue Bannantyne et 1^{re} Avenue ;
- rue Bannantyne et rue Rielle ;
- boulevard Champlain et avenue Desmarchais ;
- rue Caisse et rue Evelyn ;
- rue Clémenceau et rue Ouimet.

L'échéancier des travaux se situe entre le 29 mai 2017 et le début octobre 2017.

Les infrastructures des rues énumérées plus haut ont fait l'objet d'analyse par l'arrondissement de Verdun et par la DGSRE afin de s'assurer qu'aucune intervention au niveau des conduites souterraines et au niveau du pavage n'était prévue dans les cinq (5)

prochaines années.

Pour les travaux de réfection de chaussées et de trottoirs, le dossier décisionnel 1176730003 est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 210353 - 6 décembre 2016 - Octroyer un contrat à la firme *Cojalac inc.* pour l'exécution de travaux de construction de saillies de trottoirs aux intersections des rues mentionnées au présent sommaire et faisant partie du réseau artériel - Dépense totale de 554 684,23 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 511 738,09 \$, contingences et taxes incluses + incidences : 42 946,14 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S16-022 (6 soumissionnaires) [1163461015]

1176730003 - 4 avril 2017 - Octroyer un contrat à "Les Pavages Céka inc." pour des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons Verdun - Dépense totale de 1 368 514,93 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat 1 328 655,27 \$ + incidences 39 859,66 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-008 (7 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs, dans l'arrondissement de Verdun, au prix total de 212 537,04 \$, contingences et taxes incluses conformément à l'appel d'offres public S17-005 (4 soumissionnaires).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont :

Surveillance des travaux : qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes :

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis ;
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur ;
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériel granulaire, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique ;
- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux ;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés ;
- Participer aux réunions de chantier ;
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales ;
- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation ;
- Maintenir un journal de chantier quotidien ;
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier et, en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur) ;
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux, tels que :

- Contrôle de la compaction des différents matériaux ;
- Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art ;
- Mise en place des massifs de fondation et des conduits souterrains ;
- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires ;
- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis ;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

Données concernant l'appel d'offres public S17-005 - Contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs -Verdun :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 09 février 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 27 février 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 27 février 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 19 jours de calendrier, soit 13 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 0

Analyse des soumissions :

Huit (8) compagnies ont requis l'anonymat sur les dix (10) entreprises qui se sont procurées les documents. Quatre (4) firmes d'entre elles, soit 40 % des preneurs de cahier des charges, ont déposé des soumissions conformes.

Les quatre (4) soumissionnaires ayant déposé des offres de services professionnels sont : Solmatech inc, EnGlobe Corp., GHD Consultants Ltée et Labo S.M. inc.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : la qualité de la proposition et le montant soumis.

Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

Quatre (4) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix ouverte. Les résultats des deux volets étaient ramenés dans la formule suivante:

$$\text{Pointage final} = (\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000 / (\text{Prix soumissionné})$$

Suite aux analyses, Solmatech inc. est le soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Solmatech inc.	70,3	5,660	193 215,49 \$	19 321,55 \$	212 537,04 \$
Englobe Corp.	77,6	5,648	205 374,09 \$	20 537,41 \$	225 911,51 \$
Labo S.M. inc.	76,4	4,833	237 768,30 \$	23 776,83 \$	261 545,13 \$
GHD Consultants Ltée	70,9	4,605	238 659,36 \$	23 865,94 \$	262 525,30 \$
Dernière estimation réalisée			218 716,37 \$	21 871,64 \$	240 588,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire – estimation))</i>					(28 050,97) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100</i>					(11,66) %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale – adjudicataire)</i>					13 374,47 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					6,29 %

Le montant estimé par madame Chantal Couture, ing. était de 240 588,00 \$. Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix pour des travaux de contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2015 et 2016.

Les soumissions ont été analysées par madame Chantal Couture, ing., employée de l'arrondissement.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 49 988,26 \$ (23,52 %), avec un coût moyen se situant à 240 629,74 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 28 050,97 \$, soit 11,66 % en moins à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission ayant obtenu la meilleure note finale est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Solmatech inc, 924, rue Jean-Neveu, Longueuil, Québec, J4G 2M1** dont le numéro de fournisseur est le 123471.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection de chaussées et trottoirs (soumission S17-008) sont de 1 368 514,93 \$ (contingences, incidences et taxes incluses).

Les coûts associés à la construction de saillies (soumission S16-022) sont de 554 684,23 \$ (contingences, incidences et taxes incluses).

Les frais de laboratoire du présent contrat sont de 212 537,04 \$ soit 11,1 % du montant total des travaux 1 923 199,16 \$.

Le tableau suivant donne la répartition des montants selon les 2 volets de surveillance :

Calcul du pourcentage de répartition après taxe			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Pourcentage relié à la	SIVT
Soumission S17-008	1 328 655,27 \$	72,19%	153 439,19 \$
Soumission S16-022	511 738,09 \$	27,81%	59 097,85 \$
Cumulatif des contrats	1 840 393,36 \$	100,00%	212 537,04 \$
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	212 537,04 \$		

Calcul du pourcentage de répartition après taxes			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée	Trottoir
S16-022	511 738,09 \$	396 546,94 \$	115 191,15 \$
% de répartition		77,5%	22,5%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	59 097,85 \$	45 795,05 \$	13 302,80 \$

Calcul du pourcentage de répartition après taxes			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée	Trottoir
S17-008	1 328 655,27 \$	1 056 511,74 \$	272 143,53 \$
% de répartition		79,5%	20,5%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	153 439,19 \$	122 010,81 \$	31 428,38 \$

Les coûts seront assumés par le SIVT.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie de maintien et d'amélioration des actifs, Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Augmenter la durée de vie utile des structures de chaussée existantes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour l'arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction de qui sont en instance d'être octroyés. L'arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 4 avril 2017 (Conseil d'arrondissement)

Début du mandat: juin 2017

Fin du mandat: octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 795-2014 du 24 septembre 2014 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, la firme "Solmatech inc." (numéro d'entreprise 1145544798), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 9 janvier 2017. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 7 mars 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 7 mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 2 mars 2017 à 10 h 46 min 49 sec, a été faite le 7 mars 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 14 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal COUTURE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy LAROCQUE
C/s sout.operationnel <<arr.verd>>

Le : 2017-03-07



Dossier # : 1176459001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) et Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

Au conseil d'arrondissement

1- D'autoriser une dépense de 18 960,62 \$, taxes et contingences incluses, représentant 3,5 % du coût total du contrat pour la "Surveillance qualitative et quantitative pour les rues Brault, Egan et 3e Avenue" (S17-004)".

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

Au comité exécutif

1- D'autoriser une dépense de 517 074,10 \$, taxes et contingences incluses, représentant 96,5 % du coût total du contrat pour la "Surveillance qualitative et quantitative pour les rues Brault, Egan et 3e Avenue" (S17-004).

2- D'octroyer à "Solmatech inc.", le soumissionnaire se situant au premier rang, après l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 536 034,72 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-004.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

4- D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2017-03-27 13:04

Signataire :

Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176459001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) et Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le suivi et le contrôle des travaux de reconstruction de :

- La rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning ;
- La rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle ;
- La 3e Avenue, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle.

L'échéancier des travaux se situe entre le 29 mai 2017 et le 30 septembre 2017.

Les infrastructures de ces tronçons des rue ont fait l'objet d'analyse par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun.

Ces évaluations ont permis d'établir les priorités suivantes et d'y effectuer les rénovations requises, notamment :

- la reconstruction des réseaux d'eau potable et d'égout combiné, la construction d'un réseau d'égout pluvial, la reconstruction du système d'éclairage, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur la rue Brault, entre les rues Bannantyne et de Verdun ;
- la reconstruction des réseaux d'eau potable et d'égout combiné, la reconstruction de la chaussée et de sections de trottoir sur la rue Brault, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle ;
- la reconstruction du réseau d'eau potable et la construction d'un réseau d'égout pluvial, la reconstruction de la chaussée et de sections de trottoir sur la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning ;

- la reconstruction du réseau d'eau potable, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur la rue Egan, entre les rues Bannantyne et de Verdun ;
- la reconstruction des réseaux d'eau potable et d'égout combiné, la construction d'un réseau d'égout pluvial, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur la rue Egan, entre les rues de Verdun et Wellington ;
- la reconstruction des réseaux d'eau potable et d'égout combiné, la reconstruction de la chaussée et de sections de trottoir sur la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle ;
- la reconstruction du réseau d'eau potable, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur la 3e Avenue, entre les rues De Verdun et Wellington ;
- la reconstruction des réseaux d'eau potable et d'égout combiné, la construction d'un réseau d'égout pluvial, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur la 3e Avenue, entre la rue Wellington et le boulevard LaSalle.

Pour les travaux de reconstruction des rues Brault et de Verdun, le dossier décisionnel 1176459003 (Dépense totale de 3 572 976,11 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-003) est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

Pour les travaux de reconstruction des rues Egan et Wellington, le dossier décisionnel 1176459004 (Dépense totale de 3 251 878,44 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-001) est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

Pour les travaux de reconstruction de la 3e avenue, le dossier décisionnel 1176459002 (Dépense totale de 3 221 837,85 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-002) est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à " Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue, au prix total de 536 034,73 \$, contingences et taxes incluses conformément à l'appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont :

Surveillance des travaux : qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes :

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur;
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériel granulaire, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique;
- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés;
- Participer aux réunions de chantier;
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;

- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation;
- Maintenir un journal de chantier quotidien;
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier et, en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux, tels que :

- Contrôle de la compaction des différents matériaux;
- Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art;
- Mise en place des massifs de fondation et des conduits souterrains;
- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires;
- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

Données concernant l'appel d'offres public S17-004 - Surveillance qualitative et quantitative pour les rues Brault, Egan et 3e Avenue :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 9 janvier 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 26 janvier 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 26 janvier 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 18 jours de calendrier, soit 14 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 0

Analyse des soumissions :

Douze (12) compagnies ont requis l'anonymat sur les treize (13) entreprises qui se sont procurées les documents. Quatre (4) entrepreneurs, soit 30,8 % des preneurs de cahier des charges, ont déposé des soumissions conformes.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : la qualité de la proposition et le montant soumis.

Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

Quatre (4) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix ouverte. Les résultats des deux volets étaient ramenés dans la formule suivante:

Pointage final = ((Pointage intérimaire + 50) X 10 000) / (Prix soumissionné)

Suite aux analyses, "Solmatech inc." est le soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Solmatech inc.	77.3	1	487 304,29 \$	48 730,43 \$	536 034,72 \$
Labo S. M. inc.	84.2	2	570 753,15 \$	57 075,32 \$	627 828,46 \$
Englobe Corp..	75.7	3	559 238,40 \$	55 923,84 \$	615 162,24 \$
GHD Consultants Ltée	78.2	4	597 527,37 \$	59 752,74 \$	657 280,11 \$
Dernière estimation réalisée			496 987,87 \$	49 698,79 \$	546 686,66 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					(10 651,94) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(1,95) %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i>					79 127,52 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					14,76 %

Le montant estimé par madame Maude Robillard, ing. était de 546 686,66 \$. Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des cinq (5) soumissionnaires pour des travaux de contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2015 et 2016.

Les soumissions ont été analysées par madame Maude Robillard, ing., employée de l'arrondissement.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 121 245,39 \$ (22,62%), avec un coût moyen se situant à 609 076,38 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 10 651,94 \$ (1,95 % en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission ayant obtenu la meilleure note finale est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Solmatech inc., 924, rue Jean-Neveu, Québec, J4G 2M1** dont le numéro de fournisseur est le 123471.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d pour recommander au comité exécutif la dépense et de voter les crédits, tels que décrits dans l sommaire décisionnel ci-dessous.

Pour la DGSRE, cette dépense est admissible à une subvention estimée à 218 964,48 \$ net de ristournes au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt 21 127,96 \$ sera à la charge de la Ville de Montréal.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les services professionnels pour la majorité des travaux sur les différents tronçons sont admissibles à différents programmes de subvention, à l'exception des services professionnels pour les travaux d'aqueduc sur le tronçon de la 3e Avenue, de Verdun à Wellington et pour les travaux d'égout pluvial sur le tronçon de Egan, de Wellington à Verdun, qui seront payés par la réserve de l'eau locale.

L'arrondissement de Verdun, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Il devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, il devra aussi fournir les plans "tels qu'annotés", conformément à l'encadrement administratif en vigueur.

Coûts :

Les coûts associés aux travaux de reconstruction des rues sont de 9 564 305,73 \$ (contingences et taxes incluses).

Les coûts de la surveillance des travaux seront assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et l'arrondissement de Verdun suivant la même répartition que les travaux.

Les frais de laboratoire sont de 536 034,72 \$ (taxes et contingences incluses), soit 5,6 % du montant des travaux.

Calcul du pourcentage de répartition après taxes							
Coût des travaux	Prorata du contrat		SIVT		DGSRE		Arr. Verdun
S17-003	35,4%	189 756,29 \$	82 733,74 \$	43,6 %	98 104,00 \$	51,7 %	8 918,55 \$
S17-001	32,3%	173 139,21 \$	90 551,81 \$	52,3 %	80 509,73 \$	46,5 %	2 077,67 \$
S17-002	32,3%	173 139,21 \$	80 856,01 \$	46,7 %	84 318,80 \$	48,7 %	7 964,40 \$
Cumulatif (contingences et taxes incluses)	536 034,72 \$		254 141,57 \$		262 932,53 \$		18 960,62 \$

Donc :

La participation de la SIVT est de 254 141,57 \$ (contingences et taxes incluses) ou 232 065,12 \$ net des ristournes de taxes ;

La participation du DGSRE est de 262 932,53 \$ (contingences et taxes incluses) ou 240 092,45 \$ net des ristournes de taxes ;

La participation de l'arrondissement de Verdun est de 18 960,62 \$ (contingences et taxes incluses) ou 17 313,57 \$, net des ristournes de taxes ;

Pour un total de 536 034,72 \$ (contingences et taxes incluses).

Répartition des coûts assumés par le SIVT, par type de travaux, par rue :

Les coûts assumés par le SIVT pour ces services professionnels sont répartis selon les tableaux suivants :

partie SIVT (rues **Brault** et **de Verdun** (incluant l'intersection de la rue Bannantyne) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes					
	Montant	Chaussée Local (Brault)	Chaussée Artérielle (de Verdun et Bannantyne)	Trottoir Local (Brault)	Trottoir (de Ver Bannar
Travaux (S17-003)	1 484 981,05 \$	452 777,36 \$	568 658,80 \$	282 195,26 \$	181 3
% de répartition		30,5 %	38,3 %	19,0 %	
Honoraires (contingences et taxes incluses)	82 733,74 \$	25 225,89 \$	31 682,07 \$	15 722,13 \$	10 1

partie SIVT (rues **Egan** et **Wellington**) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes					
	Montant	Chaussée Local (Egan)	Chaussée Artérielle (Wellington)	Trottoir Local (Egan)	Trottoir , (Wellin
Travaux (S17-001)	1 651 584,31 \$	861 943,37 \$	149 295,66 \$	520 750,01 \$	119 5
% de répartition		52,2 %	9,0 %	31,5 %	
Honoraires (contingences et taxes incluses)	90 551,81 \$	47 257,98 \$	8 185,47 \$	28 551,29 \$	6 5

partie SIVT (**3e Avenue**) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes					
	Montant	Chaussée Local (3 ^e Avenue)	Chaussée Artérielle (de Verdun, Wellington et Bannantyne)	Trottoir Local (3 ^e Avenue)	Trottoir , (de Ve Welling Bannar
Travaux (S17-002)	1 426 511,40 \$	818 155,91 \$	116 548,20 \$	432 326,01 \$	59 4
% de répartition		57,4 %	8,2 %	30,3 %	
Honoraires (contingences et taxes incluses)	80 856,01 \$	46 373,85 \$	6 606,06 \$	24 504,65 \$	3 3

Répartition des coûts assumés par la DGSRE, par type de travaux, par rue :

partie DGSRE S17-003 (rues **Brault** et **de Verdun**) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour les rues Brault et Verdun, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc			Égout			Grand Total
	Brault - entre Bannantyne et de Verdun	Brault - entre de Verdun et LaSalle	de Verdun - entre Godin et Manning	Brault - entre Bannantyne et de Verdun	Brault - entre de Verdun et LaSalle	de Verdun - entre Godin et Manning	
Montants sans incidence (incluant taxes et contingences)	360 673,87 \$	109 294,30 \$	375 340,53 \$	390 603,29 \$	73 368,04 \$	371 594,86 \$	1 680 87,02 \$
% de répartition	21,46%	6,50%	22,33%	23,24%	4,36%	22,11%	100,00%
Surveillance (Taxes et contingences)	21 050,67 \$	6 378,94 \$	21 906,69 \$	22 797,50 \$	4 282,11 \$	21 688,08 \$	98 103,08 \$
% de répartition égout	Égout pluvial			25,63%	4,82%	69,55%	100,00%
	Égout combiné			58,56%	11,00%	30,45%	100,00%
Surveillance égout	Égout pluvial			6 940,83 \$	1 304,54 \$	15 084,91 \$	23 330,28 \$
	Égout combiné			15 856,67 \$	2 977,58 \$	6 603,16 \$	25 437,41 \$

partie DGSRE S17-001 (rues **Egan** et **Wellington**) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour la rue Egan et Wellington, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc			Égout			Grand Total
	Egan - entre Bannantyne et de Verdun	Egan - entre de Verdun et Wellington	Wellington - entre Egan et Argyle	Egan - entre Bannantyne et de Verdun	Egan - entre de Verdun et Wellington	Wellington - entre Egan et Argyle	
Montants sans incidence (incluant taxes et contingences)	313 793,56 \$	337 809,66 \$	122 358,29 \$	126 399,15 \$	440 235,60 \$	116 582,77 \$	1 457 17,93 \$
% de répartition	21,53%	23,18%	8,40%	8,67%	30,21%	8,00%	100,00%
Surveillance (Taxes et contingences incluses)	17 337,22 \$	18 664,12 \$	6 760,35 \$	6 983,60 \$	24 323,20 \$	6 441,25 \$	80 509,74 \$
% de répartition égout	Égout pluvial			0,00%	100,00%	0,00%	100,00%
	Branchements de services d'égout			100,00%	0,00%	0,00%	100,00%
	Égout combiné			0,00%	79,00%	21,00%	100,00%
Surveillance égout	Égout pluvial			0,00 \$	6 485,76 \$	0,00 \$	6 485,76 \$
	Branchements de services d'égout			6 983,60 \$	0,00 \$	0,00 \$	6 983,60 \$
	Égout combiné			0,00 \$	17 837,44 \$	6 441,25 \$	24 278,69 \$

partie DGSRE S17-002 (**3e Avenue**) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour la rue Egan et Wellington, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc		Égout		Grand Total
	3e Avenue - entre de Verdun et Wellington	3e Avenue - entre Wellington et LaSalle	3e Avenue - entre de Verdun et Wellington	3e Avenue - entre Wellington et LaSalle	
Montant sans incidence (incluant taxes et contingences)	419 343,20 \$	367 235,08 \$	125 346,66 \$	607 288,40 \$	1 519 213,34 \$
% de répartition	27,60%	24,17%	8,25%	39,97%	100,00%
Surveillance (Taxes et contingences incluses)	23 274,23 \$	20 382,14 \$	6 956,94 \$	33 705,49 \$	84 318,80 \$
% de répartition égout	Égout pluvial		0,00%	100,00%	100,00%
	Branchement de services d'égout		100,00%	0,00%	100,00%
	Égout combiné		0,00%	100,00%	100,00%
Surveillance égout	Égout pluvial		0,00 \$	14 730,19 \$	14 730,20 \$
	Branchement de services d'égout		6 956,94 \$	0,00 \$	6 956,94 \$
	Égout combiné		0,00 \$	18 975,30 \$	18 975,30 \$

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention Service des finances. Les services professionnels pour la majorité des travaux sur les différents sont admissibles à différents programmes de subvention, à l'exception des services professionnels pour les travaux d'aqueduc sur le tronçon de la 3e Avenue, entre Verdun et Wellington, qui sera payés par la réserve de l'eau locale.

Tous les services professionnels seront réalisés en 2017.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informé de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif en vigueur. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Budget : Se référer aux interventions des services concernés, le cas échéant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 %, selon la *Politique nationale de l'eau* ;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour l'arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction de qui sont en instance d'être octroyés. L'arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'arrondissement de Verdun ne dispose pas de ressources suffisantes pour la surveillance quantitative ni l'expertise nécessaire pour le contrôle des matériaux. L'octroi de ce contrat est requis afin d'assurer le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue qui sont en instance d'être octroyés. Par conséquent, les travaux ne pourront débuter qu'après l'obtention de la résolution du Comité exécutif. Le début des travaux de reconstruction des rues est prévu vers fin mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 795-2014 du 24 septembre 2014 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Solmatech inc." (numéro d'entreprise 1145544798), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 9 janvier 2017.

Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 21 février 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 7 mars 2017

Kathy DAVID, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Guy LAROCQUE
C/s sout.operationnel <<arr.verd>>

Le : 2017-03-06



Dossier # : 1173461005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Poursuivre le contrat octroyé avec la firme Lignco Sigma inc. pour le "A83 - Marquage sur chaussée et aux intersections" dans l'arrondissement de Verdun en 2017 et 2018 - Dépense totale de 237 007,97 \$ (contingences et taxes incluses), soit 118 503,99 \$ (contingences et taxes incluses) par année - Appel d'offres public 16-15112 (3 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'autoriser une dépense totale de 237 007,97 \$, contingences et taxes incluses, afin de poursuivre le contrat octroyé à la firme Lignco Sigma inc. pour le marquage sur chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun (A83) en 2017 et 2018.
2. D'octroyer un contrat, au montant de 118 503,99 \$, pour l'année 2017, à la firme Lignco Sigma inc., plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 16-115112 (3 soumissionnaires).
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2017-03-27 16:54

Signataire : Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1173461005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Poursuivre le contrat octroyé avec la firme Lignco Sigma inc. pour le "A83 - Marquage sur chaussée et aux intersections" dans l'arrondissement de Verdun en 2017 et 2018 - Dépense totale de 237 007,97 \$ (contingences et taxes incluses), soit 118 503,99 \$ (contingences et taxes incluses) par année - Appel d'offres public 16-15112 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Verdun ne possède pas l'équipement nécessaire et la main-d'oeuvre requise pour le marquage à grande échelle des rues, pistes cyclables et autres voies publiques. Un certain nombre de travaux de marquage est quand même réalisé par les cols bleus de Verdun durant la saison estivale. L'arrondissement fait donc appel annuellement à l'entreprise privée pour réaliser la majorité des travaux de marquage sur chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 210102 - 3 mai 2016 - Octroyer un contrat à *Lignco Sigma inc* pour le marquage sur chaussée et aux intersections, avec option de renouvellement pour les années 2017 et 2018 - Dépense totale de 108 633,62 \$, contingences et taxes incluses, pour l'année 2016 - Appel d'offres public 16-15112 (3 soumissionnaires). [1163461007]

DESCRIPTION

La peinture, majoritairement utilisée par l'arrondissement de Verdun, comme par la grande majorité des villes du Québec, est à base de latex. Un choix économique, mais relativement peu résistant à l'abrasion. Le marquage sur chaussée doit donc être refait à chaque année. Le présent dossier vise de poursuivre le contrat à prix unitaires en cours d'exécution pour le 2 prochaines années. Les travaux incluent notamment, le marquage sur les rues, les pistes et bandes cyclables.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public 16-15112 : A83 - Marquage sur chaussées et intersections :

L'appel d'offres public a été préparé et lancé le 2 mars 2016 par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude relativement aux prescriptions administratives générales.

Le contrat est d'une durée de 36 mois avec possibilité de le renouveler pour 12 mois à deux

reprises.

Recommandation :

De ce qui précède, nous recommandons de poursuivre le contrat pour la période estivale de 2017 et de 2018 selon les termes et conditions de l'appel d'offres 16-15112 avec la compagnie Lignco Sigma inc., 1645, avenue Le Neuf, Bécancour G9H 2E5, dont le numéro de fournisseur est le **142278**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts	2017	2018
Marquage sur rues, des pistes et bandes cyclables	93 699,41 \$	93 699,41 \$
Contingences 10 %	9 369,94 \$	9 369,94 \$
TPS 5 %	5 153,47 \$	5 153,47 \$
TVQ 9,975 %	10 281,17 \$	10 281,17 \$
Contrat	118 503,99 \$	118 503,99 \$
Ristourne TPS 100 %	(5153,47) \$	(5153,47) \$
Ristourne TVQ 50 %	(5 140,58) \$	(5 140,58) \$
Crédits nets	108 209,93 \$	108 209,93 \$

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement, au compte suivant:

Imputation

2436	0010000	305748	03161	55402	014731	0000	000000	000000	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Pour l'année 2017, les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 488121.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La peinture à base de latex comme produit de remplacement de l'alkyde (qui ne peut plus être utilisé) ou de l'époxy se dégrade plus rapidement dans l'environnement et a un impact moindre que ces derniers produits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur n'est prévu pour ces travaux. Principalement, les travaux sont faits de nuit et ont donc un impact mineur sur la circulation. Le bruit est le principal inconvénient associé à ces travaux. L'équipement utilisé étant peu bruyant, la nuisance pour les citoyens est donc très faible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement ne prévoit pas faire d'opération de communication particulière pour cette acquisition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 8 mai 2017

- Fin des travaux : 14 juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 482-2013 du 15 mai 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur Lignco Sigma inc. (numéro d'entreprise du Québec 1147164058), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 20 décembre 2013. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 17 mars 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 17 mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec a été faite le 17 mars 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun, Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ilona LAVRENOVA
Agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Guy LAROCQUE
C/s sout.operationnel <<arr.verd>>

Le : 2017-03-22



Dossier # : 1174637009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 500 \$, non taxable, à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour la tenue d'une exposition rétrospective du patrimoine religieux montréalais et pour un colloque sur le patrimoine religieux, et ce, à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal.

IL EST RECOMMANDÉ

- D'accorder une contribution financière de 3 500 \$, non taxable, à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour la tenue d'une exposition rétrospective du patrimoine religieux montréalais et pour un colloque sur le patrimoine religieux, et ce, à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal;
- D'imputer cette dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-21 16:08

Signataire : Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174637009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 500 \$, non taxable, à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour la tenue d'une exposition rétrospective du patrimoine religieux montréalais et pour un colloque sur le patrimoine religieux, et ce, à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité organise depuis plusieurs années des activités visant la mise en valeur du patrimoine religieux. Les portes ouvertes d'été et d'hiver accueillent un nombre de plus en plus important de visiteurs. Dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal, la Fabrique souhaite bonifier ses portes ouvertes d'été en organisant une exposition et un colloque sur le patrimoine religieux. Les activités de la Fabrique contribuent à 2 objectifs importants pour l'arrondissement: la mise en valeur du patrimoine et l'animation de la rue Wellington.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 210227 - 2 juin 2009 - Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'organisation et la présentation d'une exposition de photographies visant à souligner le 110e anniversaire de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (1093461038).

CA10 210190 - 4 mai 2010 - Abroger la résolution CA09 210393 et accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'organisation et la présentation de Musique classique pour l'automne 2009 et l'hiver-printemps 2010 (1102735006).

CA10 210556 - 7 décembre 2010 - Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Trinité, pour la Société de musique classique de Verdun, dans le cadre de la tenue de quatre concerts de musique classique pour la saison 2010-2011 (1102735013).

CA11 210226 - 3 mai 2011 - Autoriser une contribution financière de 3 000 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'activité Info tourisme Verdun supportée par le Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (1112176006).

CA12 210291 - 3 juillet 2012 - Entériner l'octroi d'une subvention sous forme de gratuité à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité, pour différents services rendus, dans le cadre de l'activité du 30 mai 2012 (valeur approximative de 1 000 \$) (1122176006).

CA12 210083 - 6 mars 2012 - Autoriser une contribution financière de 3 000 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'activité Info-tourisme Verdun supportée par le Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (1124588024).

CA12 210089 - 6 mars 2012 - Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Trinité pour la Société de musique classique de Verdun, dans le cadre de la tenue de quatre concerts de musique classique pour la saison 2011-2012 (1124678003).

CA13 210416 - 3 décembre 2013 - Accorder une contribution financière de 1 500 \$ au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans le cadre du 100e anniversaire de l'église, afin de développer des activités d'animation à l'occasion de l'événement « Noël sur la rue Wellington » qui se tiendra du 23 novembre au 24 décembre 2013 (1133461044).

CA13 210148 - 7 mai 2013 - Autorisation d'une contribution financière de 4 000 \$ au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, pour l'activité Info-tourisme Verdun (1134588026).

CA14 210231 - 3 juin 2014 - Accorder une contribution financière de 7 000 \$ au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, pour la participation de l'arrondissement de Verdun, à titre de partenaire majeur, au projet d'exposition sur les églises centenaires du Québec préparé dans le cadre du 100e anniversaire de l'église (1143461034).

CA14 210473 - 2 décembre 2014 - Accorder une contribution financière, non récurrente, de 1 500 \$ au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans le cadre du 100e anniversaire de l'église, afin de développer des activités d'animation à l'occasion de l'événement « Noël sur la rue Wellington » qui se tiendra du 27 novembre au 24 décembre 2014 (1143461074).

CA15 210390 - 8 décembre 2015 - Accorder une contribution financière de 1 500 \$, non taxable, à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité, dans le cadre des activités de Noël 2015 de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (1154637025).

CA15 210141 - 2 juin 2015 - Accorder une contribution financière de 2 500 \$ à la Paroisse Notre-Dame de la Trinité, dans le cadre de leurs portes ouvertes d'été, pour la réalisation d'une exposition portant sur L'Auditorium de Verdun : une histoire de hockey qui se tiendra du 4 juin au 31 août 2015 (1156456001).

CA16 210194 - 28 juin 2016 - Accorder une contribution financière non récurrente de 1 500 \$, non taxable, à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité, dans le cadre des activités 2016 de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, mettant en valeur le patrimoine verdunois (1164637029).

CA16 210359 - 6 décembre 2016 - Accorder une contribution financière de 1 700 \$, non taxable, à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité, dans le cadre des activités de Noël 2016 de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (1164637048).

DESCRIPTION

Le projet intitulé « 375 ans, de pierres, d'hommes et de femmes, sera présenté lors de la célébration du 375e anniversaire de Montréal, soit à l'été 2017. Les objectifs du projet sont de présenter plusieurs éléments du patrimoine religieux montréalais, d'accompagner cette présentation de brèves histoires qui racontent la vie de ces églises, temples et institutions religieuses, de mettre en évidence la contribution des hommes et des femmes qui ont

développé ce patrimoine bâti, de soutenir l'intérêt pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et finalement de faire précéder cette présentation d'un colloque réunissant les intervenants du milieu et les responsables des différents éléments présentés. L'ouverture du colloque et des portes ouvertes est prévu pour le 1er juin 2017 et le tout se terminera le 31 août 2017.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement dans les comptes listés ci-dessous :

Imputation - Activités culturelles - Centres communautaires - Services techniques/Sports, culture et événements publics - Fête du 375e - 3 500 \$

2436	0010000	305731	07211	61900	016491	0000	000000	027255	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Les crédits sont réservés par la demande d'achat portant le numéro DA 487004 au nom de l'organisme Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité dont le numéro de fournisseur est 192143.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement à l'été 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Copie de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal sera remise à l'organisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Manon BÉLISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice CSLDS

Le : 2017-03-16



Dossier # : 1172586003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 54 800 \$, non taxable, à l'organisme Action Prévention Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun, et ce, pour l'année 2017.

IL EST RECOMMANDÉ:

- D'accorder une contribution financière de 54 800 \$, non taxable, à l'organisme Action Prévention Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun, et ce, pour l'année 2017;
- D'imputer la dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-02-23 11:49

Signataire : Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1172586003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 54 800 \$, non taxable, à l'organisme Action Prévention Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun, et ce, pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Action Surveillance Verdun est un organisme sans but lucratif qui oeuvre à Verdun depuis 1999 dans le domaine de la prévention de la criminalité. L'organisme a changé de nom en 2012 pour Action Prévention Verdun.

L'organisme contribue à réduire la criminalité sur le territoire de Verdun et à accroître le sentiment de sécurité des résidents grâce à la réalisation d'activités de prévention et de sensibilisation telles que visites sécuritaires des résidences, surveillance de quartier, marquage de biens (burinage), etc.

L'organisme est identifié comme notre représentant au Programme montréalais d'action citoyenne en sécurité urbaine, anciennement désigné "Tandem". De plus, Action Prévention Verdun est membre officiel de la Table de concertation en sécurité publique et civile de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 210019 - 3 février 2009 - Accorder une contribution financière de 33 000 \$ à l'organisme Action Surveillance Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun.

CA09 210225 - 2 juin 2009 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action surveillance Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine au montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution financière de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun (résolution CA09 210019).

CA10 210127 - 6 avril 2010 - Accorder une contribution financière de 33 000 \$ à l'organisme Action Surveillance Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun.

CA10 210193 - 4 mai 2010 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action surveillance Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine au montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun (CA10 210127)

CA11 210026 - 1 février 2011 - Accorder une contribution financière de 44 800 \$ à l'organisme Action Surveillance Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun.

CA11 210151 - 5 avril 2011 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action Surveillance Verdun, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, au montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun.

CA12 210026 - 7 février 2012 - Accorder une contribution financière de 44 800 \$ à l'organisme Action Surveillance Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun.

CA12 210025 - 7 février 2012 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action Surveillance Verdun, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, au montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun.

CA13 210026 - 5 février 2013 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action Surveillance Verdun, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, au montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun (1123461055).

CA13 210028 - 5 février 2013 - Accorder une contribution financière de 44 800 \$ à l'organisme Action Prévention Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun (1123461056).

CA14 210037 - 4 février 2014 - Accorder une contribution financière de 54 800 \$ à l'organisme Action Prévention Verdun, pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun. (1143461005)

CA14 210186 - 6 mai 2014 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action Prévention Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, soit un montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun et approuver le projet de convention. (1143461009)

CA15 210014 - 3 février 2015 - Accorder une contribution financière de 54 800 \$, toutes taxes applicables incluses, le cas échéant, à l'organisme Action Prévention Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun (1153461004)

CA15 210230 - 1er septembre 2015 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action Prévention Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, soit un montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun et approuver le projet de convention. (1152586006)

CA16 210012 - 2 février 2016 - Accorder une contribution financière de 54 800 \$, non taxable, le cas échéant, à l'organisme Action Prévention Verdun pour son soutien à la réalisation des activités de prévention du crime à Verdun, et ce, pour l'année 2016 (1152586008)

CA16 210013 - 2 février 2016 - Accorder une contribution financière de 12 500 \$, non taxable, à l'organisme *Action Prévention Verdun* pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun. Approuver le projet de convention à

intervenir entre *Action Prévention Verdun* et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ce, pour l'année 2016. (1162586001)

DESCRIPTION

Depuis 2011, l'organisme Action Prévention Verdun bénéficie d'un soutien financier annuel de l'ordre de 44 800 \$ de la part de l'arrondissement pour la réalisation d'activités d'information et de prévention du crime à Verdun. Il bénéficie aussi d'un soutien annuel provenant du Programme montréalais d'action citoyenne en sécurité urbaine de 12 500 \$, mais ce montant n'a pas été augmenté depuis plusieurs années. À la suite des représentations faites par l'organisme et à sa projection budgétaire, une augmentation du soutien financier lui a été accordée.

En 2016, l'organisme a réalisé les activités suivantes :

- 15 visites à domicile pour transmettre aux citoyens des informations sur les introductions par effraction dans leur voisinage immédiat, les sensibiliser à la vérification de leur avertisseur de fumée et améliorer leur sentiment de sécurité ;
- Diffusion de 607 dépliants du Bureau d'assurance du Canada traitant des comportements sécuritaires et des constats amiables ;
- Six kiosques d'information sur la sécurité destinés aux cyclistes et burinage de 78 vélos en collaboration avec le SPVM.
- Trois kiosques d'information et de sensibilisation tenus à l'occasion du Marché aux idées, de la Vente de trottoir et de l'Halloween (189 citoyens rejoints) ;
- Journée annuelle des Drapeaux de paix afin de sensibiliser les jeunes des écoles primaires à la non-violence : 146 citoyens, adultes et enfants en garderie y ont pris part ;
- Quatre séances d'information (36 personnes rejoints) afin d'informer et de sensibiliser le grand public sur la sécurité objective et subjective ;
- Cinq marches exploratoires (85 participants) qui ont permis de faire une évaluation critique de l'environnement urbain ;
- Publié 14 articles généraux et spécifiques portant sur des éléments d'actualité relatifs à la sécurité sur son site Internet ;
- 11 séances d'information sur la sécurité (177 participants aînés et jeunes) en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) ;
- Rencontre de 21 citoyens à la recherche des organismes pouvant leur venir en aide selon la problématique vécue ;
- Brigade du civisme composée de deux collaborateurs pendant six semaines dans le cadre du Projet des coopérateurs des berges.

JUSTIFICATION

Amélioration de la qualité de vie des citoyens de Verdun en diminuant la criminalité ;

- Sensibilisation des citoyens à la prévention du crime ;
- Favoriser l'implication active des citoyens à la prise en charge de leur environnement immédiat en rapport à la criminalité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds sont disponibles sous le poste budgétaire :

Imputation:

2436	0010000	305732	02801	61900	016491	0000	000000	027092	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Les crédits sont réservés par la demande d'achat portant le numéro 482426 au nom de l'organisme Action Prévention Verdun dont le numéro de fournisseur est le 266800.

Le premier versement, représentant 50 % du montant total de la contribution, sera versé à l'organisme sur réception de leurs états financiers 2016.

Le deuxième versement de 50 %, et versement final, sera versé à l'organisme sur réception du rapport final comportant les informations demandées par le responsable, selon la convention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'organisme s'implique et participe activement aux différentes organisations locales relativement à la sécurité publique. Il est membre, notamment, des regroupements suivants :

- Table de concertation en sécurité publique et civile de l'arrondissement ;
- Concertation en développement social de Verdun ;
- Table de concertation des ressources pour aînés de Verdun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal sera remise à l'organisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Manon BÉLISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 22 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2017-02-21



Dossier # : 1174536002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de contribution relatives à l'animation et à la gestion de La Station - Maison intergénérationnelle, à intervenir avec l'organisme Action Prévention Verdun, et ce, pour l'année 2017.

IL EST RECOMMANDÉ:

- D'approuver les conventions de contributions relatives à l'animation et à la gestion de La Station (Maison intergénérationnelle), à intervenir avec l'organisme Action Prévention Verdun, et ce, pour l'année 2017;
- De mandater Mme Marlène Gagnon, chef de division, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-21 16:07

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174536002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de contribution relatives à l'animation et à la gestion de La Station - Maison intergénérationnelle, à intervenir avec l'organisme Action Prévention Verdun, et ce, pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2011, une entente de partenariat est intervenue avec Action Prévention Verdun relativement au Programme de gestion et d'animation de La Station. L'entente est venue à échéance le 31 décembre 2014.

À la fin du terme, l'entente a été reconduite pour une année supplémentaire afin de permettre à Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social d'accompagner l'organisme dans la révision de son mode de fonctionnement. Cette révision a été réalisée en 2015, en concertation avec l'organisme.

En 2016, l'organisme a débuté la révision de son mode de fonctionnement. Ainsi de nouvelles activités et de nouvelles sources de financement ont été mises en place avec succès. Cette révision se poursuivra en 2017 (voir en pièce jointe le plan de développement 2017).

Le présent sommaire fait suite aux discussions qui ont eu lieu afin de renouveler l'entente pour l'année 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 210206 - 3 mai 2011 - Approuver la convention de partenariat avec Action Surveillance Verdun, d'une durée de trois ans et six mois, et octroyer une contribution financière de 308 000 \$ pour la durée de la convention pour le Programme d'animation et de gestion de la Maison Intergénérationnelle.

CA11 210309 - 5 juillet 2011 - Augmenter la contribution financière à Action Surveillance Verdun pour l'animation et la gestion de la Maison Intergénérationnelle d'un montant de 46

104,63 \$, afin d'augmenter la contribution 2011 de 500 \$ et d'y inclure les taxes pour la durée de la convention, portant ainsi la contribution de 308 000 \$ à 354 104,63 \$.

CA12 210071 - 6 mars 2012 - Permettre de diviser en deux versements la contribution financière annuelle accordée à Action Surveillance Verdun (Action Prévention Verdun) pour l'animation et la gestion de la Maison Intergénérationnelle (La Station).

CA12 210227 - 5 juin 2012 - Modifier la programmation présentée à l'annexe 2 de la convention intervenue avec Action Surveillance Verdun (Action Prévention Verdun), pour le Programme d'animation et de gestion de la Maison Intergénérationnelle (La Station), quant à l'horaire des activités pour la période estivale.

CA14 210374 - 7 octobre 2014 - Augmenter la contribution financière à Action Prévention Verdun pour l'animation et la gestion de La Station, maison intergénérationnelle, d'un montant de 21 462,02 \$, toutes taxes comprises, afin d'augmenter la contribution 2014, portant ainsi la contribution de 354 104,63 \$ à 375 566,65 \$, pour la durée de la convention. (1112678010)

CA14 210465 - 2 décembre 2014 - Accorder une contribution financière totalisant 6 298,72 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à l'organisme Action Prévention Verdun, en guise de remboursement pour l'achat d'une autolaveuse et des dépenses encourues lors de la fête de l'Halloween, conformément à l'entente relative à la gestion et à l'animation de La Station, maison intergénérationnelle. (1143461069)

CA15 210015 - 3 février 2015 - Approuver la convention de partenariat relative à la gestion et l'animation de La Station, maison intergénérationnelle, à intervenir avec Action Prévention Verdun pour l'année 2015 et accorder une contribution financière de 113 825,25 \$, toutes taxes applicables incluses, pour la durée de la convention.

CA17 210014 - 7 février 2017 - Accorder une contribution financière de 113 825,25 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2017 à Action Prévention Verdun pour l'animation et la gestion de La Station - Maison intergénérationnelle.

DESCRIPTION

Depuis 2011, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social mandate l'organisme Action Prévention Verdun relativement à la gestion et l'animation de La Station. Un montant de 84 000 \$ plus taxes, soit 96 579 \$ toutes taxes incluses, a été accordé annuellement à cet organisme pour la durée de ladite convention, soit en 2011, 2012, 2013 et 2014. En 2014, un montant additionnel de 18 666,69 \$ plus taxes, soit 21 462,02 \$ (toutes taxes incluses) lui a été accordé pour couvrir les frais de gestion additionnels qui avaient été encourus au cours des dernières années. En 2015, un montant total de 113 825,25 \$, toutes taxes applicables incluses, a été accordé à l'organisme. À la suite de discussions avec Action Prévention Verdun, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande de reconduire la contribution financière de l'arrondissement, pour l'année 2016, au même niveau qu'en 2015 soit 113 825,25 \$. Pour l'année 2017 une contribution financière identique a été adoptée lors de la séance du conseil du 7 février 2017 soit, 11 450.25 \$ pour la Gestion et 102 375 \$ pour l'Animation pour un total de 113 825,25 \$ (toutes taxes incluses).

JUSTIFICATION

L'organisme s'engage à poursuivre son plan de développement de La Station. Ce plan prévoit, entre autres, une augmentation importante de ses revenus autonomes, l'ajout d'activités culturelles à sa programmation, l'amélioration de la qualité de l'encadrement offert aux participants ainsi qu'une diversification des activités en vue de maximiser

l'utilisation de La Station - Maison intergénérationnelle, d'assurer sa pérennité et de réduire graduellement sa dépendance au soutien financier de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière de 113 825,25 \$ a été octroyée à l'organisme lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2017.

	Montant	TPS	TVQ	Total de la contribution
Montant de base	84 000 \$	4 200 \$	8 379 \$	96 579 \$
Montant pour les frais de gestion additionnels	15 000 \$	750 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$
Contribution totale 2017	99 000 \$	4 950 \$	9 875,25 \$	113 825,25 \$

La somme de 113 825,25 \$, toutes taxes comprises, est disponible au budget de fonctionnement ;

Imputation

Loisirs et événements - Gestion - Activités récréatives - Contribution à d'autres organismes - Maison des générations

2436	0010000	305746	07123	61900	016491	000000	000000	027174
------	---------	--------	-------	-------	--------	--------	--------	--------

Les crédits sont réservés par la demande d'achat portant le numéro 477373. Le numéro du fournisseur est le 266800.

Cette contribution financière sera payée en 2 versements. Un premier versement, représentant 30 % du montant, sera versé au moment de l'adoption par le Conseil d'arrondissement de l'octroi de la contribution financière. Le deuxième versement de 70 % sera versé au moment de la signature de la convention de partenariat relative à la gestion et l'animation de La Station - Maison intergénérationnelle pour l'année 2017.

Un premier versement de 34 147,58 \$ (incluant toutes les taxes applicables) a été versé à l'organisme le 15 mars 2017. Ce montant représente 30 % de la contribution totale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signatures des conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal sera remise à l'organisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc LAROCHELLE
Chef de section - Sports, loisirs et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-20

Marlène M GAGNON
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1174637008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme Parapluie arc-en-ciel LGBTQ, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme Parapluie arc-en-ciel LGBTQ, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière;
2. D'autoriser le versement de 500 \$ à l'organisme l'organisme Parapluie arc-en-ciel LGBTQ à cette fin;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Martin ROBERGE **Le** 2017-03-24 10:40

Signataire : Martin ROBERGE

Directeur - travaux publics
Verdun , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1174637008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme Parapluie arc-en-ciel LGBTQ, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière.

CONTENU

CONTEXTE

Nouvellement formé, l'organisme Parapluie arc-en-ciel LGBTQ a comme mission d'offrir un environnement sécuritaire et accueillant où les homosexuels, bisexuels, transgenres et les jeunes en questionnement peuvent se rencontrer et discuter afin de mieux se comprendre. L'organisme offre de façon fréquente des activités de groupe, des ateliers et est hôte de programmes locaux pour les jeunes, leurs familles et amis. Le but est de promouvoir la compréhension et aider malgré l'ignorance. Il encourage l'échange des mots et d'idées. Dans le cadre du *Programme d'assistance financière de la Politique de soutien aux organismes* , l'Arrondissement peut, sous certaines conditions, accorder à tout organisme reconnu qui en fait la demande au cours de l'année visée, soit :

- une subvention de démarrage pour la création d'un nouvel organisme à but non lucratif ;
- une assistance financière pour les activités offertes aux jeunes Verdunoises et Verdunois âgés de 17 ans et moins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 210356 - Résolution adoptée le 6 décembre 2016 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme Association Volleyball Verdun, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière (1164637042).

CA15 210231 - Résolution adoptée le 1er septembre 2015 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme Argoulets Verdun Handball, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2015 (1155114007).

CA15 210142 - Résolution adoptée le 2 juin 2015 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ au Club Nautique de Verdun, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2015 (1155114003).

DESCRIPTION

Dans le cadre du Programme d'assistance financière, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social peut accorder une assistance financière pour la création de nouveaux organismes, sous forme d'avance de fonds.

Il est admis qu'un organisme qui en est à sa première demande peut recevoir une subvention de démarrage ou une avance sur la future subvention admissible, sous forme de premier versement, jusqu'à un maximum de cinq cents dollars (500 \$). Toute avance reçue

sera déduite de la future subvention qui pourrait être accordée à l'organisme, le cas échéant.

À la suite d'une analyse de la demande de reconnaissance de l'organisme, il est proposé d'accorder la contribution suivante :

Catégorie d'organisme	Nom de l'organisme	Contribution 2016	Premier versement 2017
A1 - Aide à la personne	Parapluie arc-en-ciel LGBTQ	0 \$	500 \$ (subvention de démarrage)
		Total	500 \$

JUSTIFICATION

Ce premier versement permet à des organismes de couvrir les dépenses de l'année courante grâce à une partie de la subvention de cette même année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants demandés constituent les avances de fonds ou «premiers versements» à l'organisme concerné pour l'année 2015.

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement dans les comptes listés ci-dessous :

Imputation - Soutien aux organismes - Autres organismes - 500 \$

2436	0010000	305705	05803	61900	016491	0000	000000	027198	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Les crédits sont réservés par la demande d'achat portant le numéro DA 488598 au nom de l'organisme Parapluie arc-en-ciel LGBTQ dont le numéro de fournisseur est 430472.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de soutien aux organismes en vigueur;
Copie de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été remise à l'organisme précité par le biais de la Politique de soutien aux organismes (Annexe 6 de ladite politique).

Article 137 de la Charte de la Ville de Montréal - *Malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (chapitre I-15, le conseil d'arrondissement peut soutenir*

financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Manon BÉLISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-23

Marlène M GAGNON
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1173461004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux d'aménagement d'une plage urbaine à Verdun - Appel d'offres public S17-010 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

De rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux d'aménagement d'une plage urbaine à Verdun - Appel d'offres public S17-010 (3 soumissionnaires).

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2017-04-04 15:50

Signataire :

Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1173461004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux d'aménagement d'une plage urbaine à Verdun - Appel d'offres public S17-010 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de plage à Verdun permet un rappel historique du fait que les citoyens de Verdun profitaient d'une plage naturelle entre les rapides de Lachine et le quai de la Tortue jusqu'au début du 20^e siècle. Des photos d'époque nous rappellent la grande popularité de ces lieux. Avec la construction d'une digue et du « boardwalk » autour de 1920, nous avons assisté à l'urbanisation des rives. Depuis, les citoyens ont pris conscience de l'importance du caractère unique des berges et la Ville a procédé à l'acquisition de terrains permettant aujourd'hui à ses citoyens de bénéficier de ce parc riverain unique à Verdun et à Montréal, mais largement méconnu. Certains y font d'ailleurs référence comme un secret bien gardé. L'opportunité d'aménager une plage sur les berges constitue donc une occasion privilégiée de laisser aux résidents et visiteurs un actif significatif et de leur redonner un accès au fleuve.

Les citoyens, entreprises et commerces accordent une grande importance aux berges du fleuve. Lors des consultations citoyennes tenues par le passé en vue de l'élaboration du Plan stratégique, une majorité de citoyens a priorisé un projet de plage mettant en valeur les berges de Verdun. Ce projet s'inscrit dans une volonté de développement durable. La plage à Verdun symbolise le rendez-vous entre la nature, le patrimoine et la ville, rendu possible grâce au legs du 375^e.

Les plans concept du projet d'aménagement de la plage urbaine furent présentés lors d'une assemblée d'information citoyenne tenue le 12 octobre 2016. Le projet fut reçu très favorablement.

Un appel d'offres pour la réalisation des travaux a été lancé le 9 février dernier. Suite à l'ouverture des soumissions, les prix indiqués se sont avérés beaucoup plus élevés que l'estimation faite par la firme de consultant WAA inc. L'écart initial entre le montant le plus bas et l'estimation était de 52.18% de plus. Cette analyse des soumissions, nous a permis de confirmer que nous devons rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux d'aménagement d'une plage urbaine à Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0670 - Approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant

CA15 210244 - 1er septembre 2015 - Autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin d'engager les dépenses prévues en 2015 dans le cadre de la planification du projet de Plage en l'arrondissement de Verdun, à titre de legs dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. (1156811009)

CA15 210327 - 3 novembre 2015 - Accepter la contribution financière obtenue dans le cadre des legs du 375^e de Montréal / Confirmer le montage financier pour la réalisation du projet et l'exploitation du site. (1156811004).

CA16 210039 - 1er mars 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à WAA Montréal inc. pour l'aménagement d'une plage locale, urbaine et écologique dans l'arrondissement de Verdun pour une somme maximale de 290 740,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-005 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1167211001)

CA16 210227 - 18 août 2016 - Autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, de la Direction des travaux publics, à présenter et à signer, au nom de l'arrondissement de Verdun, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour l'obtention de permis et d'autorisations et/ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent de sa compétence, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et de la Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c.C -61.1) / Mandater le Directeur à cette fin.

CA16 210264 - 6 septembre 2016 - Adopter une résolution demandant au Conseil d'agglomération (CG) de modifier le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (partie des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415) située sur le territoire de l'arrondissement de Verdun. (1167211002)

CG16 0555 - 29 septembre 2016 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)" et de son document d'accompagnement intitulé "Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal " / Approbation de la procédure à cette fin. (1162622007) [CE161546 ; CM161052 ; CG160555]

CA16 210369 - 6 décembre 2016 - Autoriser le dépôt d'une demande de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal, *Trame verte et bleue*, pour le projet de plage urbaine à Verdun. (1166811011)

CA17 210003 - 17 janvier 2017 - Adoption - Règlement de zonage 1700-111. (1162959017) modifiant le Règlement de zonage 1700 visant à autoriser des travaux dans la plaine inondable pour le projet de la Plage de Verdun (1162959017)

CA17 210026 - 7 février 2017 - Édicter une ordonnance afin de modifier l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15 039) pour modifier la liste des emplacements identifiés et autorisés en 2015 pour la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement de Verdun. (1177325002)

CA17 210045 - 7 mars 2017 - Autoriser l'appropriation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2016 d'un montant de 75 000 \$, toutes taxes comprises, afin d'engager les dépenses prévues en 2017 dans le cadre de la réalisation du projet de Plage en l'arrondissement de Verdun, à titre de legs dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. (1173461002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux d'aménagement d'une plage urbaine à Verdun suite à l'appel d'offres public portant le numéro S17-010 pour lequel il y a eu trois (3) soumissionnaires. Vingt-deux (22) entreprises se sont procurées les documents dont treize (13) ont demandé à garder l'anonymat.

Les travaux contingents initialement prévus au bordereau de soumission représentaient 10 % du montant total du contrat. Les travaux incidents comportaient essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans, incluant les contingences.

Les travaux dans le fleuve incluait notamment :

- La construction d'une digue ;
- L'étalage d'un remblai de sable dans le fleuve avec une enceinte pour contenir et retenir le remblai, afin de délimiter une zone de baignade sécuritaire dans le fleuve;
- Une rampe d'accès universelle pour les clients à mobilité réduite;
- La construction de marches en béton coulé;
- L'installation d'une ligne de bouée pour délimiter la zone de baignade.

Les travaux terrestre incluait notamment :

- Installation de clôtures avec une membrane d'exclusion, pour les couleuvres brunes;
- La construction de bordures, d'escaliers de gradins, une rampe d'accès universel en béton et d'un grand sentier de béton le long du fleuve;
- La construction de trois cabines, d'une cabine pour les sauveteurs;
- Travaux d'asphaltage de la piste cyclable;
- L'installation de pavés préfabriqués, en intermittence le long de la piste cyclable ainsi que sur "la plaza urbaine"
- La fabrication et l'installation de mains courantes en acier inoxydable le long des escaliers et des marches;
- L'installation de mobiliers tels que: glissoires, hamacs, bancs, fontaines à boire
- L'enlèvement de 2 conduites d'égouts, ainsi que la création d'un nouveau raccordement à l'aqueduc et au réseau pluvial existant;
- Travaux de plantation et de naturalisation, en partie, dans la bande riveraine;
- Travaux de réhabilitation des sols.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S17-010 : Travaux d'aménagement d'une plage urbaine à Verdun

Date de lancement de l'appel d'offres : le 9 février 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 14 mars 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 14 mars 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 32 jours de calendrier, soit 22 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 120 jours

Nombre d'addenda émis : 4

Addenda 01 émis le : 23 février 2017

Addenda 02 émis le : 24 février 2017

Addenda 03 émis le : 28 février 2017

Addenda 04 émis le : 02 mars 2017

Suite à l'ouverture des soumissions, les prix indiqués sont beaucoup plus élevés que l'estimation faite par la firme de consultants WAA inc. L'écart initial entre le montant le plus bas et l'estimation était de 52,18 % de plus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un nouvel appel d'offres est en préparation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Marc BISSONNETTE, Service de la concertation des arrondissements
Marlène M GAGNON, Verdun

Lecture :

Jean-Marc BISSONNETTE, 3 avril 2017
Marlène M GAGNON, 31 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise M ROY

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN

Le : 2017-03-30

Architecte paysagiste

Directeur



Dossier # : 1177543008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période de février 2017.

Il est recommandé :

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de février 2017 tels que produits par la Division des ressources financières.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-21 10:49

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177543008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période de février 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des rapports budgétaires mensuels - application SIMON.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Rapports budgétaires pour la période de février 2017 déposés par la Division des ressources financières pour information au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GATINEAU
Préposée au Budget

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-20

Annick DUCHESNE
Chef de division ressources humaines et
financières



Dossier # : 1177543010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour la période de février 2017.

Il est recommandé :
D'accepter le dépôt pour information des virements de crédits du budget de
fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour la période de février 2017.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-21 16:11

Signataire : Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177543010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour la période de février 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Afin que le conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial, nous présentons la liste des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) effectués par les gestionnaires pour la période de février 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nous demandons au conseil d'arrondissement d'accepter pour information les virements de crédits et de budgets effectués pour la période de février 2017.

JUSTIFICATION

Le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs aux arrondissements permet au conseil d'arrondissement de modifier le PTI de son arrondissement, et ce, dans la mesure que cela n'ait aucun impact sur le niveau d'emprunts à la charge des contribuables. L'autorisation d'effectuer tous les virements de crédits et de budgets, dans le cadre du budget d'investissement, est déléguée au chef de la Division des ressources humaines et financières via le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 210009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Règle générale, les virements de crédits du budget de fonctionnement sont effectués à même le budget initial tel que réparti aux divers services de l'arrondissement. Ceux qui génèrent une augmentation du budget initial parce qu'il s'agit d'une affectation de surplus ou d'une autre source, sont présentés au conseil d'arrondissement dans des dossiers distincts.

Règle générale, le report des soldes non dépensés des budgets PTI génère une augmentation du budget PTI. De plus, des réaménagements peuvent être nécessaires afin que les budgets soient en conformité avec l'avancement des travaux des projets prévus à la programmation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des budgets PTI et les virements des budgets vont permettre la poursuite des investissements tels que prévus par l'arrondissement, et ce, dans le but d'offrir à ses citoyens des services et infrastructures de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GATINEAU
Préposée au Budget

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE
Chef de division ressources humaines et
financières

Le : 2017-03-21



Dossier # : 1177543009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de février 2017.

Il est recommandé :

D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des
factures non associées à un bon de commande pour la période de février 2017.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-21 10:49

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177543009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de février 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires de l'arrondissement. Ainsi, afin de se conformer à l'article 4 du Règlement de délégation de l'arrondissement, différents rapports sont présentés au conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du rapport des pouvoirs délégués aux fonctionnaires :

- Rapport sur le respect des limites d'autorisation des dépenses pour la période de février 2017 concernant les achats / déboursés effectués par le système d'approvisionnement SIMON.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec le Règlement RCA05 210009 intitulé « Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GATINEAU
Préposée au Budget

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-20

Annick DUCHESNE
Chef de division ressources humaines et
financières



Dossier # : 1170357004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, pour la période du 1 ^{er} au 28 février 2017, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

De déposer, pour information, la liste des décisions déléguées, pour la période du 1^{er} au 28 février 2017, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, abrogeant le Règlement G21-0004 (RCA05 210009).

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-21 10:50

Signataire : Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1170357004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, pour la période du 1 ^{er} au 28 février 2017, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt, pour information, la liste des décisions déléguées, pour la période du 1^{er} au 28 février 2017, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 210492 - Adoption du Règlement RCA14 210010 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, abrogeant et remplaçant le Règlement G21-0004 (RCA05 210009).

DESCRIPTION

Ne s'applique pas.

JUSTIFICATION

À sa séance tenue le 2 décembre 2014, les membres du conseil d'arrondissement de Verdun ont statué sur une nouvelle délégation de pouvoirs (RCA14 210010) reliés aux fonctionnaires dans un esprit de responsabilité et d'imputabilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie FILION
Secrétaire de direction -

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-16

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division



Dossier # : 1174637007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une dépense de 2 400 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une table d'entreprise pouvant accomoder 8 convives pour la soirée-bénéfice/campagne de financement «Les crabes» de l'organisme L'Ancre des jeunes, qui aura lieu le 12 avril 2017.

IL EST RECOMMANDÉ:

- D'approuver une dépense de 2 400 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une table d'entreprise pouvant accommoder 8 convives pour la soirée-bénéfice/campagne de financement «Les crabes» de l'organisme L'Ancre des jeunes, qui aura lieu le 12 avril 2017;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2017-03-31 11:41

Signataire : Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1174637007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une dépense de 2 400 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une table d'entreprise pouvant accommoder 8 convives pour la soirée-bénéfice/campagne de financement «Les crabes» de l'organisme L'Ancre des jeunes, qui aura lieu le 12 avril 2017.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme L'Ancre des jeunes organise un souper-bénéfice, lequel représente sa campagne de financement d'importance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 210075 - Adoptée le 5 avril 2016 - Approuver une dépense de 3 000 \$, non taxable, pour l'achat d'une table d'entreprise pour la soirée bénéfice/campagne de financement *Les crabes* pour l'organisme *L'Ancre des jeunes* , qui aura lieu le 21 avril 2016 (1164637014).
CA15 210054 - Adoptée le 16 mars 2015 - Autoriser une dépense de 1 000 \$ pour l'achat de billets (forfait corporatif) pour le Souper spectacle organisé au profit de l'Ancre des jeunes qui aura lieu le jeudi 26 mars 2015 (1153461024).

CA14 210120 - Adoptée le 19 mars 2014 - Autoriser une dépense de 900 \$ pour l'achat de billets (forfait corporatif) pour le Souper spectacle organisé au profit de l'Ancre des jeunes qui aura lieu le mercredi 26 mars 2014 (1143461016).

DESCRIPTION

Afin de soutenir la réalisation de l'événement, la majorité des élus désirent procéder à l'achat d'une table pouvant accommoder 8 convives pour le souper-bénéfice qui aura lieu le mercredi 12 avril 2017, de 18 h à 22 h. Cette participation s'inscrit dans le plan stratégique de l'arrondissement, en lien avec le décrochage scolaire.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Verdun a pour objectif de soutenir les organismes reconnus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont réservés par la demande d'achat portant le numéro DA 485836. Le numéro du fournisseur est le 129392.

Imputation

Dépense de publicité et d'information - Achat de billets pour événements - 2 400 \$

2436	0010000	305703	01101	53801	014022	000000	000000	000000
------	---------	--------	-------	-------	--------	--------	--------	--------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Procéder à l'achat de la table.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a déjà été remise à l'organisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Manon BÉLISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Marlène M GAGNON
Chef de division parcs sports et plein air



Dossier # : 1174992001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté, afin d'engager les dépenses prévues en 2017 dans le cadre du projet d'aménagement temporaire de la Place publique Wellington.

Il est recommandé :

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin d'engager les dépenses prévues en 2017 dans le cadre du projet d'aménagement temporaire de la Place publique Wellington.

Signé par Martin ROBERGE **Le** 2017-03-23 10:38

Signataire :

Martin ROBERGE

Directeur - travaux publics
Verdun , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1174992001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté, afin d'engager les dépenses prévues en 2017 dans le cadre du projet d'aménagement temporaire de la Place publique Wellington.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a soumis en 2016 un projet d'aménagement d'une place temporaire sur la rue Wellington, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP) de la Ville de Montréal. Cet aménagement temporaire s'inscrit au plan de développement stratégique de Verdun qui prévoit l'aménagement d'une place publique permanente sur la rue Wellington en 2019.

En janvier 2017, l'octroi d'une aide financière de 100 000\$ par la Ville de Montréal fut annoncé en lien avec le PIRPP. Cet octroi est conditionnel à un investissement d'une somme identique ou supérieure par l'arrondissement pour ce même projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Autoriser un virement de crédits de 787 500\$ du Service des infrastructures, de la voirie et des transports vers les arrondissements soutenus dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées afin de financer, pour l'année 2017, la mise en oeuvre de huit projets de piétonnisation à Montréal-Nord, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonnette, Rosemont-La Petite-Patrie, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal et Verdun.

DESCRIPTION

Lorsqu'un projet est sélectionné dans le cadre du PIRPP, la mise en place d'aménagements temporaires est privilégiée lors de la 1ère et 2ème année du projet afin de permettre l'évaluation et la bonification de ce dernier en vue de la transformation pérenne de la rue en rue piétonne, en placette ou en rue partagée. Les mesures permanentes sont habituellement réalisées lors de la troisième année suivant l'implantation du projet pilote. Ainsi, le projet de Place publique sur la rue Wellington pourra voir le jour, dès cet été, grâce à une aide financière de 100 000 \$ annoncée par la Ville de Montréal, dans le cadre du PIRPP. De la fin du mois de juin au début du mois d'octobre 2017, 21 cases de stationnement seront transformées en espace public entre les rues Galt et de l'Église. Cet aménagement sera d'abord temporaire pour les deux premières années du projet et pourra éventuellement devenir permanent en 2019.

JUSTIFICATION

Le projet d'aménagement de place publique sur la rue Wellington est prévu au plan de développement stratégique de Verdun. L'arrondissement Verdun a obtenu 100 000\$ dans le cadre du PIRPP, conditionnellement à un investissement d'un montant égale ou supérieur. Puisque ces sommes ne peuvent être inscrites au Plan triennal d'immobilisation, une appropriation d'un montant de 100 000\$ à même les surplus de l'arrondissement est nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une appropriation du surplus accumulé non affecté de l'arrondissement est requise, au poste budgétaire indiqué dans l'intervention financière, afin de financer les dépenses au montant de 100 000\$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

-

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Stéphane BERNAQUEZ
Directeur



Dossier # : 1173203001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure quant à l'emplacement d'un abri d'auto, accompagnant un projet d'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 1680, rue Fayolle – lot 1 200 414

Il est recommandé :

D'accorder la dérogation mineure quant à l'emplacement d'un abri d'auto avec une case de stationnement pour l'immeuble au 1680, rue Fayolle (lot 1 200 414), et de permettre son implantation en cour avant, devant une partie d'un agrandissement projeté plutôt qu'en cour latérale ou cour arrière, tel qu'exigé par le paragraphe 9 de l'article 85 du *Règlement de zonage n° 1700*.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-22 14:09

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173203001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure quant à l'emplacement d'un abri d'auto, accompagnant un projet d'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 1680, rue Fayolle – lot 1 200 414

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires ont déposé une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial.

Le dossier comporte une dérogation au Règlement de zonage 1700, à savoir un abri d'auto avec une case de stationnement, qui est latéral par rapport au bâtiment existant tout en se retrouvant en façade d'une partie de l'agrandissement projeté, donc en cour avant. Le paragraphe 9 de l'article 85 autorise uniquement la cour latérale ou arrière comme emplacement pour un abri d'auto permanent. En vertu du Règlement de dérogation mineure 1752, une demande de dérogation mineure peut être déposée et analysée par le conseil d'arrondissement.

Le présent dossier est associé à une demande d'approbation des plans du projet d'agrandissement par PIIA – dossier n° 2173203003.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Terrain

Le terrain visé par le projet d'agrandissement est composé du lot 1 200 414 d'une superficie de 483 m². Le bâtiment est implanté en mode isolé, tout comme les bâtiments voisins.

Dérogation

L'exigence du paragraphe 9 de l'article 85 qui autorise un abri d'auto permanent uniquement dans la cour latérale ou arrière n'est pas respectée. Son emplacement, à gauche du bâtiment, correspond à l'emplacement de l'entrée charretière existante, mais l'abri d'auto se retrouve techniquement en cour avant vu qu'une partie du projet d'agrandissement sera située en arrière de ce dernier.

JUSTIFICATION

L'architecte du requérant justifie la demande par plusieurs arguments dont, notamment :

- L'entrée charretière est déjà existante du côté où la construction de l'abri d'auto est projetée, tout comme l'entrée secondaire du bâtiment;
- L'entrée charretière y est jumelée avec celle du bâtiment voisin, ce qui réduit l'impact des entrées charretières et le morcellement des cours avant;
(Les deux bâtiments possèdent une marge latérale plus importante de ce côté-là.)
- Son déplacement de l'autre côté du bâtiment serait en conflit avec un puisard;
(Selon le Service de l'ingénierie, le déplacement de ce dernier serait très compliqué et pourrait même s'avérer impossible après analyse.)
- L'accord de la dérogation mineure ne porterait aucunement atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) considère que la demande est justifiée, que le projet tel que proposé est fonctionnel et logique du point de vue architectural et qu'il ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines, et recommande de donner une suite favorable à la demande de dérogation mineure.

ANALYSE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 14 FÉVRIER 2017

M. Ulman explique l'objet de la demande, commente les justifications du demandeur et répond à des questions. Un des membres questionne la notion de « préjudice sérieux ». La DAUSE répond en soulignant, entre autres, le fait que :

- de déplacer l'entrée charretière du côté droit entrerait en conflit avec un puisard et présenterait d'importantes difficultés d'ordre technique, possiblement insurmontables;
- d'inverser le projet d'agrandissement rentrerait en conflit avec un arbre mature et de la végétation abondante dans la partie droite de la cour arrière.

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 14 FÉVRIER 2017

Les membres se déclarent unanimement, 7 membres sur 7, d'accord avec la demande et recommandent au conseil d'arrondissement d'octroyer la dérogation mineure au paragraphe 9 de l'article 85 du *Règlement de zonage 1700* quant à l'interdiction d'aménager un abri d'auto en cour avant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage sur le terrain et publication d'un avis public : le 16 mars (plus de 15 jours avant la séance du conseil)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA : 4 avril 2017 (étude de la dérogation)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La dérogation est conforme aux objectifs du P.U. et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En vertu de l'article 9 du *Règlement de dérogation mineure 1752*, les membres du CCU et du CA doivent analyser la demande de dérogation mineure sur les conditions suivantes :

- a) l'application de la disposition du Règlement de zonage numéro 1700 ou du Règlement de lotissement pour laquelle une dérogation mineure est demandée a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- b) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- c) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni les exceptions mentionnées à l'article 4 (dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) de ce règlement;
- d) dans le cas où les travaux seraient en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a faits exécutés de bonne foi;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme;
- f) la dérogation mineure est demandée sous un motif autre qu'une raison financière.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir ULMAN
Architecte - planification

ENDOSSÉ PAR

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Le : 2017-03-20

**Dossier # : 1175291001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure quant au respect de l'article 181 du Règlement de zonage 1700 qui exige des écrans visuels, accompagnant l'installation d'équipements mécaniques de réfrigération, pour le bâtiment de l'Académie Beurling sis au 6050, boulevard Champlain – Lot 2 326 050

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 14 février 2017 :
Il est recommandé :

D'accorder la dérogation mineure quant à l'article 181 du Règlement de zonage 1700 exigeant des écrans visuels pour les équipements mécaniques installés au toit, pour le bâtiment de l'Académie Beurling, sis au 6050, boulevard Champlain.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-22 14:10

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1175291001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure quant au respect de l'article 181 du Règlement de zonage 1700 qui exige des écrans visuels, accompagnant l'installation d'équipements mécaniques de réfrigération, pour le bâtiment de l'Académie Beurling sis au 6050, boulevard Champlain – Lot 2 326 050

CONTENU

CONTEXTE

La Commission scolaire Lester-B.-Pearson a déposé une demande pour déroger à l'article 181 du Règlement de zonage 1700 visant l'obligation d'ajouter des écrans visuels pour les équipements mécaniques installés au toit. Le terrain est situé dans la zone E01-20 au niveau du Règlement de zonage 1700.

En vertu du Règlement de dérogation mineure 1752, une demande de dérogation mineure quant à la disposition réglementaire sur les écrans visuels peut être déposée et analysée par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Terrain

Le terrain visé est le lot 2 326 050 d'une superficie de 19 000 m². Le bâtiment occupe une large portion du terrain et présente une forme d'hémicycle du côté de la façade, sur le boulevard Champlain. La cour comporte des aires de stationnement et des aires extérieures partiellement asphaltées. Le terrain est adjacent au parc Beurling qui est situé du côté est.

Projet d'implantation des équipements mécaniques

Le projet est attaché à plusieurs rénovations d'une valeur avoisinant le million de dollars selon la déclaration au permis émis le 2 juin 2016. Les travaux couvraient les blocs sanitaires et vestiaires de la piscine et l'aménagement des niveaux 100 et 200 aux fins de l'implantation d'une école internationale et d'un centre de formation professionnelle. Ce permis prévoyait aussi l'ajout de 3 nouveaux appareils mécaniques installés et les écrans exigés par le règlement. Le choix et la conformité des écrans prévus avaient alors été validés par l'inspecteur responsable à la Division des permis et inspections.

Lors de la présente demande, le requérant a également présenté des besoins pour 5 nouveaux appareils mécaniques de climatisation sur une portion arrière de la toiture. Les appareils de climatisation sont directement en lien avec le projet d'école internationale et le

centre de formation professionnelle.

Dérogation

La dérogation consiste à ne pas installer les écrans visuels exigés à l'article 181 du Règlement de zonage 1700. La présente demande de dérogation couvre l'ensemble des appareils mécaniques, autant ceux installés en 2016 (3 appareils) que ceux prévus en 2017 (5 appareils).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) ne recommande pas d'accorder la dérogation mineure s'appuyant sur les conditions applicables.

Conditions prévues à l'article 9 du Règlement de dérogation mineure 1752 :

- a) le requérant n'a pas su démontrer de préjudice sérieux ne lui permettant pas de respecter l'exigence réglementaire;
- d) une portion des travaux a été effectuée et le requérant n'a pas respecté ses propres engagements d'installer les écrans pour les appareils mécaniques lors du permis de 2016. La DAUSE estime que la bonne foi du requérant n'est pas démontrée;
- f) l'argumentaire du requérant afin de motiver sa demande est essentiellement d'ordre financier.

ANALYSE DES MEMBRES DU CCU DU 14 FÉVRIER 2017

M. Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, explique aux membres la nature de la dérogation et la recommandation de la DAUSE sur la base des conditions d'une dérogation mineure, notamment puisque le demandeur justifie sa demande sur une base économique. Les membres sont unanimes à l'effet d'accorder la dérogation mineure puisque le requérant a fait une démonstration claire que les équipements ne sont pas visibles à partir de différents points de vue sur le périmètre de la propriété.

RECOMMANDATION DES MEMBRES DU CCU DU 14 FÉVRIER 2017

Unaniment, 7 membres sur 7, les membres recommandent favorablement l'octroi de la dérogation mineure à l'article 181 du *Règlement de zonage 1700* quant à l'exigence d'installer des écrans visuels pour les équipements mécaniques au toit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La dérogation est conforme aux objectifs du P.U. et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En vertu de l'article 9 du *Règlement de dérogation mineure 1752*, les membres du CCU et du CA doivent analyser la demande de dérogation mineure sur les conditions suivantes :

- a) l'application de la disposition du Règlement de zonage numéro 1700 ou du Règlement de lotissement pour laquelle une dérogation mineure est demandée a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- b) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- c) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni les exceptions mentionnées à l'article 4 (dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) de ce règlement;
- d) dans le cas où les travaux seraient en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a faits exécutés de bonne foi;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme;
- f) la dérogation mineure est demandée sous un motif autre qu'une raison financière.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Le : 2017-03-21

**Dossier # : 1173203004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la démolition et la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 338, rue Melrose

Il est recommandé :

D'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 tel qu'amendé :

- la démolition du bâtiment résidentiel unifamilial d'un étage;
- les plans, élévations et coupes (révisés suite à l'avis du CCU), préparés par Jean-François Dupuis, architecte, déposés, estampillés et datés du 16 mars 2017 par la Division de l'urbanisme, accompagnant la demande de permis permettant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de 2 étages avec sous-sol et construction hors toit habitable;

au 338, rue Melrose (lot 1 437 475).

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-22 14:23

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173203004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la démolition et la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 338, rue Melrose

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite démolir un bâtiment résidentiel unifamilial d'un étage et construire un nouveau bâtiment du même type d'une hauteur de deux étages avec sous-sol ainsi qu'une construction hors toit habitable (demandes de permis n^{os} 3001282649 et 3001282665). En vertu de la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n^o 1700 tel qu'amendé, les demandes de permis de démolition et de construction d'un bâtiment d'insertion doivent faire l'objet d'une approbation par PIIA.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Demande de permis de démolition

L'état du bâtiment visé par la demande

Le bâtiment d'un étage, construit en 1925, est implanté en fond de lot. Sa hauteur d'un étage, son implantation en fond de lot ainsi que son revêtement en clins de vinyle sont dérogatoires, tout en étant protégés par des droits acquis.

Le requérant a déposé un rapport d'inspection sur l'état du bâtiment. Le rapport décrit la qualité généralement faible de la construction et une détérioration importante de toutes ses composantes, résultant d'une absence d'entretien sur une très longue période. Selon la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), il est clair que la rénovation ou la restauration du bâtiment ne représente pas un scénario viable.

La détérioration de l'apparence architecturale du bâtiment

L'enveloppe du bâtiment tout comme les portes et fenêtres sont fortement détériorées ou en fin de vie utile. Le bâtiment ne possède pas de qualité architecturale ni d'intérêt patrimonial.

Coûts de restauration

Le rapport ne comporte pas d'estimé des coûts de rénovation du bâtiment. La DAUSE n'a pas demandé un tel document, considérant que ces coûts sont sans objet dans la présente demande.

Préjudice causé à des locataires

La propriété, autrefois occupée par l'ancien propriétaire-résident, est vacante. Il n'y a aucun préjudice causé aux locataires.

Projet de construction

Volumétrie et apparence extérieure

La volumétrie du bâtiment projeté est simple et la composition architecturale contemporaine tout en demeurant sobre. La construction hors toit est projetée avec un retrait qui tend vers environ deux fois sa hauteur par rapport à la façade et environ une fois et demie sa hauteur par rapport au mur arrière, ce qui devrait atténuer sa visibilité de la rue tout comme l'impact sur les cours arrière des bâtiments voisins.

Logements

Il s'agit d'un projet résidentiel unifamilial.

Aménagement extérieur

Le projet prévoit un aménagement paysager modeste ainsi que la plantation d'un arbre à l'avant comme à l'arrière du terrain, conformément aux dispositions du règlement. La portion de la cour arrière adjacente à la ruelle comportera un garage et une aire de stationnement additionnelle, extérieure et pavée.

Développement durable

Plusieurs mesures découlant des récentes modifications au Règlement de zonage (en concordance au Schéma d'aménagement) se retrouveront traduites dans des parties du projet, telles qu'un toit blanc, un pavage pâle et perméable de la case de stationnement extérieure et le pourcentage réglementaire du terrain qui sera végétalisé.

Stationnement

Le projet prévoit l'aménagement de deux cases de stationnement, une intérieure et une extérieure, accessibles par la ruelle.

JUSTIFICATION

Avis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE)

La DAUSE considère que le projet est de bonne qualité et que la seule modification à apporter au projet serait le déplacement du garde-corps de la terrasse à l'avant de la construction hors toit, afin que son retrait corresponde proportionnellement à celui de la construction hors toit, à savoir, à environ 2 mètres (6' - 6") de la façade.

En résumé, la Direction considère que la demande de démolition est justifiée, que le projet de construction est de bonne qualité et qu'il s'inscrira sans problème dans son voisinage. Par conséquent, la DAUSE recommande au Comité consultatif d'urbanisme de donner une suite favorable aux demandes, avec l'exigence de l'ajustement qui précède.

ANALYSE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 14 MARS 2017

M. Ulman présente le dossier et répond à des questions. Les commentaires sont généralement favorables, mais font également ressortir deux points additionnels que les membres souhaitent bonifiés ainsi qu'une suggestion :

- La terrasse et son garde-corps devront être reculés à une distance égale à 2 X la hauteur du garde-corps, donc 2,1 m (7'), par rapport à la façade du bâtiment;
- Le dessus du parapet du nouveau bâtiment devra être horizontalement aligné avec celui du bâtiment voisin à droite;
- Les murs latéraux de la construction hors toit, qui doivent être constitués de brique d'argile ou de bloc architectural, doivent être de couleur similaire au revêtement proposé pour la façade et le mur arrière de la construction hors toit, donc gris foncé ou noir;
- Il est fortement suggéré d'examiner la possibilité d'aligner verticalement le côté gauche de l'ouverture avec la porte d'entrée et celui de la fenêtre au-dessus, sur la façade.

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 14 MARS 2017

Après discussion, les membres se déclarent unanimement, 7 membres sur 7, d'accord avec le projet et recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver les plans modifiés selon les commentaires précités. La DAUSE devra faire le suivi auprès de l'architecte du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 4 avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

ARTICLE 363.8

Un PIIA visé à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 doit respecter les objectifs et les critères ci-après établis :

a) Pour une demande de permis de démolition, l'approbation du plan de démolition est analysée en considérant les critères suivants :

i) l'état de l'immeuble visé par la demande est fortement détérioré;

- ii) la détérioration est telle que l'apparence architecturale et le caractère esthétique du bâtiment d'origine sont perdus;
- iii) l'état du bâtiment nuit à la qualité de vie du voisinage;
- iv) les coûts de restauration sont démesurés;
- v) l'utilisation projetée du sol dégagé promet une amélioration considérable de la qualité de vie du voisinage;
- vi) lorsque l'immeuble comprend un ou plusieurs logements, aucun préjudice sérieux n'est ou n'a été causé par le projet de démolition à un locataire habitant ou ayant habité les logements;
- vii) le projet de démolition comprend, le cas échéant, un programme de relogement des locataires.

b) Pour une demande de permis de construction d'un bâtiment d'insertion, créer une architecture de qualité qui s'harmonise à celles des bâtiments déjà construits dans la zone et les zones voisines. Les critères suivants doivent être respectés :

- i) la similarité des matériaux de revêtement extérieur;
- ii) la présence et similarité d'appareils de maçonnerie;
- iii) le respect de la volumétrie et des proportions des bâtiments voisins;
- iv) la similarité de la composition de la fenestration;
- v) la qualité des composantes ornementales et stylistiques de même que la qualité de la modulation des murs;
- vi) l'implantation du bâtiment en continuité des lignes de perspectives ou à l'aboutissement des lignes de perspectives créées par l'ensemble des constructions dans la zone et les zones voisines;
- vii) favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

c) s/o (demande de permis d'agrandissement).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir ULMAN
Architecte - planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-20

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division



Dossier # : 1167185026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement sur les tarifs

IL EST RECOMMANDÉ

D'adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) .

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2016-11-24 15:43

Signataire :

Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social



Dossier # : 1167185026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement sur les tarifs

IL EST RECOMMANDÉ :

D'amender le Règlement sur les tarifs RCA16 210006 afin de modifier l'article 18 «
Célébrations de mariage ou d'union civile » de l'Annexe C dudit règlement.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-21 16:12

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167185026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement sur les tarifs

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'adoption du Règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2017.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Iva STOILOVA-DINEVA
Prepose(e) au soutien administratif

IDENTIFICATION

Dossier # :1167185026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement sur les tarifs

CONTENU

CONTEXTE

Objet : Amender le Règlement sur les tarifs RCA16 210006 afin de modifier l'article 18 « Célébrations de mariage ou d'union civile » de l'Annexe C (exercice financier 2017)

Le présent sommaire vise à corriger l'article 18 « Célébrations de mariage ou d'union civile » de l'Annexe C du Règlement sur les tarifs RCA16 210006 de l'exercice financier 2017 ayant été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 décembre 2016 (résolution CA16 210379).

Modifications :

Supprimer le premier paragraphe du premier encadré : « Aucuns frais seront chargés lorsque la célébration de mariage ou d'union civile est présidée par le maire de l'arrondissement de Verdun. »

Modifier le deuxième paragraphe du premier encadré : « Pour réserver le local 205, les célébrants doivent faire la demande auprès du Cabinet du maire au 514 765-7008. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luminita MIHAI

Agente de gestion des ressources financières

IDENTIFICATION

Dossier # :1167185026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement sur les tarifs

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur les tarifs est mis à jour pour chaque exercice financier. À cet effet, un avis de motion est donné de la modification du règlement sur les tarifs (RCA15 210433) et le projet de règlement sera soumis à une séance ultérieure pour adoption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 210376 - QUE le Règlement RCA15 210010 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.
CA14 210489 - QUE le Règlement RCA14 210007 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.
CA13 210433 - QUE le Règlement RCA13 210007 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

DESCRIPTION

La compétence concernant la réglementation relative au stationnements hors rue et sur rue, à l'exception des permis de stationnement sur rue réservés aux résidents, a été centralisée au conseil municipal en 2015.

Suite à la centralisation de la compétence à l'égard de la modification de la réglementation municipale relative au contrôle des animaux (GDD 1166379001, CM16 0964) et l'adoption du règlement relatif au contrôle animalier et du règlement venant modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), (GDD 1165086003, avis de motion CM16 0977), le présent règlement a été modifié comme suit: le point 20 a été enlevé du chapitre III - Frais relatifs aux animaux et aux services de fourrières.

Les modifications de tarifications présentées dans le présent règlement, respectent l'orientation de l'Administration de limiter les hausses à 2%. À cet effet, la majorité des ajustements apportés sont présentés à l'annexe C – Règlement sur les tarifs - Politique et tarifs d'utilisation des locaux, terrains et équipements.

De plus, il est à noter que le point 19 du règlement a été modifié comme suit : #19 : ajout du tarif pour le retrait ou le déplacement de la borne de paiement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : conseil d'arrondissement du 1er novembre 2016

Adoption du règlement : lors de la séance spéciale prévue le 6 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme à l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4)*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Iva STOILOVA-DINEVA
Agente de bureau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-19

Annick DUCHESNE
Chef de division ressources financières



Dossier # : 1162959018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 1700-112 modifiant le Règlement de zonage 1700 visant l'ajout de la classe d'usages « commerce urbain (c4) » à la zone I03-10

Il est recommandé :

D'adopter le second projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1700-112.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2017-04-04 11:18

Signataire :

Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1162959018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 1700-112 modifiant le Règlement de zonage 1700 visant l'ajout de la classe d'usages « commerce urbain (c4) » à la zone I03-10

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du premier projet à la séance du 14 mars dernier, la consultation publique sur le projet de règlement 1700-112 a été tenue le jeudi 30 mars 2017. Les citoyens présents ont posé des questions sur le projet commercial en tant que tel et sur l'impact de la modification au zonage. Le représentant du promoteur a pu expliquer le projet et les représentants de la DAUSE ont expliqué que l'usage résidentiel étant déjà autorisé à la zone I03-10 (via l'usage c3 - mixte), le projet hôtelier n'est pas étranger à cette logique. De plus, 2 zones limitrophes au site autorisent déjà l'usage hôtelier. Le 2e projet du règlement 1700-112 est donc déposé sans modification.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon BÉDARD

Agent(e) de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1162959018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 1700-112 modifiant le Règlement de zonage 1700 visant l'ajout de la classe d'usages « commerce urbain (c4) » à la zone I03-10

CONTENU

CONTEXTE

Le terrain vacant situé à l'intersection de la rue Levert et du boulevard René-Lévesque est pressenti pour le développement d'un projet commercial comprenant pharmacie, clinique et un hôtel. Les usages commerciaux de quartier et mixte y sont déjà autorisés, mais non pas l'usage « hôtel » de la classe d'usages « commerce urbain (c4) ». Toutefois, cet usage est autorisé dans la zone commerciale voisine C03-12 ainsi que dans la zone résidentielle voisine H03-03. Le requérant dépose donc une demande de modification au zonage pour que l'usage « hôtel » soit autorisé sur ce terrain qui est situé dans la zone I03-10.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La modification vise à ajouter à la grille des usages et normes I03-10 la classe d'usages (c4). Y seront spécifiquement autorisés les usages suivants : petits hôtels, hôtel de moyenne capacité et hôtel de grande capacité. Les normes de densité associées à cet usage seront les mêmes que celles déjà existantes à la grille; hauteur maximum de 8 étages, espace bâti/terrain maximum de 0,4 et un cos maximal de 4. Aussi, nous spécifions à cette même grille qu'un usage de la classe d'usages (c1), commerce de voisinage, doit être associé soit à une classe d'usages commerce mixte (c3), industrie de prestige (i1) ou bien à un commerce urbain (c4).

JUSTIFICATION

Le terrain visé est localisé dans la zone I03-10 qui est contiguë à 2 zones où est déjà autorisé l'usage « hôtel ». La modification nous paraît conforme au type de développement souhaité pour ce secteur, soit une offre de services et de commerces diversifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA : 7 mars 2017 - Avis de motion et premier projet de règlement

Avis public : mars 2017

Consultation publique : 28 mars 2017

CA : 4 avril 2017 - Second projet de règlement

Avis public - réception des requêtes

CA : 2 mai 2017 - Adoption du règlement

Réception du certificat de conformité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire (usage par zone).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon BÉDARD
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Le : 2017-01-11



Dossier # : 1176811004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (exercice financier 2017)

Il est recommandé :
D'adopter le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (exercice financier 2017).

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-21 16:12

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176811004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (exercice financier 2017)

CONTENU

CONTEXTE



Contenu	
Contexte	

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la Direction d'arrondissement soutiennent le développement des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de l'arrondissement. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ainsi que la Direction des travaux publics collaborent également à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires, en offrant un soutien logistique lors de l'organisation d'événements et en assurant la qualité des services offerts. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ainsi que la Direction d'arrondissement contribuent financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et industriels du territoire.

Description

Par l'entrée en vigueur du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC), il appartient dorénavant au conseil d'arrondissement d'approuver les demandes de subvention des Sociétés de développement commercial (SDC).

La contribution de l'arrondissement doit servir à soutenir les dépenses liées à la bonification de projet d'animation ou de visibilité de la SDC.

L'avis de motion de ce projet de règlement a été adopté lors de la séance du 7 mars dernier. Le présent sommaire vise donc l'adoption du règlement.

Le projet de règlement vise à fixer les conditions d'admissibilité et de dépôt d'une demande de subvention pour l'année 2017 ainsi que les règles relatives à son versement, à la dépense et à son remboursement, advenant qu'elle ne soit pas

dépensée. Il fixe la subvention totale maximale à 90 000 \$. Toutefois, il importe de souligner que ce projet de règlement vise à permettre au conseil d'arrondissement de modifier ce montant par ordonnance.

La pièce jointe est incluse dans l'intervention du Service des affaires juridiques.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
Directrice

IDENTIFICATION

Dossier # :1176811004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (exercice financier 2017)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la Direction d'arrondissement soutiennent le développement des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de l'arrondissement. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ainsi que la Direction des travaux publics collaborent également à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires en leur offrant un soutien logistique et matériel lors de l'organisation d'événements, en assurant la qualité des services offerts, en émettant les autorisations requises, les ordonnances, les permis d'occupation du domaine public, etc.

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social. Ces contributions financières à divers projets ont une incidence positive sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et industriels du territoire.

Dans ce contexte, la Société de développement commercial (SDC) Wellington, qui oeuvre sur le territoire de l'arrondissement, s'est adressée à l'arrondissement afin d'obtenir une contribution financière de l'ordre de 90 000 \$ pour soutenir diverses activités, événements et campagne promotionnelle durant l'année 2017. Ce montant comporte une somme additionnelle non récurrente de 15 000 \$ visant à bonifier les activités et événements tels que l'érablière panache et bois rond.

À cette fin, un engagement du conseil d'arrondissement est requis afin que la société puisse inclure cette contribution à leur budget 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 210130 : Adoption - Règlement RCA16 210001 sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2016) (GDD n° 1166811003).
Résolution CA15 210093 : Adoption - Règlement RCA15 210003 sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2015) (GDD n° 1156811002).

Résolution CA14 210387 : Adoption - Règlement RCA14 210004 sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2014) (GDD n° 1146811001).

Résolution CA 13210261 : Adoption - Règlement RCA13 210005 sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2013) (GDD n° 1134588039).

Résolution CA12 210427 : Adoption - Règlement RCA12 210003 sur les subventions à la Société de développement commercial.

Résolution CA12 210411 : Accorder une subvention de 100 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial.

DESCRIPTION

L'adoption du règlement vise à permettre le versement d'une contribution financière d'un montant de 90 000 \$ à la SDC Wellington pour l'exercice financier 2017.

JUSTIFICATION

La contribution de l'arrondissement doit servir à soutenir les dépenses liées à la bonification du projet d'animation ou de visibilité de la SDC Wellington.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 90 000 \$ correspondant au total de la subvention indiquée aux fins du règlement est prévue au budget de l'arrondissement.

Les fonds pour la contribution financière sont prévus au poste budgétaire suivant :
2436.0010000.305736.06501.61900.016216

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La bonification de la contribution pour une deuxième année permettra à la Société de développement commercial (SDC) Wellington de maintenir et de bonifier la programmation ainsi que de faire l'ajout de services Wi-Fi sur la rue Wellington.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 7 mars 2017

Adoption du règlement : 4 avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicole OLLIVIER, Verdun
Pascal GAGNÉ, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
Directrice

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-13

Stéphane BERNAQUEZ
Directeur



Dossier # : 1177543007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de
travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en
valeur des berges.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-21 16:12

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177543007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but de demander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement de la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de la mise en valeur des berges de l'arrondissement. Cet emprunt comprendra les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des travaux du programme d'immobilisations.

Conformément à l'article 130 de la charte de la Ville de Montréal (CVM), les arrondissements bénéficient de toutes les exemptions à la procédure référendaire dont bénéficie la ville. Ainsi, ne sont pas assujetties à l'approbation, des personnes habiles à voter les règlements dont l'objet est l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs ou de berges; l'exécution de travaux permanents de pavage, chaînes de rues, trottoirs, éclairage ainsi que la signalisation routière et la confection de plans et devis.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal GAGNÉ
Conseiller(ere) en gestion des ressources financières

IDENTIFICATION

Dossier # :1177543007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges

CONTENU

CONTEXTE

Le programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Verdun inclut un budget pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges. Le financement de ces investissements se fera par règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de donner un avis de motion visant l'adoption éventuelle d'un règlement d'emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement de la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de la mise en valeur des berges de l'arrondissement. Cet emprunt comprendra les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des travaux du programme d'immobilisations.

Conformément à l'article 130 CVM, les arrondissements bénéficient de toutes les exemptions à la procédure référendaire dont bénéficie la Ville. Ainsi, ne sont pas assujetties à l'approbation, des personnes habiles à voter les règlements dont l'objet est l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs ou de berges; l'exécution de travaux permanents de pavage, chaînes de rues, trottoirs, éclairage et signalisation routière ainsi que la confection de plans et devis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des dépenses totales au montant de 3 685 000 \$ sont prévues dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

- Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GATINEAU
Préposée au Budget

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE
Chef de division ressources humaines et
financières

Le : 2017-02-16



Dossier # : 1165291016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la démolition de 7 bâtiments et l'agrandissement d'un bâtiment principal portant le numéro civique 349, rue de l'Église, l'occupation d'un commerce alimentaire au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'ajout de plusieurs logements pour porter le bâtiment à une hauteur finale de 4 étages, le projet tenant sur une assiette foncière comprise entre les rues de l'Église, Gertrude et Ethel

Il est recommandé :

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution visant à permettre la démolition de 7 bâtiments et l'agrandissement d'un bâtiment principal portant le numéro civique 349, rue de l'Église, l'occupation d'un commerce alimentaire au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'ajout de plusieurs logements pour porter le bâtiment à une hauteur finale de 4 étages, le projet tenant sur une assiette foncière comprise entre les rues de l'Église, Gertrude et Ethel.

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé des lots 1 153 693, 1 153 694, 1 153 710, 1 153 711, 1 153 712, 1 154 178, 1 154 186 et 1 979 844, illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction, l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment mixte de 4 étages comportant des commerces au rez-de-chaussée et totalisant un maximum de 70 logements est autorisé sur ce même emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution. La démolition de tout bâtiment présent sur le territoire décrit à l'article 1 est autorisée afin de réaliser le projet de remplacement prévu à la présente résolution.

Il est permis de déroger aux dispositions suivantes de la grille des usages et normes C02-57 : la hauteur maximale de 3 étages et le coefficient d'occupation au sol maximal de 3,00 pour l'usage « commerce mixte (c3) ».

Il est permis de déroger aux usages compris à la grille des usages et normes H02-69 quant à l'usage « commerce mixte (c3) » que constitue le projet et à l'accompagner de dispositions visant son implantation, sa hauteur et sa densité.

Il est également permis de déroger aux articles 90, 91, 94, 96 et 163 du Règlement de zonage 1700. Le projet ne sera pas soumis à la procédure de PIIA prévue aux sous-sections 10 et 17 de la section 1 du chapitre 9 du règlement précité.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. La délivrance d'un permis d'agrandissement ou de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, au montant de 900 000 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que le bâtiment visé par la présente résolution soit complétée. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux de construction ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil de l'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

SECTION IV

CONDITIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION

5. Le projet autorisé est un bâtiment mixte comportant des commerces au niveau du rez-de-chaussée et au sous-sol et un maximum de 70 logements sur le territoire décrit à l'article 1 de la présente résolution. Un minimum de 15 % des logements doivent avoir une superficie de plancher de 95 m² et plus.

6. Une proportion de plus de 50 % du rez-de-chaussée doit être occupée par une épicerie. Selon les conditions prévues au Règlement de zonage 1700, des commerces de la classe d'usage « commerce de voisinage (c1) » peuvent également occuper la portion restante du rez-de-chaussée et du sous-sol.

7. La hauteur du bâtiment doit être d'un maximum de 4 étages et de 17 m, mesurée entre le niveau du trottoir sur la rue de l'Église et le niveau du toit plat.

8. La rapport bâti/terrain doit être d'un maximum de 1,00. Le coefficient d'occupation au sol du bâtiment doit être d'un maximum de 3,5.

9. Les toits du bâtiment doivent être plats et leurs revêtements doivent être d'un indice de réflectance solaire (IRS) d'un minimum de 78, permettant de réfléchir la chaleur. Outre les toits blancs, les toits doivent également comporter des sections de toitures végétalisées qui permettent la plantation de plantes et d'arbustes dans un substrat constitué d'une terre végétale d'une épaisseur minimale de 100 mm couvrant une

superficie minimale de 400 m².

10. Les matériaux suivants sont autorisés pour le revêtement extérieur du bâtiment :

- a) la brique d'argile ou la brique de béton de format métrique, de format normand ou l'équivalent;
- b) le bloc architectural;
- c) le bois teint ou peint;
- d) le fibrociment;
- e) le panneau de béton;
- f) le métal anodisé ou peint.

11. Une cour avant ne peut comporter de transformateur sur socle ou de cabinet de sectionnement sur socle. Un transformateur sur socle ou de cabinet de sectionnement sur socle doit être aménagé dans un volume intérieur du bâtiment. La grille de ventilation et/ou d'accès à la salle comportant les équipements doit être de même couleur à celle du revêtement de la portion du mur sur laquelle la grille est installée.

12. L'affichage commercial est autorisé au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment sur la rue de l'Église ainsi que sur les premiers 6 m des rues Ethel et Gertrude, calculés à partir du mur de la rue de l'Église. Les enseignes commerciales doivent être installées à un minimum de 1 m sous le niveau des fenêtres de l'étage au-dessus du niveau du rez-de-chaussée. Une seule enseigne directionnelle non éclairée peut être installée sur la rue Gertrude pour indiquer l'entrée de l'aire de stationnement située au sous-sol.

13. Le rez-de-chaussée du bâtiment doit comporter les proportions d'ouvertures minimales suivantes :

- a) 55 % sur la rue de l'Église;
- b) 20 % sur la rue Gertrude;
- c) 20 % sur la rue Ethel.

Les ouvertures doivent être composées de verre clair et ne peuvent être obstruées de quelque façon que ce soit, outre aux fins de l'affichage en vitrine ou sur vitrine prévue au Règlement de zonage 1700, selon les normes qui y sont édictées.

Les portes de garage doivent inclure une portion de 10 % d'ouvertures composées de verre clair ou avec un fini dépoli laissant passer la lumière. Ces ouvertures ne doivent pas être obstruées de quelque façon que ce soit.

14. Une terrasse extérieure doit être aménagée sur le terrain privé, du côté de la rue de l'Église. Un accès menant au commerce doit également être prévu du côté de cette terrasse.

15. Aucun accès véhiculaire n'est autorisé sur la rue de l'Église.

16. L'aire de stationnement intérieure doit comporter un minimum de 30 cases et son accès doit se situer du côté de la rue Gertrude. Outre l'espace indiqué à la servitude de stationnement prévu sur le lot 1 153 693, aucune case de stationnement extérieure n'est autorisée au territoire décrit à l'article 1 de la présente résolution.

Les allées de circulation doivent être d'une largeur minimale de 6 m. Les cases de stationnement doivent être d'un minimum de 2,5 m par 5,5 m.

17. L'aire de chargement doit être localisée à l'intérieur du volume du bâtiment et

permettre de décharger les camions avec les portes de garage fermées. Un minimum de 2 quais de chargement doit être aménagé et l'un d'eux doit être en mesure de recevoir un camion de 16 m de longueur alors qu'un autre camion est stationné au quai.

18. Les demandes de permis de construction ou d'agrandissement déposées en vertu de la présente résolution doivent être accompagnées d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de l'ensemble du projet, incluant le toit végétalisé, les allées d'accès, les terrasses privées, les espaces pour les vélos et les bacs de plantation.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir, pour l'ensemble de l'emplacement, le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site.

19. Les végétaux mentionnés aux articles 9 et 18 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION V

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

20. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

- 1° une construction ou un agrandissement, incluant l'aménagement paysager;
- 2° une modification à l'apparence extérieure d'un bâtiment;
- 3° une modification à l'implantation d'un bâtiment.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

SOUS-SECTION 2

OBJECTIFS

21. Les objectifs d'aménagement sont les suivantes :

- 1° assurer la construction d'un bâtiment de qualité architecturale supérieure et durable;
- 2° favoriser la construction d'un bâtiment présentant une architecture contemporaine s'intégrant au voisinage;
- 3° permettre la réalisation de logements destinés à tous les types de clientèle, dont certains s'adressant à la clientèle familiale ou à la clientèle dont la mobilité est réduite;
- 4° concevoir un aménagement paysager de qualité, incluant le verdissement d'une portion de la toiture;
- 5° réduire les impacts du projet sur l'effet d'îlots de chaleur urbain et sur le rejet des eaux de pluie à l'égout;
- 6° construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable;

7° agrandir la superficie de plancher d'un commerce alimentaire en limitant les impacts pour son voisinage.

SOUS-SECTION 3

CRITÈRES

22. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale contemporaine étant compatible au milieu d'insertion de la rue de l'Église, face à l'École Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et aux rues résidentielles adjacentes;
- 2° l'implantation du bâtiment doit tendre à se conformer au plan de l'annexe B;
- 3° les élévations des façades et du mur arrière du bâtiment doivent être similaires aux plans de l'annexe B;
- 4° favoriser l'utilisation de la brique d'argile pour une large portion des façades du bâtiment;
- 5° souligner la présence des entrées principales du bâtiment par le jeu de la volumétrie, les revêtements extérieurs et le traitement des saillies;
- 6° favoriser un traitement de la volumétrie en relation avec les bâtiments voisins sur les rues concernées;
- 7° prioriser la simplicité architecturale qui favorise un regroupement clair et concis des différentes composantes notamment selon les usages du bâtiment;
- 8° favoriser une rationalisation des grilles et des persiennes de ventilation sur les murs extérieurs en priorisant notamment leur localisation au toit ou sous les balcons;
- 9° retenir un traitement architectural et une matérialité uniforme au niveau des grilles d'accès, des portes de garage et des portes de service ou des portes d'issues permettant de réduire l'impact visuel de ces éléments;
- 10° prévoir l'intégration des enseignes commerciales à l'architecture du bâtiment et favoriser des superficies d'affichage raisonnables s'inscrivant dans les lignes et proportions du bâtiment;
- 11° l'aménagement des accès au rez-de-chaussée du commerce et des logements doit favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite;
- 12° prévoir l'aménagement d'une aire de dépôt des ordures intégrée au volume du bâtiment;
- 13° maximiser la plantation d'arbres, d'arbustes et de couvre-sols sur les espaces libres du terrain adjacent à une rue ou sur le domaine public;
- 14° favoriser l'utilisation de pavés perméables ou de béton blanc pour les revêtements des accès véhiculaires et piétons;
- 15° assurer un traitement architectural attrayant du mur arrière;
- 16° favoriser la plantation de végétaux le long du mur arrière du bâtiment;
- 17° favoriser la rétention des eaux de pluie par l'aménagement paysager d'une partie de la toiture du bâtiment;
- 18° favoriser une implantation optimale des équipements mécaniques au toit afin de réduire leur visibilité à partir des voies publiques.

SECTION VI

DÉLAI DE RÉALISATION

23. Les travaux de construction autorisés à la présente résolution doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans

effet.

Annexe A

Plan des lots 1 153 693, 1 153 694, 1 153 710, 1 153 711, 1 153 712, 1 154 178, 1 154 186 et 1 979 844 préparé le 10 mai 2016 par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, et estampillé en date du 17 octobre 2016 par la Division de l'urbanisme.

Annexe B

Plan d'implantation du bâtiment et élévations des façades et du mur arrière, préparés, le 13 octobre 2016 par TLA Architecture, et estampillés en date du 18 octobre 2016 par la Division de l'urbanisme.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2016-12-06 13:45

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1165291016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la démolition de 7 bâtiments et l'agrandissement d'un bâtiment principal portant le numéro civique 349, rue de l'Église, l'occupation d'un commerce alimentaire au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'ajout de plusieurs logements pour porter le bâtiment à une hauteur finale de 4 étages, le projet tenant sur une assiette foncière comprise entre les rues de l'Église, Gertrude et Ethel

Il est recommandé :

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution visant à permettre la démolition de 7 bâtiments et l'agrandissement d'un bâtiment principal portant le numéro civique 349, rue de l'Église, l'occupation d'un commerce alimentaire au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'ajout de plusieurs logements pour porter le bâtiment à une hauteur finale de 4 étages, le projet tenant sur une assiette foncière comprise entre les rues de l'Église, Gertrude et Ethel.

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé des lots 1 153 693, 1 153 694, 1 153 710, 1 153 711, 1 153 712, 1 154 178, 1 154 186 et 1 979 844, illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction, l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment mixte de 4 étages comportant des commerces au rez-de-chaussée et totalisant un maximum de 70 logements est autorisé sur ce même emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution. La démolition de tout bâtiment présent sur le territoire décrit à l'article 1 est autorisée afin de réaliser le projet de remplacement prévu à la présente résolution.

Il est permis de déroger aux dispositions suivantes de la grille des usages et normes C02-57 : la hauteur maximale de 3 étages et le coefficient d'occupation au sol maximal de 3,00 pour l'usage « commerce mixte (c3) ».

Il est permis de déroger aux usages compris à la grille des usages et normes H02-69 quant à l'usage « commerce mixte (c3) » que constitue le projet et à l'accompagner de dispositions visant son implantation, sa hauteur et sa densité.

Il est également permis de déroger aux articles 90, 91, 94, 96 et 163 du Règlement de zonage 1700. Le projet ne sera pas soumis à la procédure de PIIA prévue aux sous-sections 10 et 17 de la section 1 du chapitre 9 du règlement précité.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. La délivrance d'un permis d'agrandissement ou de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, au montant de 900 000 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que le bâtiment visé par la présente résolution soit complétée. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux de construction ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil de l'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

SECTION IV

CONDITIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION

5. Le projet autorisé est un bâtiment mixte comportant des commerces au niveau du rez-de-chaussée et au sous-sol et un maximum de 70 logements sur le territoire décrit à l'article 1 de la présente résolution. Un minimum de 15 % des logements doivent avoir une superficie de plancher de 95 m² et plus.

6. Une proportion de plus de 50 % du rez-de-chaussée doit être occupée par une épicerie. Selon les conditions prévues au Règlement de zonage 1700, des commerces de la classe d'usages « commerce de voisinage (c1) » peuvent également occuper la portion restante du rez-de-chaussée et du sous-sol.

7. La hauteur du bâtiment doit être d'un maximum de 4 étages et de 17 m, mesurée entre le niveau du trottoir sur la rue de l'Église et le niveau du toit plat.

8. La rapport bâti/terrain doit être d'un maximum de 1,00. Le coefficient d'occupation au sol du bâtiment doit être d'un maximum de 3,5.

9. Les toits du bâtiment doivent être plats et leurs revêtements doivent être d'un indice de réflectance solaire (IRS) d'un minimum de 78, permettant de réfléchir la chaleur. Outre les toits blancs, les toits doivent également comporter des sections de toitures végétalisées qui permettent la plantation de plantes et d'arbustes dans un substrat constitué d'une terre végétale d'une épaisseur minimale de 100 mm couvrant une

superficie minimale de 400 m².

10. Les matériaux suivants sont autorisés pour le revêtement extérieur du bâtiment :

- a) la brique d'argile ou la brique de béton de format métrique, de format normand ou l'équivalent;
- b) le bloc architectural;
- c) le bois teint ou peint;
- d) le fibrociment;
- e) le panneau de béton;
- f) le métal anodisé ou peint.

11. Une cour avant ne peut comporter de transformateur sur socle ou de cabinet de sectionnement sur socle. Un transformateur sur socle ou de cabinet de sectionnement sur socle doit être aménagé dans un volume intérieur du bâtiment. La grille de ventilation et/ou d'accès à la salle comportant les équipements doit être de même couleur à celle du revêtement de la portion du mur sur laquelle la grille est installée.

12. L'affichage commercial est autorisé au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment sur la rue de l'Église ainsi que sur les premiers 6 m des rues Ethel et Gertrude, calculés à partir du mur de la rue de l'Église. Les enseignes commerciales doivent être installées à un minimum de 1 m sous le niveau des fenêtres de l'étage au-dessus du niveau du rez-de-chaussée. Une seule enseigne directionnelle non éclairée peut être installée sur la rue Gertrude pour indiquer l'entrée de l'aire de stationnement située au sous-sol.

13. Le rez-de-chaussée du bâtiment doit comporter les proportions d'ouvertures minimales suivantes :

- a) 55 % sur la rue de l'Église;
- b) 20 % sur la rue Gertrude;
- c) 20 % sur la rue Ethel.

Les ouvertures doivent être composées de verre clair et ne peuvent être obstruées de quelque façon que ce soit, outre aux fins de l'affichage en vitrine ou sur vitrine prévue au Règlement de zonage 1700, selon les normes qui y sont édictées.

Les portes de garage doivent inclure une portion de 10 % d'ouvertures composées de verre clair ou avec un fini dépoli laissant passer la lumière. Ces ouvertures ne doivent pas être obstruées de quelque façon que ce soit.

14. Une terrasse extérieure doit être aménagée sur le terrain privé, du côté de la rue de l'Église. Un accès menant au commerce doit également être prévu du côté de cette terrasse.

15. Aucun accès véhiculaire n'est autorisé sur la rue de l'Église.

16. L'aire de stationnement intérieure doit comporter un minimum de 30 cases et son accès doit se situer du côté de la rue Gertrude. Outre l'espace indiqué à la servitude de stationnement prévu sur le lot 1 153 693, aucune case de stationnement extérieure n'est autorisée au territoire décrit à l'article 1 de la présente résolution.

Les allées de circulation doivent être d'une largeur minimale de 6 m. Les cases de stationnement doivent être d'un minimum de 2,5 m par 5,5 m.

17. L'aire de chargement doit être localisée à l'intérieur du volume du bâtiment et

permettre de décharger les camions avec les portes de garage fermées. Un minimum de 2 quais de chargement doit être aménagé et l'un d'eux doit être en mesure de recevoir un camion de 16 m de longueur alors qu'un autre camion est stationné au quai.

18. Les demandes de permis de construction ou d'agrandissement déposées en vertu de la présente résolution doivent être accompagnées d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de l'ensemble du projet, incluant le toit végétalisé, les allées d'accès, les terrasses privées, les espaces pour les vélos et les bacs de plantation.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir, pour l'ensemble de l'emplacement, le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site.

19. Les végétaux mentionnés aux articles 9 et 18 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION V

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

20. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

- 1° une construction ou un agrandissement, incluant l'aménagement paysager;
- 2° une modification à l'apparence extérieure d'un bâtiment;
- 3° une modification à l'implantation d'un bâtiment.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

SOUS-SECTION 2

OBJECTIFS

21. Les objectifs d'aménagement sont les suivantes :

- 1° assurer la construction d'un bâtiment de qualité architecturale supérieure et durable;
- 2° favoriser la construction d'un bâtiment présentant une architecture contemporaine s'intégrant au voisinage;
- 3° permettre la réalisation de logements destinés à tous les types de clientèle, dont certains s'adressant à la clientèle familiale ou à la clientèle dont la mobilité est réduite;
- 4° concevoir un aménagement paysager de qualité, incluant le verdissement d'une portion de la toiture;
- 5° réduire les impacts du projet sur l'effet d'îlots de chaleur urbain et sur le rejet des eaux de pluie à l'égout;
- 6° construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable;

7° agrandir la superficie de plancher d'un commerce alimentaire en limitant les impacts pour son voisinage.

SOUS-SECTION 3

CRITÈRES

22. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale contemporaine étant compatible au milieu d'insertion de la rue de l'Église, face à l'école Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et aux rues résidentielles adjacentes;
- 2° l'implantation du bâtiment doit tendre à se conformer au plan de l'annexe B;
- 3° les élévations des façades et du mur arrière du bâtiment doivent être similaires aux plans de l'annexe B;
- 4° favoriser l'utilisation de la brique d'argile pour une large portion des façades du bâtiment;
- 5° souligner la présence des entrées principales du bâtiment par le jeu de la volumétrie, les revêtements extérieurs et le traitement des saillies;
- 6° favoriser un traitement de la volumétrie en relation avec les bâtiments voisins sur les rues concernées;
- 7° prioriser la simplicité architecturale qui favorise un regroupement clair et concis des différentes composantes notamment selon les usages du bâtiment;
- 8° favoriser une rationalisation des grilles et des persiennes de ventilation sur les murs extérieurs en priorisant notamment leur localisation au toit ou sous les balcons;
- 9° retenir un traitement architectural et une matérialité uniforme au niveau des grilles d'accès, des portes de garage et des portes de service ou des portes d'issues permettant de réduire l'impact visuel de ces éléments;
- 10° prévoir l'intégration des enseignes commerciales à l'architecture du bâtiment et favoriser des superficies d'affichage raisonnables s'inscrivant dans les lignes et proportions du bâtiment;
- 11° l'aménagement des accès au rez-de-chaussée du commerce et des logements doit favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite;
- 12° prévoir l'aménagement d'une aire de dépôt des ordures intégrée au volume du bâtiment;
- 13° maximiser la plantation d'arbres, d'arbustes et de couvre-sols sur les espaces libres du terrain adjacent à une rue ou sur le domaine public;
- 14° favoriser l'utilisation de pavés perméables ou de béton blanc pour les revêtements des accès véhiculaires et piétons;
- 15° assurer un traitement architectural attrayant du mur arrière;
- 16° favoriser la plantation de végétaux le long du mur arrière du bâtiment;
- 17° favoriser la rétention des eaux de pluie par l'aménagement paysager d'une partie de la toiture du bâtiment;
- 18° favoriser une implantation optimale des équipements mécaniques au toit afin de réduire leur visibilité à partir des voies publiques.

SECTION VI

DÉLAI DE RÉALISATION

23. Les travaux de construction autorisés à la présente résolution doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans

effet.

Annexe A

Plan des lots 1 153 693, 1 153 694, 1 153 710, 1 153 711, 1 153 712, 1 154 178, 1 154 186 et 1 979 844 préparé le 10 mai 2016 par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, et estampillé en date du 17 octobre 2016 par la Division de l'urbanisme.

Annexe B

Plan d'implantation du bâtiment et élévations des façades et du mur arrière, préparés, le 13 octobre 2016 par TLA Architecture, et estampillés en date du 18 octobre 2016 par la Division de l'urbanisme.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-01-25 14:36

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1165291016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la démolition de 7 bâtiments et l'agrandissement d'un bâtiment principal portant le numéro civique 349, rue de l'Église, l'occupation d'un commerce alimentaire au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'ajout de plusieurs logements pour porter le bâtiment à une hauteur finale de 4 étages, le projet tenant sur une assiette foncière comprise entre les rues de l'Église, Gertrude et Ethel

CONSIDÉRANT la tenue d'un registre le mardi 14 mars 2017 sur la résolution CA17 210023 afin de permettre la démolition de 7 bâtiments et l'agrandissement d'un bâtiment principal portant le numéro civique 349, rue de l'Église, l'occupation d'un commerce alimentaire au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'ajout de plusieurs logements pour porter le bâtiment à une hauteur finale de 4 étages, le projet tenant sur une assiette foncière comprise entre les rues de l'Église, Gertrude et Ethel;

CONSIDÉRANT QUE 2 294 personnes étaient habiles à voter sur la susdite résolution;

CONSIDÉRANT QUE 243 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT QUE 247 personnes se sont enregistrées;

EN CONSÉQUENCE, la résolution CA17 210023 n'est pas réputée avoir été approuvée suivant la loi.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE la secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)* le certificat relatif au registre tenu le mardi 14 mars 2017 portant sur la résolution CA17 210023.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-21 16:11

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165291016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la démolition de 7 bâtiments et l'agrandissement d'un bâtiment principal portant le numéro civique 349, rue de l'Église, l'occupation d'un commerce alimentaire au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'ajout de plusieurs logements pour porter le bâtiment à une hauteur finale de 4 étages, le projet tenant sur une assiette foncière comprise entre les rues de l'Église, Gertrude et Ethel

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a adopté le premier projet de résolution lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016. La consultation publique s'est tenue le 29 novembre 2016 et une présentation du projet a été effectuée. Plusieurs personnes étaient présentes et les questions et commentaires ont surtout porté sur les questions liées à la démolition des bâtiments existants, aux conditions proposées pour le déplacement des locataires actuels, au volume construit, au nombre de logements projetés, aux impacts sur la circulation et le stationnement dans le secteur. La signature architecturale du projet et sa hauteur ont également soulevé des questionnements en lien avec son intégration dans le quartier.

Le projet est assujéti à la procédure d'approbation référendaire en ce qui a trait à des dispositions du Règlement de zonage 1700 quant à la hauteur maximale de 3 étages et au coefficient d'occupation au sol maximal de 3,00, tous deux à la grille des usages et normes C02-57. Il déroge aux usages prescrits à la grille des usages et normes H02-69 quant à l'absence de la classe d'usages « commerce mixte - c3 ». Le projet déroge aussi à l'article 90 quant au nombre minimal de cases de stationnement, à l'article 91 quant à la largeur minimale de la voie de circulation et à l'article 94 quant au nombre maximal de deux accès au bâtiment.

La résolution du projet particulier demeure la même que celle présentée lors du premier projet de résolution du 1^{er} novembre 2016.

Le présent sommaire vise à adopter le second projet de résolution.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller(ere) en aménagement - Division Urbanisme

IDENTIFICATION

Dossier # :1165291016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la démolition de 7 bâtiments et l'agrandissement d'un bâtiment principal portant le numéro civique 349, rue de l'Église, l'occupation d'un commerce alimentaire au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'ajout de plusieurs logements pour porter le bâtiment à une hauteur finale de 4 étages, le projet tenant sur une assiette foncière comprise entre les rues de l'Église, Gertrude et Ethel

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à adopter le projet de résolution.

Une consultation publique a été tenue le 29 novembre 2016 et le conseil d'arrondissement a adopté le second projet de résolution lors de sa séance du 6 décembre 2016. Le projet particulier demeure le même que celui présenté lors du second projet de résolution.

Le projet est assujéti à la procédure d'approbation référendaire. La période de réception des requêtes pour ouverture d'un registre a pris fin le vendredi 20 janvier 2017 à 12 h 30 et des demandes d'ouverture de registre ont été déposées pour les zones suivantes : H02-46, H02-68, H02-69 et H02-76.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller(ere) en aménagement - Division Urbanisme

IDENTIFICATION

Dossier # :1165291016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la démolition de 7 bâtiments et l'agrandissement d'un bâtiment principal portant le numéro civique 349, rue de l'Église, l'occupation d'un commerce alimentaire au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'ajout de plusieurs logements pour porter le bâtiment à une hauteur finale de 4 étages, le projet tenant sur une assiette foncière comprise entre les rues de l'Église, Gertrude et Ethel

CONTENU

CONTEXTE



Contenu	
----------------	--

Contexte :

OBJET : DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUITE AU REGISTRE TENU LE MARDI 14 MARS 2017 POUR LA RÉOLUTION CA17 210023.

Un registre a été tenu le mardi 14 mars 2017 pour la résolution CA17 210023 afin de permettre la démolition de 7 bâtiments et l'agrandissement d'un bâtiment principal portant le numéro civique 349, rue de l'Église, l'occupation d'un commerce alimentaire au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'ajout de plusieurs logements pour porter le bâtiment à une hauteur finale de 4 étages, le projet tenant sur une assiette foncière comprise entre les rues de l'Église, Gertrude et Ethel.

Décisions antérieures :
023

CA17 210023 - Adoption de la résolution le 7 février 2017;
CA16 210376 - Adoption du second projet de résolution le 6 décembre 2016;
CA16 210326 - Adoption du premier projet de résolution du 1^{er} novembre 2016.

Description :

Pour faire suite à la tenue de registre le 14 mars 2017, la secrétaire d'arrondissement doit en déposer le certificat (art. 557 LERM)

Justification :

À la suite de la réception des requêtes, un registre a été tenu le mardi 14 mars 2017 conformément à l'article 535 de la *Loi sur les référendums et les élections dans les municipalités*.

Calendrier et étapes subséquentes :

Le 10 novembre 2016 : avis public paru dans le Messenger de Verdun annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation le mardi 29 novembre 2016;

Le 12 janvier 2017 : avis public dans le Messenger de Verdun pour la réception des requêtes;

Le 2 mars 2017 : avis public dans le Messenger de Verdun annonçant la tenue d'un registre le mardi 14 mars 2017, de 9 h à 19 h.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GARAND
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1165291016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la démolition de 7 bâtiments et l'agrandissement d'un bâtiment principal portant le numéro civique 349, rue de l'Église, l'occupation d'un commerce alimentaire au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'ajout de plusieurs logements pour porter le bâtiment à une hauteur finale de 4 étages, le projet tenant sur une assiette foncière comprise entre les rues de l'Église, Gertrude et Ethel

CONTENU

CONTEXTE

Un promoteur a déposé une demande de PPCMOI visant l'agrandissement d'un bâtiment existant au 349, rue de l'Église. Une fois complété, le projet aura 4 étages, incluant un commerce alimentaire d'environ 4000 m² et quelque 67 logements. Le projet, dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 1700, est admissible à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003).

Le terrain est situé dans deux zones au niveau du Règlement de zonage 1700 : La zone commerciale C02-57 et une portion arrière du projet située dans la zone résidentielle H02-69.

Le projet de résolution est assujetti à la procédure d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Terrain

Le terrain se constitue d'une multitude de lots qui totalisent près de 3400 m². Le projet se situe sur une tête d'îlot de la rue de l'Église.

Milieu d'insertion

Le projet est adjacent à une série de bâtiments résidentiels de 2 étages sur les rues Ethel et Gertrude. La rue de l'Église est principalement composée de bâtiments mixtes de 3 étages, comportant un commerce au niveau du rez-de-chaussée.

Démolitions

Voici un résumé des bâtiments à démolir pour faire place au futur projet mixte. Pour chacun des locataires impliqués, le promoteur propose d'envoyer les avis d'éviction selon les délais exigés par la Régie du logement. Il est aussi possible que l'un des locataires commerciaux soit relocalisé dans un local d'un bâtiment adjacent sur la rue de l'Église. Les autres commerces se relocaliseront à leurs frais.

Les valeurs retenues proviennent du rôle foncier 2014 de la Ville de Montréal. La valeur des travaux requis pour corriger la condition de chacun des bâtiments a été évaluée par un entrepreneur général.

371-393, rue de l'Église - bâtiment mixte de 8 logements

Le bâtiment mixte construit en 1986 a une valeur de 967 500 \$ et la valeur des travaux correctifs n'a pas été évaluée dans ce cas. Selon les informations transmises par le requérant, le bâtiment serait érigé sur un terrain partiellement contaminé par les hydrocarbures. Le requérant affirme que la contamination pourrait provenir d'un usage antérieur de vente de carburant, ce qui n'a pu être confirmé par une vérification dans l'historique des permis que détient la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE). Tenant compte de ces affirmations du requérant et puisque ce bâtiment est assurément le bâtiment présentant le moins de valeur architecturale parmi ceux visés par les démolitions, cette propriété n'a pas fait l'objet d'une inspection formelle et d'une évaluation des coûts de restauration. Le terrain a une valeur de 233 000 \$.

4053-55, rue Ethel - 2 logements

Le bâtiment construit en 1900 a une valeur de 144 800 \$ et la valeur des travaux correctifs requis est de 199 000 \$. Les fondations montraient des signes d'efflorescence et d'effritement, bien que peu de la surface du mur de béton était visible (5 % environ). Selon le rapport d'inspection déposé, le bâtiment est en bonne condition. La démolition n'apparaît pas être requise. Le terrain a une valeur de 150 200 \$.

4059-61, rue Ethel - 2 logements

Le bâtiment construit en 1908 a une valeur de 120 000 \$ et la valeur des travaux correctifs requis est de 306 000 \$.

Le bâtiment comporte une porte cochère donnant accès à la cour arrière. Selon le rapport d'inspection déposé, certaines composantes du bâtiment sont abîmées :

- Toiture avec déficiences : calfeutrage, solins, affaissement;
- Ouvertures vieillissantes;
- Courbure du mur de maçonnerie;
- Efflorescence et fissuration des fondations;
- Poutre maîtresse fissurée;
- Moisissure sur les finis, au sous-sol, etc.;

Le terrain a une valeur de 152 000 \$.

4069-77, rue Ethel - 4 logements

Le bâtiment construit en 1923 a une valeur de 490 400 \$ et la valeur des travaux correctifs requis est de 530 900 \$.

Le bâtiment est certainement celui qui présente le plus d'intérêt au niveau architectural parmi tous ceux qui sont à démolir. Il présente ces quelques anomalies :

- Toiture avec déficiences : cloque, solins, aérateur absent, gravier manquant, affaissement;
- Courbure et fissuration du mur de maçonnerie – mortier friable;
- Quelques fissures dans les fondations;

- Moisissure sur certains finis, ouvertures, etc.
- Fissures dans le fini;
- 2^e issue de secours potentiellement requise pour certains logements;
- Forte pente dans la structure du plancher de certains logements;

Le terrain a une valeur de 134 300 \$.

4054-56, rue Gertrude - 2 logements

Le bâtiment construit en 1907 a une valeur de 208 500 \$ et la valeur des travaux correctifs requis est de 151 000 \$. Selon le rapport d'inspection déposé, certaines composantes du bâtiment sont abîmées :

- Allèges de fenêtres à remplacer;
- Efflorescence et éclatement de certaines portions de la maçonnerie;
- Fondations de moellons recouvertes d'isolant du côté intérieur;
- Quelques solives endommagées;
- Fissures dans le fini intérieur;

Le terrain a une valeur de 150 200 \$.

4062, rue Gertrude - 1 logement

Le bâtiment construit en 1920 a une valeur de 112 300 \$ et la valeur des travaux correctifs requis est de 47 600 \$. Selon le rapport d'inspection déposé, le bâtiment présentant peu de composantes abîmées, il s'avère que la démolition n'est pas requise. Le terrain a une valeur de 150 200 \$.

4070, rue Gertrude - 3 logements

Le bâtiment construit en 1955 a une valeur de 303 300 \$ et la valeur des travaux correctifs requis est de 177 000 \$. Il présente les caractéristiques architecturales modestes propres à son époque de construction, tirées d'un courant architectural dit « moderniste ». Peu d'éléments ont été relevés par l'inspection du bâtiment et la démolition n'est pas requise. Le terrain a une valeur de 177 100 \$.

En résumé

Il y a 7 bâtiments à démolir pour réaliser le projet. Ces bâtiments ont une valeur cumulée au rôle foncier de 2014 de 2,4 M\$ et totalisent 22 logements et 3 commerces. Les travaux pour restaurer ces bâtiments ont été estimés, avant administration, profits et taxes, à 1,4 M\$. Les terrains ont une valeur cumulée au rôle foncier de 2014 de 1,1 M\$.

À la lecture des différents rapports d'inspection et des évaluations des coûts de restauration des bâtiments fournis par un entrepreneur, bien que la DAUSE n'est pas en mesure d'effectuer une contre-expertise professionnelle à l'interne, elle émet ses réserves sur les évaluations remises par le requérant. Elle estime que ces dernières sont surévaluées pour quelques bâtiments qui bien que souffrant de déficiences, sont à l'image de plusieurs « plexs » de Verdun, dans un état qualifié d'habitable et nécessitant un entretien évident.

Proposition architecturale du projet - suivant la présentation au CCU du 12 juillet 2016

Le projet présente un parti architectural misant sur une certaine modernité et une simplicité des volumes. En contrepartie, les matériaux sont passablement variés; 3 types de maçonnerie et 2 revêtements métalliques. Le tout est réuni dans trois colorations distinctes; le gris, le charcoale et le brun/marron. Les façades incluent de nombreuses loggias, une caractéristique présente dans le secteur. Les percements permettent de diviser et de rythmer les façades. La volumétrie a été ajustée afin de retirer des portions de mur arrière à partir du 2^e étage. Le dernier étage présente également un retrait sur les trois rues.

Le niveau du rez-de-chaussée de la façade est largement ouvert sur la rue de l'Église et une petite terrasse couverte est créée au coin des rues Gertrude et de l'Église. À ce niveau du bâtiment, on retrouve également des ouvertures du côté des rues résidentielles qui permettent de percevoir l'usage du bâtiment et à ce dernier de dialoguer avec les usagers de la rue. Les portes de garages sont également pourvues de fenestration. La révision de la volumétrie a eue pour effet de réduire la portion de la cour intérieure et de sa toiture verte.

Commerce

Le commerce occupera le rez-de-chaussée plus une portion du sous-sol pour une superficie finale d'environ 4500 m². Cette superficie est légèrement supérieure mais comparable à d'autres établissements d'implantation urbaine dont les superficies avoisinent les 3000 m². Le rehaussement de l'aire de plancher permettra de faire passer la bannière régulière de Métro à son appellation supérieure « Métro plus ». La variété des produits sera bonifiée et l'expérience clientèle sera comparable à des établissements de cet ordre.

Étude commerciale

Selon l'étude commerciale, l'agrandissement du commerce permettra de retenir certaines fuites commerciales observées au niveau de l'alimentaire et dans d'autres secteurs commerciaux pour l'arrondissement de Verdun. Le commerce avec sa bannière rehaussée aura un impact assez faible sur les ventes de quelques commerces dont Viandal (boucherie), Fruiterie Soleil et IGA-Wellington. L'effet négatif serait d'au plus 10 % pour les 2 premiers commerces et de 10 à 15 % pour le IGA-Wellington. Les impacts sur nombres de commerces spécialisés ou s'adressant à une communauté ethnique particulière sont négligeables. Pour plusieurs, l'achalandage d'une clientèle dans l'arrondissement pourrait même être bénéfique.

Logements

En plus de l'espace commercial, le projet comporte un total d'environ 67 logements qui présente une typologie qui variera selon les étages. Des logements de 3 chambres, de 2 chambres et d'une chambre seront présents. Selon une condition ajoutée à la résolution, un minimum de 15% des logements devra avoir une superficie d'au moins 95 m².

Toiture et aménagement paysager

Puisque le projet ne présente pas de cour arrière aménagée, les aménagements paysagers sont minimaux. La toiture au-dessus de l'espace commercial propose un verdissement, composé d'un système de bacs déposés à même le revêtement. Quelques gros bacs pourront également recevoir une plantation plus importante, tel un arbre à petit déploiement. D'autres portions des toitures pourraient aussi recevoir des portions verdies avec le même système de bacs.

Équipements mécaniques et grilles de ventilation

Les équipements mécaniques, leurs emplacements, leurs tailles et leurs traitements architecturaux ne sont pas connus à ce moment du projet. Le requérant a mentionné qu'il y ait une possibilité de l'implantation d'une génératrice pour le commerce. Selon le cas, celle-ci peut se retrouver soit au toit, si la structure le permet, ou soit au rez-de-chaussée, auquel cas un accès via une porte de garage doit être prévue. Finalement, à ce moment, le requérant ignore toujours si un transformateur sur socle sera requis ou non pour l'alimentation électrique. La DAUSE souligne l'existence de conditions inconnues à ce stade-ci et l'incidence de celle-ci sur l'apparence extérieure du bâtiment. Le requérant a souligné que les sorties de ventilation des logements seraient localisées dans les soffites des balcons.

Stationnement

L'aire de stationnement comporte 36 cases de stationnement situées en souterrain. Cette aire de stationnement est entièrement dédiée à la fonction commerciale et un ascenseur reliera le stationnement au commerce. En ce qui a trait à la portion résidentielle, les futurs locataires pourront se garer du côté du stationnement municipal de la rue Ethel. D'ailleurs,

le consultant affirme que le promoteur est prêt à réserver des cases lorsque le besoin sera exprimé par l'un de ses locataires, à ce niveau.

L'accès à l'espace de stationnement en sous-sol est prévu sur la rue Gertrude, suivant les commentaires autant de la DAUSE, du comité de circulation que des membres du CCU. La présence d'un arrêt d'autobus, d'une voie cyclable, d'une traverse pour piétons et écoliers qui convergent à l'intersection de la rue de l'Église fait en sorte qu'une implantation à cet emplacement pouvait représenter un réel danger pour le public.

Espace de chargement

Dans l'option finale retenue, l'espace de chargement est prévu du côté de la rue Ethel de même que la récupération des matières résiduelles du commerce. L'espace se trouve à être praticable par un camion ayant une remorque d'une longueur de 13 m (42 pieds) alors qu'un camion tirant une remorque de 16 m (53 pieds) est à quai. L'étude de manoeuvrabilité accompagne le projet. Le requérant aura maintenant la responsabilité de définir un calendrier de livraison des camions de sorte que la rue Ethel soit libre de toute entrave lors de la réception des marchandises.

Étude de circulation

L'étude de circulation a été déposée à la DAUSE et ne souligne pas d'aggravation notable des conditions de circulation avec le projet en question. La position des accès est maintenant déterminée et permettra à l'arrondissement de réagir avec certains ajustements du côté du domaine public, si requis.

Réglementation

· Le Plan d'urbanisme

Le terrain à l'étude est inscrit dans un secteur d'affectation résidentiel. Le terrain se situe sur 2 secteurs de densité (24-03 et 24-04) qui autorisent les bâtiments de 2 à 6 étages hors sol et un taux d'implantation au sol moyen à élevé. Le secteur de densité 24-04 précise que les bâtiments doivent être d'implantation contiguë. Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme.

· Le Règlement de zonage (1700)

Le projet s'inscrit dans 2 zones au niveau du Règlement de zonage 1700. La zone commerciale C02-57 et une portion de la zone résidentielle H02-69.

Les dérogations suivantes sont inhérentes au projet :

- Dérogation quant à la hauteur maximale de 3 étages et au coefficient d'occupation au sol maximal de 3,00 indiqués à la grille des usages et normes C02-57.
- Dérogation quant à l'absence de l'usage c3 - commerce mixte - à la grille des usages et normes H02-69. La résolution contient les dispositions nécessaires afin de contenir l'implantation, la hauteur, la densité et la volumétrie sur le site.

Le projet déroge également au *Règlement de zonage 1700*, quant aux articles suivants :

Article 90 : l'aire de stationnement comporte 36 cases de stationnement. L'exigence est de 60 cases pour le commerce de grande surface (ratio minimal de 1 case par 30 m² pour l'agrandissement de 1800 m²) et de 35 cases pour les 70 logements;

Article 91 : la voie de circulation est d'une largeur de 6 m, soit inférieure à 6,7 m, pour une légère portion de l'aire de stationnement;

Article 94 : la proposition comprend plus de 2 accès véhiculaires au bâtiment;

Article 96 : la hauteur maximale de la porte de garage est de 2,25 m;

Article 163 : le revêtement métallique et la brique de béton sont exclus des revêtements autorisés pour un mur de façade d'un bâtiment.

JUSTIFICATION

Suivant les corrections apportées au projet, la DAUSE recommande d'adopter le PPCMOI tel qu'il est présenté à ce moment-ci. Le projet, bien qu'il n'est pas abouti, pourra présenter d'autres modifications mineures lors de l'approbation des plans (PIIA). La DAUSE émet une réserve quant au peu d'espaces verts ou pouvant accueillir des plantations. Elle recommande de retenir une superficie minimale équivalent à environ 20 % de la superficie du terrain (3200 m²) en toiture verte, soit 650 m². La proposition actuelle oscille autour d'une superficie de 400 m², si on extrait les portions de gravier au pourtour de la toiture centrale. La DAUSE estime que cet aménagement devrait être bonifié. La DAUSE souligne que le revêtement de briques de béton est plutôt pauvre, considérant le secteur patrimonial dans lequel le projet s'inscrit.

Démolition

Le projet comporte un nombre important de bâtiments à démolir qui, bien que d'architecture modeste, cadrent parfaitement dans leur milieu jusqu'à ce jour. À la lecture des rapports d'inspection remis par le requérant, il s'avère que tous nécessitent un entretien, certains plus importants que d'autres. Cependant, aucun bâtiment ne montre un tel signe de détérioration que seule la démolition doit être envisagée, si l'on les considère individuellement. Évidemment, la DAUSE est bien consciente qu'un projet d'implantation commerciale d'un peu plus de 3000 m² est incompatible avec la conservation de l'un ou l'autre de ces bâtiments. La seule option potentielle aurait été de revoir légèrement à la baisse la superficie commerciale suivant l'acquisition des dernières propriétés situées sur le coin des rues de l'Église et Gertrude.

L'évaluation des coûts de restauration fournie par le demandeur apparaît, dans plusieurs cas, couvrir des frais qui ne sont pas ceux d'une restauration modérée assurant la pérennité de l'immeuble, mais qui correspond plutôt à une transformation complète de plusieurs logements. La DAUSE estime que ces travaux sont surévalués en regard à ce qui est réellement requis comme interventions dans les bâtiments. Finalement, sur les conditions de relogement des locataires, l'action du requérant se limite à l'envoi d'un avis dans les délais de 6 mois prévus au Code civil du Québec pour ce type de situation. La possibilité d'une compensation monétaire n'est pas envisagée par le requérant.

Construction

La plupart des ajustements suggérés par la DAUSE et par les membres du CCU ont été pris en compte et appliqués au projet. Le retrait du mur arrière de 1,5 m n'a pas été retenu par le requérant en raison des impacts sur les accès au bâtiment (chargement et stationnement). Les accès pourraient être compromis et leurs déplacements faire en sorte qu'une forte part de l'aire de plancher commerciale serait amputée. Le retrait de 2 m sur les rues résidentielles est partiel, sur la rue Gertrude, au rez-de-chaussée.

ANALYSE DES MEMBRES DU CCU DU 12 JUILLET 2016

M. Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, explique aux membres le projet. Après la présentation, plusieurs professionnels et le requérant sont présents pour répondre aux questions. Les membres questionnent le projet sur plusieurs aspects compte tenu de l'importance du site dans l'arrondissement.

L'architecture laisse plusieurs membres déçus quant au peu d'inspiration démontrée par la firme. Le parti architectural expliqué n'est pas en mesure de convaincre la majorité des membres. Les membres souhaitent une proposition plus actuelle sans être en rupture totale avec son milieu. Des efforts sérieux sont attendus à ce niveau malgré les limites qu'impliquent le maintien de l'activité dans le supermarché.

Selon l'avis des membres, la volumétrie du projet représente une masse qui reste à modeler en fonction du milieu d'insertion. Les façades des rues résidentielles sont particulièrement visées par ce commentaire et devront être ajustées afin d'y appliquer une transition volumétrique visible et adéquate. Les marges avant de 2 m sur les rues résidentielles sont également un élément que les membres souhaitent être repris sur une portion du projet, davantage du côté de la rue Gertrude. Les membres estiment que le mur arrière devrait être en retrait de 1,5 m afin de pouvoir y planter des arbres et arbustes, créant ainsi un réel espace entre le mur du commerce et les cours arrières voisines.

La question du traitement du rez-de-chaussée sur la rue de l'Église est revenue. Un retrait significatif permettant un espace d'utilisation communautaire est toujours une priorité exprimée par les membres. Des bancs devraient y être prévus. Le choix de l'implantation de l'espace réservé aux vélos devra démontrer qu'il sera aisé pour les cyclistes de fréquenter le commerce.

Quant au débarcadère, les membres demandent que 2 quais de chargement soient aménagés dont l'un doit permettre le recul sécuritaire d'une longue remorque (16 m). La largeur de la porte devra être suffisante pour effectuer l'approche du quai pour un camion si l'autre est à quai. Finalement, après discussion, la majorité des membres ont retenu l'option 2 - sur la rue Gertrude - quant à l'accès à l'espace de stationnement. Après analyse et discussion, ils se sont aussi prononcés en faveur d'une possibilité d'inverser le sens unique de la rue Gertrude, facilitant l'accès au stationnement du commerce. Cette dernière proposition devra être avalisée par le service d'ingénierie.

RECOMMANDATION DES MEMBRES DU CCU DU 12 JUILLET 2016

À l'unanimité, 6 membres sur 6, les membres ne recommandent pas l'adoption du présent PPCMOI au conseil d'arrondissement. Les membres ont demandé à ce que le projet leur soit à nouveau soumis, en prenant en compte les commentaires formulés.

ANALYSE DES MEMBRES DU CCU DU 13 OCTOBRE 2016

M. St-Louis présente le dossier aux membres. Les membres considèrent de façon favorable la nouvelle proposition architecturale. Tout de même, certains membres estiment que des allègements seraient souhaitables là où il y a parfois surabondance d'éléments architectoniques. À ce sujet, le projet mérite une dernière révision afin de regrouper les langages architecturaux employés selon les différentes portions de l'immeuble. Le coin de la rue de l'Église et de la rue Ethel est identifié comme confus alors que, par le traitement de la coloration des matériaux, le caractère commercial semble se prolonger aux étages. Les membres estiment également qu'il est nécessaire de rationaliser la coloration des différentes portions du projet, l'emploi du « ton sur ton » est l'une des stratégies potentielles suggérées. En ce sens, les oppositions de couleurs devraient être moins nombreuses dans les sous-sections identifiées au parti architectural retenu par l'architecte. Les écrans qui divisent les espaces des loggias sont remis en question, l'utilisation d'un matériau partiellement translucide est suggéré. La marquise du dernier étage est aperçue comme ayant préséance sur le mur de la façade. Elle devrait aussi plutôt s'inscrire dans une hauteur définie par la fin du mur et non en contrebas de ce dernier. De plus, un léger retrait pourrait assurer une meilleure intégration de cet élément. Au niveau des matériaux proposés, la brique de béton n'est pas favorisée. Les membres soulignent la pauvreté du fini de ce revêtement et aussi le fait qu'il absorbe l'eau de pluie de façon inégale, notamment en dessous des ouvertures. La brique d'argile est plus stable à ce niveau. Sur la rue Gertrude, la faible visibilité à la sortie des véhicules automobiles est évoquée. Les murs de part et d'autre de cette sortie devraient être retirés et libérer la vue pour les automobilistes. La légère surhauteur centrale du mur arrière est inutile aux yeux des membres.

Les membres évoquent qu'un nombre de logements composés de 3 chambres soit plus élevé dans le projet. À ce niveau, la DAUSE suggère que le nombre de logements autorisé soit réduit ce qui, pour une superficie totale de plancher constante, ferait augmenter la

superficie moyenne des logements.

Sur la question des marges, des retraits et de la volumétrie, les ajustements proposés ont satisfait les membres. Seul un retrait de l'alignement de 2 m sur la rue Gertrude est toujours évoqué par les membres. Ceux-ci se demandent s'il était possible de prévoir un tel recul de la façade sur une forte portion de cette façade du projet. Ils estiment que ce recul serait plus respectueux du cadre bâti actuel sur la rue Gertrude. En général, les membres constatent que les alignements proposés ne laissent aucune place à la plantation d'arbres.

L'abattage de tous les arbres publics est remis en question. Les membres demandent aussi que les arbres soient remplacés, que leurs plantations soient envisagées sur le domaine public, ou qu'ils fassent l'objet d'une compensation financière équivalente. La compensation pourrait permettre à l'arrondissement de proposer une alternative pour la plantation sur le domaine public.

L'aménagement proposé d'une terrasse située à l'angle des rues de l'Église et Gertrude est souligné positivement; la seule crainte étant la réelle et constante animation de cet espace. Les membres concluent qu'un accès au commerce sur ce coin aurait un impact certainement positif et ils exigent un tel percement au rez-de-chaussée. Ils estiment que cette exigence devrait être introduite aux conditions de la résolution de PPCMOI.

RECOMMANDATION DES MEMBRES DU CCU DU 13 OCTOBRE 2016

À l'unanimité, 5 membres sur 5, les membres recommandent l'adoption du présent PPCMOI au conseil d'arrondissement. Toutefois, les membres soulignent que l'ensemble des commentaires formulés devrait être retenu dans la proposition finale présentée lors de l'étude de la demande de permis, soit en révision architecturale (PIIA). Ils précisent que la question de l'accès au commerce devrait être ajoutée comme condition au PPCMOI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le dépôt d'une garantie bancaire est prévue au présent dossier. Sa valeur est de 900 000 \$, soit une proportion d'environ 5 % de la valeur du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet est une densification importante de cet emplacement, et ce, à proximité du métro. Sa toiture est en partie blanche et verdie. Il comporte peu de cases de stationnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet est situé sur une portion du réseau artériel de l'agglomération montréalaise, la rue de l'Église. La proposition d'aménagement retenue est exempte d'accès véhiculaires sur la rue de l'Église.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CCU : 12 juillet 2016

CCU : 13 octobre 2016

CA : 1^{er} novembre 2016 (premier projet de résolution)

Affichage sur le terrain

Avis public sur la consultation publique : novembre 2016

Consultation publique : novembre 2016

CA : 6 décembre 2016 (second projet de résolution)
Avis public sur le registre - approbation référendaire : janvier 2017
CA : février 2017 (adoption du projet de résolution)
Entrée en vigueur de la résolution
Réception du certificat de conformité
CCU et approbation de la révision architecturale par PIIA
Dépôt de la garantie bancaire et émission des permis de démolition et de construction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° Respect du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° Compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° Qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° Avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° Avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° Impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° Qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° Avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° Faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric ST-LOUIS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Le : 2016-10-19



Dossier # : 1174637006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recommander la dérogation quant à la tarification. Approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement. Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics.

IL EST RECOMMANDÉ:

- De déroger quant à la tarification dans le cadre des événements mentionnés au sommaire, le cas échéant;
- Approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement, soit 9 cases situées devant la Mairie d'arrondissement, au 4555, rue de Verdun;
- D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés au sommaire, le cas échéant.

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	LIEU	DÉTAILS DE L'ORDONNANCE
1) PROGRAMMATION CULTURELLE 2017 Maison Nivard-De Saint-Dizier	Maison Nivard-De Saint-Dizier, située au 7244, boulevard LaSalle	Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit
Journée des musées montréalais		Dimanche 28 mai 2017, de 8 h à 19 h
Esther, oie sauvage - Veillée de contes		Vendredi 7 juillet 2017, de 19 h 30 à 22 h
Le respect de l'environnement est notre nature - Conférence		Dimanche 16 juillet 2017, de 10 h à 13 h 30
Tu m'en diras tant! - Musique traditionnelle		Dimanche 23 juillet 2017, de 10 h à 17 h 30
Éric Michaud - Veillée de contes		Vendredi 28 juillet 2017, de 17 h à 22 h
Le chantier archéologique de la Maison Saint-Dizier - Conférence		Dimanche 6 août 2017, de 10 h à 13 h 30

L'arbre de la grande paix - Veillée de contes		Vendredi 11 août 2017, de 17 h à 22 h
Atelier de taille de pointe en ardoise - Ateliers		Dimanche 20 août 2017, de 10 h à 17 h 30
Kathia Rock - Musique autochtone		Dimanche 27 août 2017, de 10 h à 17 h 30
Ludociel pour tous - Projet 375e de Montréal - Présentation et jeux		Vendredi 8 septembre 2017, de 17 h à 22 h
Atelier de poterie autochtone - Ateliers		Dimanche 11 septembre 2017, de 10 h à 17 h 30
2) PORTAGEONS LA FÊTE - 375e de Montréal	Parc de l'Honorable-George- O'Reilly, situé sur le boulevard LaSalle, en bordure du fleuve Saint-Laurent, aux limites des arrondissement de Verdun et LaSalle	Vendredi 16 juin 2017, de 8 h au dimanche 18 juin 2017, à 18 h. Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, feu en plein air
3) INSTALLATION DE PANNEAUX LUDIQUES Naître et grandir	Parc Elgar, situé au 260, rue Elgar et Parc Monseigneur-J.- A.-Richard, situé à l'angle de la 5e Avenue et de la rue Desmarchais, en bordure du fleuve Saint-Laurent	Lundi 1er mai 2017 au vendredi 1er septembre 2017, inclusivement Type d'ordonnance : Occupation du domaine public
4) PROCESSION DU VENDREDI SAINT Paroisse Saint-Willibrord	Parcours : La procession commencera à partir du parvis de l'Église Saint-Willibrord, les paroissiens emprunteront la rue Willibrord jusqu'à la rue de Verdun. Ils tourneront à la droite sur la rue de Verdun jusqu'à la rue Hickson, à la droite sur la rue Hickson jusqu'au boulevard LaSalle, à la droite sur le boulevard LaSalle jusqu'à la rue de l'Église, à la droite sur la rue de l'Église jusqu'à la rue Wellington, à la gauche sur la rue Wellington jusqu'à la rue Willibrord et enfin à la droite sur la rue Willibrord jusqu'à l'Église Saint-Willibrord, située au 325, rue Willibrord.	Vendredi 14 avril 2017, débutant vers 18 h pour se terminer vers 21 h 30 Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit
5) COUPE ESPOIR Club de waterpolo Tiburon	Natatorium de Verdun, situé au 6500, boulevard LaSalle	Du jeudi 3 août au dimanche 6 août 2017, de 9 h à 18 h Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, vente d'articles promotionnels, vente de nourriture

6) CONVENTION DE JONGLERIE École de cirque de Verdun	Stationnement de l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160, boulevard LaSalle et le Parc Desmarchais, situé au 5200, boulevard LaSalle	Du vendredi 16 juin 2017, à 9 h au dimanche 18 juin 2017, à 20 h Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson, vente et consommation de nourriture, vente et consommation d'alcool, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises par la Régie des alcools, des jeux et des courses du Québec, installation de bannières, installation d'un chapiteau, installation d'équipements et spectacle de feu. La vente et la consommation d'alcool seront limitées à l'intérieur du bâtiment de l'École de cirque de Verdun, situé au 5190, boulevard LaSalle. Le spectacle de feu sera limité à l'horaire du vendredi 16 juin 2017, de 19 h à 21 h
7) PARADE ET CÉRÉMONIE OFFICIELLES COMMÉMORANT LA JOURNÉE D'YPRES Légion royale canadienne, succursale numéro 4 de Verdun	Parc du Souvenir, situé sur la rue de Verdun, face à la Mairie d'arrondissement et les rues avoisinantes pour le parcours de la parade. Parcours: à partir de la rue de Verdun, les participants emprunteront la 1^{re} Avenue jusqu'à la rue Wellington, puis la rue Wellington jusqu'à la rue Willibrord et la rue Willibrord jusqu'au Parc du Souvenir	Dimanche 30 avril 2017, de 12 h 45 à 15 h 15 Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit
8) TOUR DE L'ÎLE Vélo Québec	Le trajet du train des cyclistes empruntera le boulevard LaSalle (du sud au nord), soit de la rue Fayolle à la rue Wellington, puis continuera sur la rue Wellington, du boulevard LaSalle à la rue May; En cas d'intempéries, les responsables de l'événement utiliseront les Serres municipales, situées au 7000, boulevard LaSalle (salle polyvalente et accès aux toilettes), soit le dimanche 4 juin de 10 h à 15 h 30 afin d'accueillir les participants.	Dimanche 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30 La fermeture des rues devrait se faire vers 8 h 30 et la réouverture de celles-ci à la circulation devrait reprendre vers 16 h 30 Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit

9) PROGRAMMATION DU PLANCHER DE DANSE ET DES SERRES MUNICIPALES Arrondissement de Verdun	Plancher de danse et site des Serres municipales, situées au 7000, boulevard LaSalle	Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.
Cours de salsa		Samedi 20 mai 2017, de 17 h 30 à 19 h
Salsa		Samedi 20 mai 2017, de 19 h à 22 h 30
Cardio militaire		Mardi 23 mai 2017, de 17 h 30 à 18 h 30
Zumba		Mardi 23 mai 2017, de 18 h 30 à 20 h 05
Bodyflow		Mardi 23 mai 2017, de 20 h 05 à 21 h 30
Cardio tonus - Jazzercise		Mercredi 24 mai 2017, de 17 h à 18 h 30
Tango		Mercredi 24 mai 2017, de 18 h 30 à 22 h 30
Cardio danse parents/enfants		Jeudi 25 mai 2017, de 18 h à 19 h 15
Zumba adultes		Jeudi 25 mai 2017, de 19 h 15 à 21 h 30
Cours de danse en ligne		Vendredi 26 mai 2017, de 18 h à 19 h 30
Danse en ligne		Vendredi 26 mai 2017, de 19 h 30 à 22 h 30
Aero kickboxing - Jazzercise		Samedi 27 mai 2017, de 11 h à 13 h
Cours de kizomba et de bachata		Samedi 27 mai 2017, de 13 h à 14 h
Danse latine		Samedi 27 mai 2017, de 14 h à 18 h 30
Cours de danse sociale		Samedi 27 mai 2017, de 18 h 30 à 19 h
Danse sociale		Samedi 27 mai 2017, de 19 h à 22 h 30
Danse en ligne		Dimanche 28 mai 2017, de 12 h 30 à 16 h 30
Danse country		Dimanche 28 mai 2017, de 16 h 30 à 21 h 30
Swing		Samedi 24 juin 2017, de 11 h 30 à 18 h
Swing		Mardi 15 juillet 2017, de 11 h 30 à 18 h
Swing		Samedi 5 août 2017, de 11 h 30 à 18 h
Noël des danseurs		Dimanche 23 juillet 2017, de 12 h 30 à 16 h 30
Exposition d'automobiles modifiées		Samedi 5 août 2017, de 9 h 30 à 18 h 30
Festival international de tango de Montréal		Mercredi 16 août 2017, de 18 h 30 à 22 h 30

Épluchette de blé d'inde		Dimanche 20 août 2017, de 12 h à 19 h
Verdun Transgénérationnel (activité liée au 375e de Montréal) Ludociel pour tous		Vendredi 25 août 2017, de 17 h 30 à 23 h
10) CAMPAGNE DE SÉCURITÉ - VÉRIFICATION DES SIÈGES D'AUTO Magasin de puériculture Rose ou Bleu	Stationnement, situé devant la Mairie d'arrondissement, au 4555, rue de Verdun (9 cases)	Samedi 15 avril 2017, de 8 h à 13 h Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, au besoin;
- Règlement sur les tarifs (RCA16 210006) et son annexe C.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2017-04-04 15:50

Signataire :

Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1174637006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recommander la dérogation quant à la tarification. Approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement. Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue des événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances.
À cet effet, nous présentons des dossiers comportant des événements et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment au Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, au Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public, et le Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) en vigueur et son annexe C, selon le cas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Programmation d'événements publics:

CA13 210075, CA13 210114, CA13 210115, CA13 210158, CA13 210196, CA13 210257, CA13 210325, CA13 210375, CA13 210428, CA13 210429, CA14 210150, CA14 210203, CA14 210288, CA14 210301, CA14 210356, CA14 210392, CA14 210441, CA14 210483, CA15 210021, CA15 210040, CA15 210045, CA15 210055, CA15 210091, CA15 210115, CA15 210121, CA15 210154, CA15 210162, CA15 210173, CA15 210174, CA15 210210, CA15 210256, CA15 210308, CA15 210338, CA15 210342, CA15 210374, CA16 210020, CA16 210026, CA16 210027, CA16 210028, CA16 210051, CA16 210052, CA16 210053, CA16 210087, CA16 210060, CA16 210089, CA16 210126, CA16 210124, CA16 210127, CA16 210125, CA16 210220, CA16 210176, CA16 210177, CA16 210179, CA16 210219, CA16 210222, CA16 210230, CA16 210249, CA16 210266, CA16 210303, CA16 210338, CA16 210346, CA16 210388, CA17 210025.

Fêtes des voisins

CA12 210244, CA13 210196, CA14 210289, CA15 210162, CA16 210180.

SDC Wellington

CA15 210020, CA15 210090, CA15 210337, CA16 210028, CA16 210088, CA16 210178, CA16 210387.

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues; ou une combinaison des 2, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements nécessitant l'édition d'une ordonnance:

1) PROGRAMMATION CULTURELLE 2017 - Maison Nivard-De Saint-Dizier

Organisateur : Arrondissement de Verdun

Description: Présentation de spectacles divers sur la place publique extérieure devant la Maison Nivard-De Saint-Dizier, située au 7244, boulevard LaSalle.

Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.

Estimation des gratuités: Non applicable.

Pièce(s) jointe(s) : Ordonnance.

Événement	Horaire de l'événement	Description de l'ordonnance
Journée des musées montréalais	Dimanche 28 mai 2017, de 9 h à 18 h	Dimanche 28 mai 2017, de 8 h à 19 h
Esther, oie sauvage Veillée de contes	Vendredi 7 juillet 2017, de 17 h à 22 h	Vendredi 7 juillet 2017, de 19 h 30 à 22 h
Le respect de l'environnement est notre nature Conférence	Dimanche 16 juillet 2017, de 11 h à 13 h	Dimanche 16 juillet 2017, de 10 h à 13 h 30
Tu m'en diras tant! Musique traditionnelle	Dimanche 23 juillet 2017, de 15 h à 17 h	Dimanche 23 juillet 2017, de 10 h à 17 h 30
Éric Michaud Veillée de contes	Vendredi 28 juillet 2017, de 19 h 30 à 21 h 30	Vendredi 28 juillet 2017, de 17 h à 22 h
Le chantier archéologique de la Maison Saint-Dizier Conférence	Dimanche 6 août 2017, de 11 h à 13 h	Dimanche 6 août 2017, de 10 h à 13 h 30
L'arbre de la grande paix Veillée de contes	Vendredi 11 août 2017, de 19 h 30 à 21 h 30	Vendredi 11 août 2017, de 17 h à 22 h
Atelier de taille de pointe en ardoise Ateliers	Dimanche 20 août 2017, 11 h, 13 h et 15 h	Dimanche 20 août 2017, de 10 h à 17 h 30
Kathia Rock Musique autochtone	Dimanche 27 août 2017, de 15 h à 21 h 30	Dimanche 27 août 2017, de 10 h à 17 h 30
Ludociel pour tous - Projet 375e de Montréal Présentation et jeux	Vendredi 8 septembre 2017, de 19 h 30 à 21 h 30	Vendredi 8 septembre 2017, de 17 h à 22 h
Atelier de poterie autochtone Ateliers	Dimanche 11 septembre 2017, 11 h, 13 h et 15 h	Dimanche 11 septembre 2017, de 10 h à 17 h 30

2) PORTAGEONS LA FÊTE - 375e de Montréal

Organisateur : Arrondissement de Verdun

Détails de l'ordonnance : Vendredi 16 juin 2017, de 8 h au dimanche 18 juin 2017, à 18 h.

Lieu : Parc de l'Honorable-George-O'Reilly, situé sur le boulevard LaSalle, en bordure du fleuve Saint-Laurent, aux limites des arrondissements de Verdun et LaSalle.

Horaire de l'événement : Vendredi 16 juin 2017, de 10 h à 21 h, samedi 17 juin 2017, de 9 h à 21 h et dimanche 18 juin 2017, de 9 h à 16 h.

Description: Dans le cadre des festivités du 375e de Montréal, l'arrondissement de Verdun souhaite faire découvrir aux visiteurs la fonction de portage du site de la Maison Nivard-De

Saint-Dizier et l'importance de l'eau (et du fleuve) dans l'histoire de Montréal à travers une multitude d'activités. Plusieurs activités seront offertes, telles que musique, conte, animations historiques et autochtones, activités sportives et aquatiques, compétition de portage, descente des Rapide de Lachine, course de canots en carton, animations familiales (maquillage, jeux, photo booth) et plusieurs kiosques (environ 5) d'animation et d'informations avec des partenaires de l'événement (Héritage Laurentien, Fédération canot kayak, etc.). Entre 3 000 et 5 000 personnes sont attendues au courant de cette fin de semaine.

Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, feu en plein air.

Estimation des gratuités: Non applicable.

Pièce(s) jointe(s) : Ordonnance.

3) INSTALLATION DE PANNEAUX LUDIQUES

Organisateur : Naître et grandir

Détails de l'ordonnance : Lundi 1er mai 2017 au vendredi 1er septembre 2017, inclusivement.

Lieu : Parc Elgar, situé au 260, rue Elgar et Parc Monseigneur-J.-A.-Richard, situé à l'angle de la 5e Avenue et de la rue Desmarchais, en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Horaire de l'événement : Lundi 1er mai 2017 au vendredi 1er septembre 2017, inclusivement.

Description: Tout comme en 2016, l'organisme désire installer 2 panneaux ludiques dans 2 parcs de l'arrondissement. Naître et grandir a pour mission de soutenir quotidiennement les parents dans leur rôle auprès de leur enfant, dès la conception jusqu'à 8 ans. Des campagnes Naître et grandir visent à sensibiliser les parents et l'ensemble de la société à l'importance de favoriser le développement des enfants, dès leur plus jeune âge afin de créer des conditions et des environnements propices à leur réussite éducative. La plus récente campagne, dévoilée en novembre 2015, rappelle que gérer ses émotions, ça s'apprend. Naître et grandir se tient entièrement responsable des panneaux. La livraison, l'installation et le démantèlement sont aux frais de l'organisme et aucun montant ne sera réclamé à l'arrondissement de Verdun pour ces actions. Une lettre d'entente sera signée entre l'organisme Naître et grandir et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun. Ladite entente pourra être résiliée, en tout temps, à la réception d'un avis écrit de l'une ou l'autre des parties. Les panneaux sont d'un format de 5 pieds par 8 pieds, construits en alupanel et fermement ancrés au sol à l'aide de 3 pieux afin d'accroître la solidité et la sécurité.

Types d'ordonnances : Occupation du domaine public.

Estimation des gratuités: 1 440 \$

Pièce(s) jointe(s) : Estimation des gratuités, ordonnance.

4) PROCESSION DU VENDREDI SAINT

Organisateur : Paroisse Saint-Willibrord

Détails de l'ordonnance : Vendredi 14 avril 2017, débutant vers 18 h à 21 h 30.

Parcours : La procession commencera à partir du parvis de l'Église Saint-Willibrord, les paroissiens emprunteront la rue Willibrord jusqu'à la rue de Verdun. Ils tourneront à la droite sur la rue de Verdun jusqu'à la rue Hickson, à la droite sur la rue Hickson jusqu'au boulevard LaSalle, à la droite sur le boulevard LaSalle jusqu'à la rue de l'Église, à la droite sur la rue de l'Église jusqu'à la rue Wellington, à la gauche sur la rue Wellington jusqu'à la rue Willibrord et enfin à la droite sur la rue Willibrord jusqu'à l'Église Saint-Willibrord, située au 325, rue Willibrord.

Horaire de l'événement : Vendredi 14 avril 2017, de 19 h à 20 h 30.

Description: Comme par les années antérieures, la Paroisse Saint-Willibrord sollicite la permission d'organiser une Procession solennelle à l'occasion du Vendredi saint. Les organisateurs sollicitent la présence de voitures de police pour diriger la circulation automobile et escorter la procession.

Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.

Estimation des gratuités: Aucune.

Pièce(s) jointe(s) : Ordonnance.

5) COUPE ESPOIR

Organisateur: Club de waterpolo Tiburon

Détails de l'ordonnance: Du jeudi 3 août au dimanche 6 août 2017, de 9 h à 18 h.

Lieu: Natatorium de Verdun, situé au 6500, boulevard LaSalle.

Horaire de l'événement: Du jeudi 3 août au dimanche 6 août 2017, de 10 h à 17 h.

Description: La Coupe Espoir est une compétition récréative de waterpolo. L'événement est destiné aux jeunes joueurs de 14 ans et moins. Cette compétition comporte deux volets: a) camps de vacances de la région de Montréal; b) clubs de waterpolo du Québec et de l'Ontario.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, vente d'articles promotionnels, vente de nourriture.

Estimation des gratuités: 15 115,74 \$.

Pièce(s) jointe(s): Estimation des gratuités, demande, ordonnance.

6) CONVENTION DE JONGLERIE

Organisateur: École de cirque de Verdun

Détails de l'ordonnance: Du vendredi 16 juin 2017, à 9 h au dimanche 18 juin 2017, à 20 h.

Lieu: Stationnement du Lieu de diffusion culturelle, situé au 5160, boulevard LaSalle et le Parc Desmarchais, situé au 5200, boulevard LaSalle.

Horaire de l'événement: Vendredi 16 juin 2017, de 17 h à 22 h, samedi 17 juin 2017, de 10 h à 22 h et dimanche 18 juin 2017, de 10 h à 17 h.

Stationnement: Parc municipal de stationnement numéro 4 (Lieu de diffusion culturelle) pour un total de 30 cases de stationnement. Il n'y a aucune perte de revenu pour Stationnement de Montréal, étant donné que ce parc municipal de stationnement n'est pas tarifé pour l'instant, car des travaux de construction sont en cours au Lieu de diffusion culturelle.

Description: Rassemblement de jongleurs, axé autour des pratiques de la jonglerie. La convention leur permet d'échanger des savoirs, des techniques et des interprétations artistiques, toutes disciplines confondues (balles, massues, anneaux, acrobatie, porté, bolas, feu, monocycle, etc.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson, vente et consommation de nourriture, vente et consommation d'alcool, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises par la Régie des alcools, des jeux et des courses du Québec, installation de bannières, installation d'un chapiteau, installation d'équipements et spectacle de feu.

La vente et la consommation d'alcool seront limitées à l'intérieur du bâtiment de l'École de cirque de Verdun, situé au 5190, boulevard LaSalle.

Le spectacle de feu sera limité à l'horaire du vendredi 16 juin 2017, de 19 h à 21 h.

Estimation des gratuités: 3 238,10 \$.

Pièce(s) jointe(s): Demande, estimation des gratuités, programmation, ordonnance.

7) PARADE ET CÉRÉMONIE OFFICIELLES COMMÉMORANT LA JOURNÉE D'YPRES

Organisateur: Légion royale canadienne, succursale numéro 4 de Verdun

Détails de l'ordonnance: Dimanche 30 avril 2017, de 12 h 45 à 15 h 15.

Lieu: Parc du Souvenir, situé sur la rue de Verdun, face à la Mairie d'arrondissement et les rues avoisinantes pour le parcours de la parade.

Horaire de l'événement: Dimanche 30 avril 2017, de 13 h 30 à 15 h.

Description: Comme les années précédentes, la Légion royale canadienne, succursale numéro 4 de Verdun, demande la permission d'organiser leur cérémonie officielle annuelle commémorant la Journée d'Ypres. L'événement débute par une parade: à partir de la rue de Verdun, les participants emprunteront la 1^{re} Avenue jusqu'à la rue Wellington, puis la rue Wellington jusqu'à la rue Willibrord et la rue Willibrord jusqu'au Parc du Souvenir. Une fois au parc, la cérémonie officielle du «Salut au drapeau» se tiendra devant le Monument aux soldats. Les organisateurs sollicitent également la présence de voitures de police afin de

diriger la circulation automobile et escorter le défilé.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.

Estimation des gratuités: 819,77 \$

Pièce(s) jointe(s): Estimation des gratuités, demande, plan, ordonnance.

8) TOUR DE L'ÎLE

Organisateur: Vélo Québec

Détails de l'ordonnance: Dimanche 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30.

Lieu: Ainsi, rendu à Verdun, le trajet du train de cyclistes empruntera le boulevard LaSalle (du sud au nord), soit de la rue Fayolle à la rue Wellington, puis continuera sur la rue Wellington, du boulevard LaSalle à la rue May. La fermeture des rues devrait se faire vers 8 h 30 et la réouverture de celles-ci à la circulation devrait reprendre vers 16 h 30.

En cas d'intempéries, les responsables de l'événement utiliseront les Serres municipales, situées au 7000, boulevard LaSalle (salle polyvalente et accès aux toilettes), soit le dimanche 4 juin de 10 h à 15 h 30 afin d'accueillir les participants.

Horaire de l'événement: Dimanche 4 juin 2017, de 9 h 30 à 15 h 30.

Description: Vélo Québec propose aux cyclistes de passer sur le territoire de Verdun dans le cadre du Tour de l'île 2017. Le parcours global n'est pas final, par contre il n'y aura pas de changement au niveau de l'arrondissement de Verdun.

Exigences: L'organisme doit aviser les commerces et les résidents situés le long du trajet sur le territoire de l'arrondissement de Verdun.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.

Estimation des gratuités: 2 327,09 \$

Pièce(s) jointe(s): Estimation des gratuités, plan, détail du temps de passage, ordonnance.

9) PROGRAMMATION DU PLANCHER DE DANSE ET DES SERRES MUNICIPALES

Organisateur: Arrondissement de Verdun

Description: Activités offertes sur les sites du plancher de danse et des Serres municipales, situés au 7000, boulevard LaSalle, et ce, pour la saison estivale 2017.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.

Estimation des gratuités: Non applicable.

Pièce(s) jointe(s): Ordonnance.

Événement	Horaire de l'événement	Description de l'ordonnance
Cours de salsa	Samedi 20 mai 2017, de 18 h à 19 h	Samedi 20 mai 2017, de 17 h 30 à 19 h
Salsa	Samedi 20 mai 2017, de 19 h à 22 h	Samedi 20 mai 2017, de 19 h à 22 h 30
Cardio militaire	Mardi 23 mai 2017, de 18 h à 18 h 30	Mardi 23 mai 2017, de 17 h 30 à 18 h 30
Zumba	Mardi 23 mai 2017, de 18 h 35 à 20 h 05	Mardi 23 mai 2017, de 18 h 30 à 20 h 05
Bodyflow	Mardi 23 mai 2017, de 20 h 15 à 21 h 15	Mardi 23 mai 2017, de 20 h 05 à 21 h 30
Cardio tonus - Jazzercise	Mercredi 24 mai 2017, de 17 h 30 à 18 h 30	Mercredi 24 mai 2017, de 17 h à 18 h 30
Tango	Mercredi 24 mai 2017, de 19 h à 22 h	Mercredi 24 mai 2017, de 18 h 30 à 22 h 30
Cardio danse parents/enfants	Jeudi 25 mai 2017, de 18 h 30 à 19 h 15	Jeudi 25 mai 2017, de 18 h à 19 h 15
Zumba adultes	Jeudi 25 mai 2017, de 19 h 30 à 21 h	Jeudi 25 mai 2017, de 19 h 15 à 21 h 30
Cours de danse en ligne	Vendredi 26 mai 2017, de 18 h 30 à 19 h 30	Vendredi 26 mai 2017, de 18 h à 19 h 30

Danse en ligne	Vendredi 26 mai 2017, de 19 h 30 à 22 h	Vendredi 26 mai 2017, de 19 h 30 à 22 h 30
Aero kickboxing - Jazzercise	Samedi 27 mai 2017, de 11 h 30 à 12 h 30	Samedi 27 mai 2017, de 11 h à 13 h
Cours de kizomba et de bachata	Samedi 27 mai 2017, de 13 h à 14 h	Samedi 27 mai 2017, de 13 h à 14 h
Danse latine	Samedi 27 mai 2017, de 14 h à 17 h 30	Samedi 27 mai 2017, de 14 h à 18 h 30
Cours de danse sociale	Samedi 27 mai 2017, de 18 h 30 à 19 h	Samedi 27 mai 2017, de 18 h 30 à 19 h
Danse sociale	Samedi 27 mai 2017, de 19 h à 22 h	Samedi 27 mai 2017, de 19 h à 22 h 30
Danse en ligne	Dimanche 28 mai 2017, de 13 h à 16 h	Dimanche 28 mai 2017, de 12 h 30 à 16 h 30
Danse country	Dimanche 28 mai 2017, de 16 h 30 à 21 h	Dimanche 28 mai 2017, de 16 h 30 à 21 h 30
Swing	Samedi 24 juin 2017, de 12 h à 17 h 30	Samedi 24 juin 2017, de 11 h 30 à 18 h
Swing	Mardi 15 juillet 2017, de 12 h à 17 h 30	Mardi 15 juillet 2017, de 11 h 30 à 18 h
Swing	Samedi 5 août 2017, de 12 h à 17 h 30	Samedi 5 août 2017, de 11 h 30 à 18 h
Noël des danseurs	Dimanche 23 juillet 2017, de 13 h à 16 h	Dimanche 23 juillet 2017, de 12 h 30 à 16 h 30
Exposition d'automobiles modifiées	Samedi 5 août 2017, de 10 h à 18 h	Samedi 5 août 2017, de 9 h 30 à 18 h 30
Festival international de tango de Montréal	Mercredi 16 août 2017, de 19 h à 22 h	Mercredi 16 août 2017, de 18 h 30 à 22 h 30
Épluchette de blé d'inde	Dimanche 20 août 2017, de 13 h à 18 h	Dimanche 20 août 2017, de 12 h à 19 h
Verdun Transgénérationnel (activité liée au 375e de Montréal) Ludociel pour tous	Vendredi 25 août 2017, de 20 h à 21 h 30	Vendredi 25 août 2017, de 17 h 30 à 23 h

10) CAMPAGNE DE SÉCURITÉ - VÉRIFICATION DES SIÈGES D'AUTO

Organisateur: Magasin de puériculture Rose ou Bleu

Détails de l'ordonnance: Samedi 15 avril 2017, de 8 h à 13 h.

Lieu: Stationnement situé devant la Mairie d'arrondissement, au 4555, rue de Verdun.

Horaire de l'événement: Samedi 15 avril 2017, de 9 h à 12 h.

Description: Tout comme les années précédentes, l'organisme demande l'autorisation afin de tenir cet événement. Les automobilistes se présenteront sur les lieux afin de faire vérifier l'installation des sièges de sécurité des enfants.

Stationnement: 9 cases, devant la Mairie d'arrondissement, située au 4555, rue de Verdun.

Ce parc de stationnements n'est pas tarifé et ne relève pas de Stationnement de Montréal.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.

Estimation des gratuités: Aucuns frais associés à l'événement.

Pièce(s) jointe(s): Ordonnance.

Dans les cas mentionnés ci-dessus, les organisateurs devront se conformer aux politiques,

aux règlements et aux encadrements administratifs et présenter les documents pertinents requis aux instances concernées afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la tenue de leur événement.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les organisateurs devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue des événements, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de l'événement sont facturés en conformité avec le Règlement sur les tarifs en vigueur, le cas échéant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les événements décrits en annexe ont un impact important sur la vie de quartier. Ils sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une «Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public» sera remise aux promoteurs lorsque les avenants d'assurance responsabilité civile nous seront transmis, le cas échéant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

8) TOUR DE L'ÎLE

Le trajet du train de cyclistes empruntera le boulevard LaSalle (du sud au nord), soit de la rue Fayolle à la rue Wellington, puis continuera sur la rue Wellington, du boulevard LaSalle à la rue May. La fermeture des rues devrait se faire vers 8 h 30 et la réouverture de celles-ci à la circulation devrait reprendre vers 16 h 30.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Les informations seront transmises par courriel aux instances concernées (S.P.V.M., S.S.I.M., S.T.M., Service des infrastructures, voirie et transports de la Ville de Montréal, Direction des travaux publics, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, Stationnement de Montréal). Pour ces activités, les organisateurs informeront les résidents et/ou commerçants des secteurs touchés par les événements précités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de déroger à la réglementation municipale, en vertu des règlements suivants, selon le cas :
Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, au besoin;
Conformément au Règlement sur les tarifs (RCA1 210006) en vigueur et son annexe C.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Manon BÉLISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin THIFFEAULT, Verdun
Johanne LEDUC, Verdun
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Caroline ALARIE, Service de police de Montréal

Lecture :

Johanne LEDUC, 20 mars 2017
Martin THIFFEAULT, 16 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Marc LAROCHELLE
Chef de division sout.adm.

Le : 2017-04-04



Dossier # : 1172678003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai, juin, juillet et août 2017.

EST RECOMMANDÉ QUE :

le conseiller Pierre L'Heureux soit désigné comme maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai, juin, juillet et août 2017.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2017-03-27 13:02

Signataire :

Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1172678003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai, juin, juillet et août 2017.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement de Verdun, le conseil doit, tous les quatre mois, désigner un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement RCA16 210008, art. 12.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline Carole FOKAM MASSU
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-16

Caroline FISETTE
Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1174992002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de cinq membres, afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Verdun pour une durée de deux ans.

Il est recommandé :

De renouveler le mandat des membres suivants du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Verdun :

- Monsieur Pierre l'Heureux, à titre de membre élu et de président, du 3 mars 2017 au 2 mars 2018;
- Monsieur Luc Gagnon, à titre de membre élu, du 17 novembre 2015 au 16 novembre 2017;
- Monsieur Jean-François St-Onge, à titre de membre citoyen, du 31 décembre 2015 au 30 décembre 2017;
- Madame Émilie Moysan à titre de membre citoyen, du 31 décembre 2016 au 30 décembre 2018;
- Monsieur Éric Chartrand, à titre de membre citoyen suppléant, du 31 décembre 2016 au 30 décembre 2018.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2017-04-03 14:45

Signataire : Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1174992002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de cinq membres, afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Verdun pour une durée de deux ans.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à renouveler le mandat porté à échéance de cinq membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 210449 - 4 novembre 2014 : Adoption du Règlement RCA09 210006-4 modifiant le Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme (RCA09 210006)

DESCRIPTION

Cinq membres ont vu leur mandat se terminer au courant des derniers mois. La reconduction du mandat de ces membres est proposée pour deux ans, pour les périodes suivantes:

- Monsieur Pierre l'Heureux, à titre de membre élu et de président, du 3 mars 2017 au 2 mars 2018;
- Monsieur Luc Gagnon, à titre de membre élu, du 17 novembre 2015 au 16 novembre 2017;
- Monsieur Jean-François St-Onge, à titre de membre citoyen, du 31 décembre 2015 au 30 décembre 2017;
- Madame Émilie Moysan à titre de membre citoyen, du 31 décembre 2016 au 30 décembre 2018;
- Monsieur Éric Chartrand, à titre de membre citoyen suppléant, du 31 décembre 2016 au 30 décembre 2018.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) est d'avis que les membres ayant vu leur mandat échoir dans les derniers mois devrait voir leur mandat reconduit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à l'arrondissement de Verdun, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) est d'avis que M. Michel Lepage soit nommé membre régulier et que Madame Brigitte Dupuis agisse à titre de vice-présidente audit comité.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Stéphane BERNAQUEZ
Directeur

**Dossier # : 1170357005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, du compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 14 février 2017, à l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

De déposer, pour information, le compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la séance tenue le 14 février 2017, à l'arrondissement de Verdun.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-21 10:50**Signataire :**

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1170357005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, du compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 14 février 2017, à l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à déposer, pour information, le compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 14 février 2017, à l'arrondissement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ne s'applique pas.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie FILION
Secrétaire de direction -

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-16

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division



Dossier # : 1176960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041)

Il est recommandé :

De déposer au Conseil municipal, le bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Verdun, sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041).

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-03-22 16:04

Signataire : Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du règlement relatif à l'utilisation de pesticides (04-041), l'arrondissement de Verdun dépose le bilan annuel 2016 en ce qui concerne l'application sur l'ensemble de son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RÉSOLUTION C04 2601, adopté par le Conseil municipal le 26 avril 2004, en ce qui concerne l'application du Règlement 04-041 relatif à l'utilisation de pesticides.

RÉSOLUTION CA04 210223, adopté par le Conseil d'arrondissement le 4 mai 2004, en ce qui concerne l'application du Règlement 04-041 sur le territoire de l'arrondissement.

RÉSOLUTION CA14 210403, adopté par le Conseil d'arrondissement le 7 octobre 2014, en ce qui concerne l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041).

RÉSOLUTION CA16 210271, adopté par le Conseil d'arrondissement le 6 septembre 2016, en ce qui concerne l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041).

DESCRIPTION

Voir les bilans annuels 2016 annexé en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Il est prévu au paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides, qu'une fois le règlement devenu applicable dans un arrondissement, son conseil d'arrondissement, doit, avant le 28 février de chaque année, déposer un rapport au Conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire. Le bilan annuel 2016 est déposé après le délai prescrit, et ce, pour des raisons administratives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan annuel 2016 à la séance du Conseil d'arrondissement du 4 avril 2017.

Dépôt du bilan annuel 2016 à la séance du Comité exécutif du 3 mai 2017.

Dépôt du bilan annuel 2016 à la séance du Conseil municipal du 15 mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim VIGNEAU
Agente de bureau

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie AUGY
c/d permis & inspections arrondissements

Le : 2017-03-22